

ARCHIVES NATIONALES

Section ancienne

Série TT

Affaires et biens des protestants

Articles TT 376 à 445^B

Inventaire par Danielle GALLET

dactylographié par Armande Perlot

1970-2007

INTRODUCTION

Cette production de fonds qui concerne les Religionnaires fugitifs comprend deux parties : les trente-trois premiers cartons (TT 376 à 429) sont les archives mêmes de la Régie chargée des biens des religionnaires fugitifs¹. Ce sont des dossiers formés de demandes qui émanent soit de particuliers, soit de fermiers de la Régie : demandes en main levée de biens ayant appartenu à des ancêtres ou à des parents enfuis - ces demandes sont souvent accompagnées de pièces annexes (placets, mémoires, précis d'avocat, lettres de recommandation, certificats) ; demandes en adjudication, en nouvelle adjudication ou en confirmation de bail, ou encore en permission de vendre les biens qui ont appartenu à des religionnaires. Ce sont aussi des lettres émanées du Bureau de la Régie, des rapports au comité de contentieux du Conseil d'État sur les demandes des particuliers, sur celles des fermiers de la Régie et sur les différends qui peuvent les opposer les uns aux autres ; des demandes de bail à rente, des placets et soumissions pour ces baux.

Les documents sont datés, dans leur ensemble, de 1720 à 1791².

Ils se présentent dans un désordre qu'il fallait respecter. La table des matières, des noms de lieux et de personnes, annexée à cet inventaire permettra de retrouver les documents concernant, par exemple, telle ou telle généralité.

Il était intéressant de relever, dans ces dossiers, les noms des religionnaires enfuis et de leur famille, en indiquant, avec la date du document, leur lieu d'origine, leur métier ou leur position sociale quand ils étaient connus, les renseignements figurent dans le fichier général des noms de personnes, (2700 fiches environ), auquel nous renvoyons, et qui a été fondu avec le précédent fichier de TT (Inv. n° 1103). Nos fiches portent souvent plusieurs cotes, regroupant ainsi les documents dispersés qui concernent la même famille.

Dans l'inventaire nous avons analysé le genre de documents représentés, en donnant quelques exemples et en relevant de liasse en liasse les documents d'un caractère nouveau.

La seconde partie du fonds, TT 430 à 445^B a un intérêt historique qui dépasse le cadre administratif de la première.

Les "documents divers concernant la religion prétendue réformée" contenus dans TT 430 et 431 sont des opuscules, des mémoires, des instructions, des requêtes ... qui vont de 1585 à 1725 ; ils attestent la reprise de sévérité du pouvoir à l'égard des Réformés après la majorité de Louis XIV (1665). Ils contiennent des documents émanant des Protestants et saisis par des dénonciateurs ; ils témoignent aussi des efforts des pouvoirs locaux, clergé et intendants, pour maîtriser une situation difficile. Ces documents méritaient une analyse assez détaillée.

Les cartons TT 435 à 442 sont les archives personnelles du ministre et secrétaire d'État chargé des affaires des religionnaires de 1725 à 1775, le comte de Saint-Florentin : mémoires et documents concernant les religionnaires et qui lui ont été adressés, et surtout la correspondance précise, vivante, parfois journalière, reçue par le ministre de l'intendant, particulièrement celui du Languedoc (Bernage, Le Nain, Saint-Priest), ainsi que des autorités religieuses et militaires de la province. De cette correspondance nous avons dégagé les thèmes, là où cela était possible, pour en présenter dans notre inventaire une synthèse qui en

¹. Sur l'histoire de la Régie et son fonctionnement, voir Emmanuel Jahan, *La confiscation des biens des religionnaires fugitifs, de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, Bibliothèques d'histoire du droit et droit romain, Paris, in-8°, 1959.

² Les plus anciens mémoires de demandes de biens rapportées au Conseil datent de 1688 et sont conservées en TT 434. D'autre part TT 384^B XXI contient des mémoires, procès-verbaux et pièces diverses qui concernent la ville de La Rochelle de 1612 à 1621.

montrera le grand intérêt.

De nombreux documents émanent des religionnaires eux-mêmes : ceux qui ont été interceptés par la police du ministre ou par celle de l'intendant.

Enfin ces archives ministérielles conservent les requêtes adressées au roi par les religionnaires, en particulier lors de l'attentat de Damiens.

Outre le fichier des noms des religionnaires auquel nous renvoyons, la table (matières et noms de personne et de lieux) annexée au présent inventaire permettra de mieux l'utiliser.

Pour compléter le survol de ce fonds, disons que TT 432 et 433 sont des brevets de don, qui ne concernent que peu les religionnaires¹. TT 443 et 444 sont des gratifications accordées à de nouveaux convertis du Languedoc sur le fonds des amendes. Pour ces quatre cartons, les noms de personnes ont été relevés par ordre alphabétique, à leur place dans l'inventaire.

Danielle GALLET

¹ Pour TT 432. Voir : Bibliothèque de l'École des Chartes, C XXVII 1970, pp. 329-354. D. Gallet-Guerne, *Une conséquence des troubles féodaux sous Louis XIII*.

INVENTAIRE

La cote (en gras) est suivie du nombre de dossiers (en chiffres romains) et de pièces contenues dans l'article Le premier article TT 376 comprend par exemple XXXIII (33) dossiers et 90 pièces en tout.

TT 376

XXXIII dossiers, 90 pièces

Demandes en main levée de biens ayant appartenu à des religionnaires fugitifs. 1777-1780.

On y trouve des requêtes à M. Amelot ministre et secrétaire d'État, chargé des affaires concernant les biens des religionnaires fugitifs ; ou à des premiers commis, M. Silvestre.

Des mémoires d'avocats, dans les cas de litige.

Des précis d'avocats.

Des lettres de transmission (deux lettres a. s. de Necker (XXII et XXXIII).

Des lettres de recommandation (lettre de l'inspecteur de commerce Imbert de Saint-Paul, XV ; lettre de la comtesse de Buzançois, XXIV ; lettre de l'évêque de Grenoble, XXV).

TT 377

XLVII dossiers, 187 pièces

Demandes en main levée de biens ayant appartenu à des religionnaires fugitifs. 1779-1785.

Même contenu : requêtes au baron de Breteuil, successeur d'Amelot.

On trouve en outre : un certificat d'abjuration, établi par le vicaire et signé par l'archevêque de Lyon (I).

Lettre de l'archevêque d'Auch (VI). Autres lettres de recommandation : de la comtesse Damas de Crux (IX) ; de Vergennes, ministre des Affaires étrangères (XII), de Le Tellier, premier valet de garde-robe du roi (XLVII).

Le dossier XLVII contient des lettres émanées du Bureau de la régie, signées de Domicille, Lenoir, d'Hôtel, indiquant où en sont les affaires en question.

On trouve en outre dans ce dossier (pourvu, en tête, d'une liste alphabétique) des demandes de pension sur les biens des R. P. R., une demande d'amortissement de rente payée annuellement aux fermiers de la Régie pour les biens provenant de R. P. R. et les requêtes habituelles.

TT 378

LXIX dossiers, 147 pièces

plusieurs affaires, rencontrées dans les liasses précédentes, se retrouvent.

Documents nouveaux : brevet de grâce (XXXVII) ; mémoires de particuliers en procès (II) ; certificat de bonnes vie et mœurs (I) ; observations des fermiers de la Régie contestant la justesse des prétentions

émises (XIX).

Requêtes de caractère particulier : demande de vente à forfait de biens cédés en bail à rente (XII) ; demande de remboursement de frais faits sur une maison (XVII) ; demande de lettres de réhabilitation pour rentrer dans un bien.

Lettres de recommandation : notons celle de la comtesse de Longeron (XII), celles des maréchaux ducs de Mouchy et de Biron (LV^{bis}), du comte de Barruel-Beauvert (XIX), du vicomte de Lachastre (XXXII).

TT 379

XVII dossiers, 280 pièces

Rapports au Conseil sur des demandes de particuliers en main-levée de biens provenant de religionnaires fugitifs. 1786.

Dossiers comportant des tableaux généalogiques, des contrats de mariage, des lettres de recommandation, des rapports des fermiers de la Régie, des mémoires d'avocats et des précis imprimés. Dans chaque dossier sont réunis les divers documents provenant des différents prétendants à une même succession.

Rapports au Conseil sur les demandes des fermiers de la Régie.

Rapports soit en nullité de l'ordonnance d'un intendant, soit sur l'opposition faite à un arrêt de main-levée (IV) ; ou encore demande en confirmation de sous-baux groupant de nombreux biens de religionnaires fugitifs (nombreux noms de religionnaires fugitifs et de sous-baillistes dans la généralité de Grenoble) et réunis entre les mains des s. Sayn et Petremont (X) ; ou en confirmation d'une vente faite par les fermiers de la Régie (XI et XII).

TT 380

XXXIV dossiers, 330 pièces

Rapports au Comité contentieux du Conseil d'État¹ sur des demandes de particuliers en main-levée de biens provenant de leurs ancêtres religionnaires fugitifs. 1790.

Quelques demandes en main-levée des propres biens du demandeur, qui s'est caché pendant des persécutions. (XXVI ; en XXIII, évocation des dragonnades au Caylar en 1751 et 1752, au diocèse de Nîmes : le chevalier de Pontval, commandant une compagnie de dragons du régiment de La Feronais, a voulu faire réhabiliter à l'église romaine les baptêmes et les mariages protestants faits au désert ; les persécutions ont pris fin en 1755).

Quelques rapports au comté du Contentieux concernant des *demandes des fermiers de la Régie*. Exemples : en XXI, demande de cassation d'un bail fait à un particulier insolvable ; en II : requête de Joseph Bouillant, fermier régisseur général des biens des religionnaires fugitifs qui demande la

¹ Articles TT 380 à 383 : l'organisme ainsi désigné est le Comité contentieux des départements créé par le règlement du 9 août 1789, disparu avec le Conseil du Roi le 27 avril 1791. Voir l'ouvrage d'Anne Buot de Lépine, *Du Conseil du Roi au Conseil d'État : le comité contentieux des départements (9 août 1789-27 avril 1791)*, Paris, 1972.

cassation d'un arrêt du parlement de Grenoble rendu en faveur d'un détenteur de biens de religionnaires fugitifs.

TT 381

XXXII dossiers, 235 pièces

Rapports au Comité contentieux du Conseil d'État sur des demandes en main levée de biens de religionnaires. 1790.

Quelques demandes en main levée des propres biens du demandeur, enfui et revenu (XII, XIII).

Quelques demandes concernent non des biens immobiliers, mais des sommes d'argent ou des rentes (XXII).

De nombreux dossiers contiennent l'arrêt du Conseil qui le clôt, d'une manière généralement favorable au demandeur.

Citons le *rapport du dossier XXI*, sur la demande du curé de Marsilly, généralité de La Rochelle, en main-levée de l'emplacement d'un temple servant autrefois aux protestants et destiné à leurs servir de cimetière ; la proposition des fermiers généraux de donner aux protestants un autre terrain qui leur servait autrefois de cimetière ; l'arrêt du Conseil du 10 février 1790 par lequel le roi fait don aux habitants de Marsilly des deux terrains, l'un pour servir de cimetière aux protestants, l'autre pour l'inspection des officiers municipaux.

TT 382

XXX dossiers, 319 pièces

Rapports au Comité contentieux du Conseil d'État sur des demandes de main levée de biens de religionnaires. 1790.

Remarques : plusieurs arrêts du Conseil sursoient à faire droit sur la demande en main levée jusqu'à ce que la parenté du demandeur soit établie par lui par des pièces régulières.

Un avis favorable comporte presque toujours la clause suivante : les biens seront restitués au parent plus proche qui se présenterait dans les dix ans ; ils seront partagés avec un parent de droit égal ; les contestations qui pourraient se produire seraient renvoyées devant les juges locaux.

Dossier XVIII : demande de Pierre Mauris, ouvrier en bas à Nîmes, en main-levée de deux métiers à faire des bas saisis après sa fuite en 1752. Ceux-ci ont été vendus mais une indemnité lui sera accordée.

Dossier VII : demande d'Henri de La Farelle, capitaine de cavalerie, en main-levée de sa légitime maternelle confisquée depuis son évasion en Prusse (où il a été capitaine de dragons) et mise en régie, à Anduze en Languedoc. Son dossier comprend : la requête au demandeur (a. s.) avec le contrat de mariage de son père et copie de l'arrêt du Conseil d'État du roi, du 20 juillet 1790, donnant un avis favorable.

TT 383

VI dossiers, 103 pièces

Rapports au Comité contentieux du Conseil d'État sur des demandes en main-levée de biens de religionnaires.(1790-1791).

Sur des oppositions formées par des particuliers à des arrêts du Conseil d'État portant main-levée en faveur de tel ou tel ; sur des instances entre les fermiers de la Régie et des particuliers, sur l'opposition formée par ces derniers à un arrêt du Conseil qui a permis aux fermiers de la Régie de procéder à une nouvelle adjudication de biens saisis sur des religionnaires fugitifs (V).

TT 384^A

XXXIV dossiers, 220 pièces

Demandes en main levée de biens de religionnaires fugitifs ; demandes en nouvelle adjudication. 1739-1781.

À noter, dossier II : les interrogatoires, d'André Lombard, ministre de l'église française de Londres, originaire de Nîmes (le 21 mai 1680) faits par La Reynie, lieutenant général de police, et deux lettres écrites par André Lombard, de la Bastille, pour demander sa liberté (septembre-octobre 1680). Nouveaux éléments de « l'affaire Sayn et Petremont » (voir TT 379) : les fermiers de la Régie demandent une nouvelle adjudication de biens pour Antoine Sayn et Joseph Petremont, demeurant à Ourches et à Crest, qui proposent à la Régie une rente annuelle et perpétuelle plus forte que celle de l'ancien bailliste. Ainsi les fermiers ont donné à bail à ces deux personnages la plus grande partie des biens des religionnaires fugitifs de la province de Dauphiné. Or ces deux baillistes « n'ont vu que leur intérêt et une affaire d'argent » ; ils ont passé des sous-baux en exerçant toutes sortes de vexations et en excitant des plaintes générales, dont le parlement de Grenoble s'est ému. Aussi les fermiers proposent-ils de subroger à Sayn et Petremont leurs sous-baillistes, afin d'opérer la résiliation des baux passés à Sayn et Petremont (XIV à XVI).

TT 384^B

XLVIII dossiers, 216 pièces

Demandes en nouvelle adjudication, en homologation d'adjudication, en maintenue de jouissance de biens de religionnaires. 1740-1775.

Dossier XI : demande de Jean de Ponton, fermier général et régisseur des biens des religionnaires fugitifs, d'une nouvelle adjudication des biens de Th. Aguithon, sur l'offre d'un tiercement de rente.

Dossier XIV : demande en cassation d'un arrêt du Conseil qui adjuge le bail d'une maison à Paris, rue du Colombier, à un nouveau bailliste (1775).

Dossier XV : demande d'une réduction de la rente due à la régie pour la jouissance de deux corps de bâtiments détruits par un incendie à Bolbec.

Dossier XXIII : demande de maintenue en possession d'une portion de terre moyennant une rente annuelle et perpétuelle plus forte.

Deux dossiers sont différents :

Dossier L : mémoires et rôles d'expéditions de *brevets royaux* (retrait

féodal, lots de vente, retrait et rachat, retrait ou prélation, droit de bâtardise, droit d'aubaine, confiscation). 1695-1792.

En outre : naturalité avec congé de tenir bénéfice pour le Bâlois Joseph Delefile, 16 mai 1768 ; acte de naissance de Celia Celina Bulter, le 18 février 1752, à Chelsea sur la Tamise ; acte de naissance de Gustave-Louis-Guillaume de Failly, 12 février 1762¹.

Dossier XXI : mémoires, procès-verbaux et pièces diverses relatifs à la ville de La Rochelle. 1612-1621².

Mémoire sur les fermes royales des environs et la police des grains dans les ports.

Difficultés sur le choix d'un maire.

Mémoire anonyme du 10 septembre 1612 sur l'assemblée de Saint-Jean d'Angély (avec Rohan et Soubise, Duplessis-Mornay, de Rovère, le ministre Durant).

1612. Mission du s. Du Coudrai pour empêcher la réunion des chefs religionnaires.

1^{er}-3 décembre 1612. Information par l'amirauté de Bordeaux contre un maître de navire ayant à bord des armes destinées à La Rochelle.

Mémoires et supplique au roi par les maires et échevins pour appuyer les demandes du s. de Rouvrai, député général, sur la liberté du commerce et de la religion.

4 janvier 1613. Acceptation par les maires, échevins et pairs de La Rochelle des lettres du roi confirmant l'édit de Nantes en faveur des églises réformées de France.

1614. Plaintes anonymes contre les assemblées populaires des bourgeois de La Rochelle et contre leurs violences à l'égard de l'autorité du roi et des magistrats.

30 juin 1614. Procès-verbal d'assemblée du siège présidial à l'occasion des lettres du roi convoquant les États généraux.

21 août 1614. Procès-verbal de capture d'individus armés ayant pris part à l'émeute populaire et nocturne des 9, 10 et 11 août, signé par Louis Berne, s. du Pont de La Pierre, maire et capitaine de la ville.

12 août 1614. Extrait du registre des délibérations du Conseil extraordinaire tenu à la maison de ville de La Rochelle et portant désaveu de ces troubles.

10 août 1614. Dénonciation au procureur du roi d'Isaac Blondin Des Herbiers, l'un des pairs et échevins de la ville, et de ses nombreux complices dans le projet de se rendre maître de la ville.

1614. Pétition des femmes de prisonniers à la reine.

1614. Requête d'Isaac Blondin au roi.

1615. Recueil de deux extraits du registre des Conseils de la ville de La Rochelle.

Octobre 1617. Extrait du registre des Conseils de la ville : plaintes contre des pirates munis de congés pour voyager au long cours, qui pillent sur les côtes des navires français, flamands et anglais.

1617. Extrait des demandes des présentées par l'assemblée des bourgeois aux maires, échevins et conseillers de La Rochelle.

1617. Projet de supplique au roi du maire contre les bourgeois.

1617. Procès-verbal d'une « émotion » arrivée à La Rochelle.

16 février 1618. Procès-verbal de l'émeute organisée contre les membres de la mairie et de la justice et contre le lieutenant criminel du siège présidial.

¹ Extrait du livre de l'église réformée de la ville de Deux-Ponts.

² Les pièces se suivent dans l'ordre chronologique.

1618. Mémoire sur l'origine des troubles et projet de demande de lettres au roi pour rétablir l'harmonie entre les échevins et maire de la ville et les bourgeois.

1619-1620. Procès-verbal extrait des registres de délibérations du siège présidial de la ville de La Rochelle, portant refus d'enregistrer certaines déclarations du roi, par lesquelles le roi venait de dissoudre l'assemblée des églises réformées à Loudun et de maintenir contre le vœu de cette assemblée l'introduction des Jésuites dans les places de sûreté confiées aux protestants.

1620. Mémoire sur les émeutes populaires à La Rochelle.

25 janvier 1621. Négociations avec le Parlement d'Angleterre, les Flamands et les Hollandais.

28 février 1621. Arrêté de l'assemblée générale des églises réformées tenue à La Rochelle, recommandant les fortifications et munitions des places dans les provinces.

6 mars 1621. Arrêt du Parlement de Bordeaux pour faire lever l'embargo mis par le gouvernement de La Rochelle sur les denrées achetées dans la ville pour le compte de négociants bordelais.

TT 385

XXIV dossiers, 155 pièces

Demandes en nouvelle adjudication et en homologation d'adjudication de biens de religionnaires fugitifs.

De nombreux dossiers comportent des formulaires imprimés, remplis à la main (en particulier les détails sur les biens envisagés). Ces biens se situent dans les généralités suivantes :

La Rochelle (IV, XII, XVI, XVIII, XXIII)

Languedoc (II, VII, XXIV)

Dauphiné (III, VIII, XVII)

Bordeaux (XI, XIV, XV)

Rouen (I, XXI)

Poitiers (IX, XIII)

Provence (VI, XIX)

Auch (X)

Orléans (XVII)

Soissons (V).

TT 386

LXX dossiers, 282 pièces

Demandes en nouvelle adjudication et en homologation d'adjudication de biens de religionnaires fugitifs. 1773.

Les vingt premiers dossiers concernent presque tous la généralité de Rouen.

De nombreux dossiers sont des soumissions pour tiercement de baux.

À relever : des demandes en surséance : celle du s. de Parasols, avocat général du Parlement de Toulouse, aux poursuites de la saisie réelle des biens du s. Girouard dans la généralité de Toulouse (XXIII) ; celle de la veuve Laurent, aubergiste à Calais, dont l'auberge a brûlé (XXXVII).

plusieurs adjudications sont celles de l'emplacement de temples et de

cimetières protestants : ainsi celle dont le s. d'Izarn, seigneur de Blanzac, demande l'homologation (XXXVIII) ; Louis Roux, tisserand de toile de Boucoiran, généralité de Languedoc, demande que soit homologuée l'adjudication à lui faite le 11 octobre 1773 de l'emplacement du temple des religionnaires fugitifs de Boucoiran (XLI) ; un arrêt du Conseil du 6 juin 1773 (copie conforme) porte réduction en faveur d'Étienne Simon Malzac, garde du corps du roi, d'une rente pour l'emplacement du temple et du cimetière protestant à Canault, diocèse de Nîmes, généralité de Languedoc (XLV).

Le dossier XXXVI concerne le *cirque* ou *vauxhall de Marseille*, construit par le s. Jean-Baptiste de Vaudricourt, ancien officier de la Chambre du roi « pour y donner des symphonies, danses, tournois, courses de chevaux, jeux de bagues, loteries, marionnettes, pantomimes à machine, illuminations, feux d'artifice » (privilège du prince de Marsan, gouverneur de Provence. Lettres patentes du 12 décembre 1771), deux ans après le vauxhall de Bordeaux. Or à la requête des syndics du corps des marchands drapiers, merciers, toiliers, dentelliers, joailliers et quincailliers qui s'opposent en particulier à la loterie comme étant contraire à leurs statuts, est rendu l'arrêt du 3 décembre 1773 portant révocation de la permission de faire tirer des loteries dans le vauxhall de Marseille, sauf pendant la quinzaine de la foire Saint-Lazare.

TT 387

XXVII dossiers, 87 pièces

Demandes en adjudication et homologation d'adjudication de biens de religionnaires fugitifs. 1774.

TT 388

LIX dossiers, 354 pièces

1) Suite *idem* : dossiers I-XXXVII. 1774.

2) *Généralité de Limoges* : dossiers XXXVIII à LIX. 1737-1763 :

- a) D'une part, pour la majorité, ces dossiers concernent des poursuites faites par le fermier général des biens des religionnaires fugitifs *contre des particuliers*. Ainsi les poursuites faites contre le s. Jean Marchais, avocat du Parlement, habitant à La Rochefoucauld, concernant l'acquisition du domaine de Busse qu'il tient d'une famille non réformée (XLIV, 1755) ; en L, les poursuites contre Anne Dufaure, veuve de Negraval, habitant à Argentat : on y trouve une signature autographe de Turgot, intendant de la généralité de Limoges, 15 février 1763 ; citons encore en XXXVIII les procès-verbaux de l'essai de prise de possession des biens par les adjudicataires, et le récit des refus et rebellions des possesseurs de ces biens (1737).

- b) On trouve, d'autre part, les dossiers *de caractère général* ici énumérés : *Dossier LI* : plusieurs ordonnances et minutes de lettres relatives aux religionnaires, telle l'ordonnance de Chaumont de La Millière, intendant en la généralité de Limoges, rappelant l'obligation d'envoyer les enfants

dans les écoles et au catéchisme, surtout pour les parents qui ont fait profession de la R. P. R.

Dossier LVIII : arrêts du Conseil relatifs aux religionnaires de la généralité de Limoges aux dates des 24 octobre 1734, 30 novembre 1737, 25 janvier 1737, 14 septembre 1745, 2 mai, 15 mai et 1^{er} novembre 1751.

Dossier LV : état de la régie des biens des religionnaires fugitifs dans l'élection d'Angoulême de 1704 à 1734.

TT 389^A

LXXXVIII dossiers, 166 pièces

Demandes de particuliers en nouvelle adjudication et en homologation d'adjudication de biens de religionnaires fugitifs. 1774.

A signaler :

Dossier XXV : demande de François Audoyer, perruquier à Nîmes, en homologation de l'adjudication d'un privilège de barbier-perruquier baigneur-étuviste de la ville de Nîmes, ayant appartenu à Pierre Bonsigne, religionnaire fugitif.

Dossier LXXXV : demande de Jean Coulet en homologation de l'adjudication de l'emplacement du temple des protestants à Saint-Beauzille, généralité de Languedoc.

Quelques dossiers sont des demandes de lettres de surannation sur lettres de noblesse (I), des demandes de lettres de surséance (II, III, XXIX) ; le dossier XV est la demande d'un arrêt d'évocation.

TT 389^B

Dossiers LXXXIX à CXVIII, 256 pièces

Demandes en main-levée, demandes d'envoi en possession de biens de religionnaires fugitifs, dans la généralité de Rouen (à l'exception du dossier CIX qui se situe à Nîmes). 1739-1785.

Requêtes et extraits de célébrations de mariages, baptêmes et célébrations mortuaires.

Dossier C : certificat de maladie établie par le s. Bonamy, ancien chirurgien de l'hôpital de Rouen, pour M^{lle} Élisabeth de Fréval, âgée de 85 ans ; certificat d'enterrement d'Henriette Des Loges de Beauficel, par Jean Théodore Costérus, maître fossoyeur de l'église wallonne d'Amsterdam, 4 janvier 1729 « sous le règne d'un roi juste et bienfaisant la philosophie, l'humanité et l'équité font taire la rigueur des loix anciennes auxquelles la circonstance des temps a donné lieu ».

Dossier CII : extrait du registre des abjurations de la Maison des Nouvelles catholiques de Rouen, 15 mars 1699 ; mémoire pour Élisabeth Neale, veuve de John Paine, ci-devant marchand à Londres, à son Excellence Milord comte d'Albemarle, ambassadeur de S.M. Britannique à la cour de France, pour qu'il appuie sa demande au près du comte de Saint-Florentin.

Dossier CIII : extrait des registres des baptêmes de l'église française de l'Artillerie, au quartier du Spittlefields à Londres, signé ministre Jean

Blanc, 26 janvier 1745-6 ; extrait du registre des baptêmes de l'église française de Londres dans Thread-Needle street, 17 janvier 1702, avec l'effigie de l'église française de Londres ; Jacob Neale, né à Londres, Anglais, réclame contre la Régie le bien provenant des marchandises, lettres ou billets de charge que son père, Jacob Neale, fugitif et naturalisé Anglais, a envoyés de Londres à ses correspondants en France ; certificat de mariage de Jacob Neale et Jeanne Thompson à l'église paroissiale de Alhallows sur les murs de Londres, 27 février 1721.

Dossier CXII : Alexandre Gaillard, curé de Longpaon, au bourg de Darnetal, généralité de Rouen, demande la résiliation du bail d'un moulin à Foulon provenant de Jean-Moutier, fugitif.

Dossier CXIII : extrait du jugement rendu au bailliage de Rouen le jeudi 6 juin 1686 contre Suzanne Crosnier, relapse : son « cadavre... condamné d'être traîné par les rues de cette ville sur une claye et jeté à la voirie, ses biens meubles et immeubles déclarés acquis et confisqués au roi ».

Dossier CXVIII : la requête des fermiers de la Régie en la généralité de Rouen pour rentrer en possession des biens de Nicolas Guérard, lieutenant de police à Honfleur, fugitif, est accompagnée de deux lettres autographes de Guérard à sa femme, destinées à prouver qu'il est sorti du royaume pour fait de religion : la première, de 8 feuillets, est écrite en Hollande, à Menin, le 24 décembre 1727, la seconde, plus brève, est datée de Londres, le 26 août 1736, trois ans avant la mort de Nicolas Guérard.

TT 390

LXXXVI dossiers, 235 pièces

Demandes en nouvelle adjudication, en homologation d'adjudication, en maintien dans le bail des biens des religionnaires, dans diverses généralités (Provence, Poitiers, Languedoc, La Rochelle, Dauphiné, Caen, Bordeaux). 1774.

À l'exception des dossiers I (arrêt du Conseil sur une succession, généralité de Toulouse, 1778), et II (pièces concernant un professeur de théologie protestante à Saumur, 1652-1683).

TT 391

XLIII dossiers, 250 pièces

Demandes en nouvelle adjudication et en homologation d'adjudication de biens de religionnaires (dossiers I-XXXIII). 1775.

Généralité de Languedoc dossiers I à XXV compris, sauf : XVI (Dauphiné), XXIII (Dijon), XXIV (La Rochelle), XXV (Soissons).

Généralité de Rouen dossiers XXVI et XXVII

Généralité de La Rochelle dossiers XXVIII, XXIX et XXX

Généralité de Paris dossier XXXI et XXXII

Généralité de Poitiers dossier XXXIII.

Rapports au Conseil sur les dossiers en main levée, en décharge de rentes

etc. de biens de religionnaires fugitifs (dossiers XXXIV à XLIII). 1775.

Exemples :

Dossier XXXVI : rapport au Conseil sur la demande du s. de Louis que soit annulée la saisie faite par la Régie du fief des Loges, généralité d'Alençon ; il a acquis ce fief des demoiselles de Fréval, la Régie l'a saisi sous le prétexte que ce fief provenait des biens du s. de Fréval, frère des demoiselles de Fréval, enfui en Hollande.

Dossier XL : requête de Marie-Gabrielle Marguerite de Gueydon, veuve de Charles-Emmanuel de Crussol Saint-Sulpice, duc d'Uzès, et à présent comtesse de Digoine, tendant à être déchargée d'une rente demandée par la Régie pour une portion de maison à Nîmes dite « jardin des quatorze » ; ce dossier comporte de nombreuses lettres autographes de la comtesse de Digoine, un extrait baptistaire de J. Bonnet, fermier propriétaire enfui, et un extrait des registres mortuaires de l'hôpital général de Genève, le concernant (6 juin 1774).

Dossier XLI : demande de la demoiselle Vaugelade à continuer à jouir d'une pension de 200 livres sur la Régie, que touchait son frère mort le 5 février 1775 ; au dossier est joint un état de service du s. Vaugelade de Grandchamp, ancien capitaine des troupes de la Marine détachées en Louisiane.

TT 392

LXXXXIV dossiers, 258 pièces

Demandes en nouvelle adjudication et en homologation d'adjudication de biens de religionnaires. 1776-1778.

A signaler : plusieurs demandes en nouvelle adjudication de la part du fermier des biens, motivées par l'insolvabilité du bailliste actuel.

Les dossiers dans leur majorité sont relatifs à la généralité de La Rochelle.

TT 393^A

XCVIII dossiers, 295 pièces

Demandes en nouvelle adjudication et en homologation d'adjudication de biens de religionnaires. 1779.

Une liste alphabétique (incomplète) des noms des religionnaires fugitifs mentionnés est placée en tête des dossiers.

Les dossiers (arrêts de régie et formulaires de soumission pour tiercement de baux) sont groupés en cahiers, qui comportent des tableaux indiquant les noms des premiers propriétaires, religionnaires fugitifs, la date et le prix des anciens baux, les noms des baillistes actuels et les nouveaux prix proposés. Cette disposition fait apparaître les regroupements de biens d'une région dans la main du même personnage. Citons le dossier LXI, Jacques Joseph Daniel Risson, demeurant à Vernoux dans la généralité de Montpellier, prend en nouveau bail les biens provenant des Chapelon, Claude Parger et Daniel Bouteyron. Dossier LXX, Jean Bollon, marchand de Marennes, regroupe les biens de onze religionnaires fugitifs.

TT 393^B

CIII dossiers cotés CI à CCI, 295 pièces

Demandes en nouvelle adjudication et en homologation d'adjudication de biens de religionnaires. 1779.

Comme dans le carton précédent, des listes alphabétiques ouvrent chaque dossier.

On peut remarquer les regroupements considérables de biens opérés par Antoine Sayn et Joseph Petremont dans la généralité de Grenoble (CXIX, CXXVI à CXXX, CXXXIV, CXXXVI à CXLVIII, CLXIX à CLXXVIII, CLXXXI à CXCII, CXCIII à CXCIV). À rapprocher de TT 379 dossier X et TT 384^A (essai de résiliation de la part des fermiers de la Régie, des baux passés à ces deux personnages). Dans la généralité de La Rochelle, François Lacheurié, demeurant à Saintes, réunit les biens cités dans les dossiers CXX à CXXIII, CXLVIII à CLVI, CXCII et CXCVI.

TT 394^A

CXXVIII dossiers, 249 pièces

Demandes en nouvelle adjudication et en homologation d'adjudication de biens de religionnaires. 1780.

Ces dossiers concernent presque tous la généralité de Grenoble et font apparaître la centralisation des biens dans les mains d'Antoine Sayn et Joseph Petremont (I à IV, VI, X à LXIX, LXXIII à CXXVIII).

TT 394^B

CXXXIV dossiers cotés CXXIX à CCLXII, 202 pièces

Demandes en nouvelle adjudication et en homologation d'adjudication de biens de religionnaires. 1780.

Généralité de La Rochelle	dossiers I à CCVIII.
Généralité de Poitiers	dossiers CCIX à CCXXI
Généralité de Rouen	dossiers CCXXII à CCXXXIII
Généralité d'Alençon	dossiers CCXXXIV à CCXXXVIII
Généralité de Montpellier	dossiers CCXXXIX à CCXLVI
Généralité d'Auch	dossier CCXLVII
Généralité de Bordeaux	dossier CCXLVIII à CCLVI
Généralité de Soissons	dossiers CCLVII à CCLIX
Généralité de Champagne	dossiers CCLX et CCLXI
Généralité de Metz	dossier CCLXII

TT 395

CXXXIX dossiers, 324 pièces

Demandes en nouvelle adjudication et en homologation d'adjudication de biens de religionnaires fugitifs. 1781.

Tous les dossiers concernent la généralité de Rouen, à l'exception des

dossiers LXXVIII et CXXV (généralité de Languedoc) et CXXIV (généralité de Provence).

Dans la généralité de Rouen, le grand ramasseur de biens est Guillaume Guérard, demeurant à Quillebœuf.

Le dossier CXXXV est une réponse des fermiers de la Régie à plusieurs particuliers de la généralité de Rouen qui s'opposent aux nouvelles adjudications des biens des religieux (1781).

TT 396

CXXXIV dossiers, 386 pièces

Demandes en nouvelle adjudication et en homologation d'adjudication de biens de religieux fugitifs. 1781.

Une demande de main levée de biens (dossier XXVIII). À partir du dossier XXXII certains dossiers, plus étoffés, contiennent des requêtes détaillées des fermiers de la Régie, ainsi le dossier XXXVI : requête de Joseph Bouillant, fermier régisseur des biens des religieux demandant que l'arrêt du conseil du 25 janvier 1737 soit exécuté selon sa forme et teneur et que tous locataires et débiteurs soient tenus de payer les arrérages échus et à échoir, et que les anciens baillistes soient tenus de délaisser les biens aux nouveaux adjudicataires, malgré toutes oppositions et toutes demandes en main levée.

Généralité de Bordeaux dossiers I à XXVI et XXIX

Généralité de Bourgogne dossiers XXX à XXXVI

Généralité de La Rochelle dossiers XXXVII à LIII

Généralité de Rouen dossiers LIV et CXXXIV

Généralité de Poitiers dossiers LIV^{bis} à LVIII

Généralité de Caen dossiers LIX à LXIII

Généralité de Montpellier dossiers LXIV à LXXXIV

Généralité de Provence dossiers LXXXV et LXXXVI

Généralité de Dauphiné dossiers LXXXVII à CXXXIII

Tous les biens sont groupés dans les mains des ss. Sayn et Petremont jusqu'au dossier CXXXVI, sauf les dossiers CII et CXXV.

TT 397

LXXXII dossiers, 447 pièces

Demandes en nouvelle adjudication et en homologation d'adjudication, demandes en main levée de biens de religieux fugitifs. 1781-1790.

À l'exception des dossiers XLVII, XLVIII, XLIX (généralité d'Alençon), LXXVIII (généralité de Bordeaux), LXXIX et LXXX (généralité de Languedoc), tous les dossiers concernent la généralité de Rouen.

Deux dossiers importants de contestations entre des héritiers rivaux.

Dossier XLII : 129 pièces de contestation entre le s. Costar, chef de l'Académie royale d'équitation à Rouen, et le s. de Pratbernon et sa femme Suzanne Nau, au sujet des biens de Marie-Anne Louvel, fille d'Anne de Ricq et de Samuel Louvel, enfuis en Angleterre ; ces biens sont situés à Bolbec et à Montivilliers, généralité de Rouen (1736-1790).

Dossier LVIII : Charles-Louis Varnier, médecin à Paris, et François-Judith Le Cointe, sa femme, Jean-Étienne Falaise, horloger à Dieppe, se prétendent des droits sur les biens de la famille Le Cointe, sis à Elbeuf. Le *dossier LXX* contient des quittances de loyer, des devis de travaux de serrurerie.

TT 398

CI dossiers, 278 pièces

Demandes en nouvelle adjudication et en homologation d'adjudication de biens de religionnaires fugitifs. Généralités diverses. 1782-1783.

Dossiers I à LXIV. 1782.

Dossiers LXV à CI. 1783.

TT 399

XC dossiers, 258 pièces

Demandes en nouvelle adjudication et en homologation d'adjudication de biens de religionnaires fugitifs. 1784-1786.

Quelques demandes en main levée de biens provenant de religionnaires fugitifs.

Le premier dossier concerne la demande de Louise Babaut, veuve de Jean Nicolas de La Barre, cheveu-léger de la garde du roi, et de Marie Élisabeth et Marie-Madeleine Faysneau, en main levée des biens de Pierre Babaut, fugitif, et de Madeleine Babaut, sa nièce.

TT 400

LXI dossiers, 227 pièces

Demandes en nouvelle adjudication et surtout en homologation d'adjudication de biens de religionnaires fugitifs. 1787-1788.

Dossier LX. Demande des fermiers de la Régie que les baillistes des biens de religionnaires fugitifs de la généralité d'Alençon soient tenus de payer les vingtièmes. 1787.

TT 401

LXV dossiers, 186 pièces

Demandes en homologation d'adjudication et en nouvelle adjudication de biens provenant de religionnaires fugitifs. 1788-1789.

Ces demandes émanent de particuliers (dossiers I à VI) ou des fermiers de la Régie, qui veulent la confirmation de ventes par eux faites.

Dossier LIX : état des instances dont les fermiers des biens de religionnaires demandent la décision ; elles sont classées par généralité, brièvement analysées avec l'indication de la date des envois au ministre. 1789.

Dossier LXV : lettres des fermiers régisseurs des biens des religionnaires, 1789. Mémoire du s. Mollien, caution du s. Lettré de Saint-Jore, ancien

receveur de la Régie à Rouen, qui a fait faillite.

TT 402

XLIII dossiers, 303 pièces

Soumissions pour le bail de biens provenant de religionnaires fugitifs. 1734-1748, 1780 et 1788, offres d'enchères pour des baux à rente perpétuelle, demandes de main-levée de biens provenant d'ancêtres religionnaires fugitifs, placets demandant homologation de bail.

Dossiers I à XXXV : généralité de Bordeaux. Les premiers dossiers contiennent des affiches d'enchères, mises à la porte des églises paroissiales. Quatre gros dossiers (XXV à XXVIII) concernent les biens de Samuel Lafargue et Lydie Grenouilleau (1737-1780).

Dossiers XXXVI à XXXIX, XLII : principauté de Sedan (placets et soumissions pour la prise de bail à rente perpétuelle).

Dossiers XL : Champagne.

Dossier XLI : généralité de Metz (noter le testament olographe de David Jassoy, maître apothicaire à Metz, du 20 août 1716).

Dossier XLIII : généralité de Rouen.

TT 403

XXVI dossiers, 47 dossiers

Normandie, demandes de bail à rente de biens de religionnaires fugitifs, soumissions et placets. 1735.

Dossier VII : il ne s'agit pas du bien d'un particulier, mais d'une pièce de terre ayant servi de cimetière à ceux de la R. P. R. de Honfleur, demandée à bail par Estienne Artus Le Délié, moyennant 4 livres par an.

TT 404

LX dossiers, 108 pièces

Placets et soumissions pour baux à rentes de biens de religionnaires soumissions et placets. 1735.

La plupart de ces demandes insistent sur le mauvais état des lieux et des bâtiments et comportent l'engagement de les remettre en bon état.

Dossier LVI : Philippe Gaborit, habitant à Marceley, élection de La Rochelle, demande à prendre à bail une petite place où était le temple des religionnaires fugitifs.

Dossier LX : inventaire des comptes-rendus par les commis de la Régie (1700-1715) et inventaire des pièces justificatives de la dépense du s. Boucher, préposé à la Régie, en 1726.

TT 405

XXXIII dossiers, 100 pièces

Placets et soumissions pour baux à rentes de biens de religionnaires

fugitifs. 1735, 1739-1740.

Généralité de Poitiers dossiers I-XVI.
Généralité de Montauban dossiers XVII à XX.
Généralité de La Rochelle dossiers XXI à XXXIII.

TT 406

XLV dossiers, 146 pièces

Soumissions pour le bail des biens des religionnaires fugitifs. 1735-1741.

Dans leur majorité, les dossiers concernent la généralité de La Rochelle (en particulier île de Ré et île d'Oléron), quelques dossiers sur la généralité de Paris (Paris, Clamecy, Corbigny), un dossier sur le Languedoc (XXIII), un sur le Dauphiné (XXXIII).

Dossier XLV : état des droits accordés aux particuliers qui dénoncent des droits susceptibles d'entrer en régie, 9 février 1737. Pièce originale signée Louis et Phéliepeaux.

Dossier XLV : copie du mémoire décidant que les affaires contentieuses des Nouveaux Convertis seraient du département de Saint-Florentin, 16 septembre 1733.

TT 407

LXXXVIII dossiers, 165 pièces

Soumissions pour bail à rente des biens de religionnaires fugitifs et avis des fermiers de la régie sur ces offres. 1735-1741.

Quelques affiches. Généralités d'Alençon, Bordeaux, Dauphiné, Languedoc, Montauban, Orléans, Poitiers, Provence, La Rochelle, Rouen.

TT 408

LXIX dossiers, 251 pièces

Placets pour prendre à bail des biens de religionnaires fugitifs. 1736.

Avis des fermiers généraux et régisseurs de ces biens, affiches.

Tous concernent la généralité de Normandie, sauf le dossier XLIV, qui concerne la généralité de Montauban.

Dossier XXXII : placet de Pierre Thirion pour le bail de l'emplacement qui a servi de cimetière aux Réformés de Montivilliers.

TT 409

XVII dossiers, 58 pièces

Soumissions pour baux à rentes des biens de religionnaires fugitifs, avec les avis des fermiers. Généralité de Bordeaux. 1736.

TT 410

LXXIV dossiers, 281 pièces

Soumissions pour baux à rentes des biens de religionnaires fugitifs. Avis des fermiers, affiches. Généralité de La Rochelle. 1736.

TT 411

XLI dossiers, 148 pièces

Idem. Généralités diverses. 1736.

TT 412

XXXVIII dossiers, 111 pièces

Offres pour baux à rentes des biens de religionnaires fugitifs : placets, soumissions et désistements. 1736-1742.

Généralité d'Alençon dossiers I-V.

Généralité de Normandie dossiers VI à XXI.

Généralité de Poitiers dossiers XXII à XXXVII.

TT 413

XLVI dossiers, 199 pièces

Soumissions sous forme de placets, pour le bail à rente de biens de religionnaires. Normandie. 1737.

TT 414

LXXIII dossiers, 290 pièces

Placets pour prendre à bail des biens de religionnaires. Généralité de Dauphiné (dossiers I-XVI). 1737-1738.

Demandes de main levée, requêtes en maintenue de biens de religionnaires. Généralités diverses. 1725-1773.

Ces papiers ont un caractère plus personnel et plus divers.

Dossier XLII : extrait des registres du Bureau des chiourmes au port de Marseille, scellé du sceau royal des Galères, le 5 août 1749 : Barthélemy Costes, laboureur de 26 ans, du diocèse de Cahors « taille moyenne, cheveux, barbe et sourcils châains bruns, visage rond, les yeux gris, condamné à Montauban par jugement de l'intendant le 11 décembre 1746 pour s'être marié dans le désert par le ministère d'un prédicant. Venu en galère le 15 mai 1748. Mort à l'hôpital le 1^{er} juillet 1749 ».

Dossier LVII : acte d'abjuration de la demoiselle Élisabeth La Charière, âgée de 10 ans, née à Genève du banquier lyonnais François La Charière, mort bourgeois de Genève (certificat joint), extrait du registre des abjurations de la Maison de la propagation de la foi à Lyon, le 23 février 1740.

Dossier LXIII : copie certifiée extraite du registre des mariages de la Nouvelle église d'Amsterdam entre Leonar Simon de la Heuze et Maria Vallet, le 19 août 1725.

Dossier LXVII : extrait du livre des baptêmes de l'église de Zürich.

TT 415

XXXVIII dossiers, 133 pièces

Placets et soumissions pour le bail à rente des biens de religionnaires. Diverses généralités. 1740-1741.

Dossier VII : Louis Duserre de Boissière, oiselier du roi, habitant de Soyons, diocèse de Viviers, généralité de Languedoc, demande la place du temple et du cimetière des R. P. R. pour 6 livres de rente annuelle, 1741.

Dossier XXXVIII : pièces adressées au comte de Saint-Florentin, relatives à des demandes de sauf-conduit.

TT 416

XVII dossiers, 251 pièces

Pièces diverses, généralités de Caen et La Rochelle. 1569-1775.

Dossier II : état des deniers à recevoir par Louis Davy, receveur du domaine au bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin provenant des ventes de biens, meubles, fruits etc. de l'an 1569, « des personnes de la nouvelle prétendue religion absens, portans les armes contre le roy, dudit bailliage et vicomté », employés au paiement des garnisons du pays de Normandie. 1569.

Dossier V : minutes d'apposition de scellés sur des biens appartenant à des religionnaires fugitifs. Généralité de La Rochelle. 1686-1687 (7 pièces).

Dossier I : diverses requêtes relatives à des biens de religionnaires. Généralité de La Rochelle. 1715 à 1730 environ. (64 pièces).

Dossier IV : registre alphabétique et chronologique (1774-1775) des brevets de permission de vente accordés à des religionnaires ou à d'autres particuliers, généralité de La Rochelle.

Dossier X : saisies-séquestres de biens de religionnaires, généralité de La Rochelle. 1725-1729.

Dossier XI : récépissés de sommes reçues par le régisseur général des biens des religionnaires, saisis ou confisqués. 1724-1725.

Dossier XVI : état des baux des biens de cinquante-deux fugitifs (généralité de La Rochelle), affermés au s. Bonfils, dernier enchérisseur. Pièces relatives à des rentes dues sur des biens de religionnaires.

TT 417

CXV dossiers, 370 pièces

Demandes en main levée, en don et nouveau bail, en adjudication et en homologation d'adjudication de biens de religionnaires. Rapports et avis des fermiers. Généralité diverses. 1687-1792.

Dossier II : le mémoire des demoiselles Louise et Françoise de Nougier des Hours, demeurant à Saint-Germain-de-Calberte en Cévennes, est accompagné d'une lettre de recommandation de la princesse Sophie de Solms (18 septembre 1771, Braunfels près de Vetzlar).

- Dossier IV* : à la requête d'Anne-Ève Noyer, est joint un extrait du registre des baptêmes de l'église de Morges, daté du 19 juin 1761, signé par le pasteur Georges Louis de Saussure et portant les cachets de cire de l'église et du bailli de Morges.
- Dossier VI* : sceau de J.-B. Joseph de Fontanges, évêque de Lavaur, sur des certificats de catholicité.
- Dossier VIII* : nombreuses requêtes (adressées aussi à Madame de Saint-Florentin) du s. Saint-Sauveur de Negrin, de Mazamet, qui, déshérité par son père pour des raisons non religieuses, demande soit la part de biens de trois religionnaires qui sont aux galères, soit 100 livres de pension annuelle.
- Dossier XXVII* : extrait du registre du parlement d'Aix, portant confiscation au profit du roi des biens de Jean Malpoil, d'Eyguières, mort hérétique et relaps, dont le cadavre fut traîné sur une claie par l'exécuteur de la haute justice (4 juillet 1687) ; le 11 juillet 1698, demande de confiscation de ses biens par le s. de Templery (« quelques petits biens que personne ne s'est encore avisé de demander »).
- Dossiers XXVIII à XXXII* : brevets de permission, signés Louis, à des nouveaux convertis, de vendre des biens, et de percevoir un remboursement (XXXI).
- Dossier LVIII* : minute d'un brevet portant don en faveur du s. de Saint-Léger, capitaine de grenadiers au régiment de Languedoc, des biens de son frère (1686).
- Dossier LXII* : mémoires et observations sur la Régie. 1716-1710. (8 p.).
- Dossiers LXXXVIII à XL* : demandes d'homologation de l'adjudication de l'emplacement des temples des religionnaires fugitifs à Saint-Chaptes, à Dions et à Moussac (généralité de Languedoc).

TT 418

LXXX dossiers, 327 pièces

Rapports au Conseil sur des demandes en main levée de biens de religionnaires et en baux à rentes (dossiers I-XVII). 1696-1773.

Soumissions et offres de baux à rentes (dossiers XIII-XLIX). 1735-1739.

Nouvelles adjudications. Homologations (dossiers L-LXXX). 1772-1774.

Dossier I : lettres de donation à l'hôpital de Blin en Bretagne d'un lieu appelé Le Bottier, dépendant autrefois du consistoire de la région (parchemin, signé Louis et Colbert). 1696.

Dossier II : baux des biens des religionnaires fugitifs de la généralité de Limoges, faits par M. de Bernage, intendant, 1699-1703 (48 pièces).

Dossier III : pièces relatives à la reddition des comptes des régisseurs des biens des R. P. R. 1718.

Dossier IV : arrêt du Conseil nommant le s. Plessart régisseur général des biens des religionnaires fugitifs. 22 février 1724.

Dossier VI : état des soumissions et placets présentés pour baux à rente des biens des religionnaires fugitifs dans la généralité de La Rochelle. 1735.

Dossier XIII : offre faite au roi par Robelot de prendre à bail général les biens des religionnaires fugitifs. 24 mars 1751.

Dossier XV : extraits des registres baptistaires et mortuaires de la paroisse

de Morges en Suisse, accompagnant la demande de Jean-Issac-Timothée Odot, fusilier de la compagnie du comte d'Erlach au régiment des gardes suisses du roi, des biens de Madeleine Reboul, sa grand-mère, sis à Vauvert en Languedoc. 1772.

TT 419

II dossiers, 98 pièces

Dossier I : commissions concernant les religionnaires fugitifs, rendues par le lieutenant général de police de la Ville de Paris (le s. Hérault puis le s. Feydeau de Marville), commissaire député par le roi pour le jugement des contestations concernant la Régie des biens des religionnaires ; affiches de maisons à vendre par licitation. 1728-1743.

Dossier II. Demande du s. Élie de Beaumont, avocat au Parlement et d'Anne Morin, sa femme, en main levée des biens de Jacques Michel Vincent, enfui en Angleterre (sis dans la généralité de Caen), 1765.

TT 420

XLVI dossiers, 319 pièces

Demandes et soumissions pour des baux à rentes, demandes en subrogation ou en décharge de bail, requêtes en main levée ou en don, envoi en possession de biens de religionnaires. Généralités diverses. 1734-1767.

Dossier II : gros dossier de plusieurs requêtes en main levée des biens de Laurent Pourroy, sis au bailliage de Saint-Marcellin, généralité de Dauphiné (L. Pourroy s'est enfui en Angleterre en 1723 ou 1724) ; placets, réponses et mémoires des fermiers généraux (1753).

Dossier XXXVI : pièces sur les comptes des Économats et les comptes des commis de la Régie, en particulier pendant le bail de Duchesne (1716-1722) . 36 pièces, 1734-1765.

TT 421

XXXV dossiers, 221 pièces

Rapports au Conseil sur demandes en main levée et autres, relatives à des biens de religionnaires. Demandes en nouvelle adjudication et en homologation de biens de religionnaires. 1773.

Dossier XI : rapport au Conseil sur la demande des fermiers de la Régie en nullité de différents contrats de vente de biens ayant appartenu à Paul Pinette et à Girard, ministre fugitif. Ces biens sont sis près de Clamecy, généralité d'Orléans. (15 p.).

Le dossier II contient plusieurs « *congés de galère* » ou brevets de grâce de forçats, condamnés par le marquis de La Fare, maréchal des camps et armées du roi, son lieutenant général en la province de Languedoc.

1) En 1735, *congé de galère* de Jean Picard, né à Vabre au diocèse de Castres, condamné en 1726, à l'âge de 26 ans, à servir sur la galère *l'Éclatante*.

2) *Brevet de rémission* pour le s. Jean Darrau fils, condamné aux galères perpétuelles avec confiscation de ses biens, pour avoir assisté à une assemblée de religionnaires tenue la nuit du 5 juillet 1754 au bois de Miral, au diocèse de Castres. Depuis trois ans galérien à Toulon, il fut gracié en 1757 avec restitution de la possession de tous ses biens, en reconnaissant « l'énormité de sa faute ».

3) *Congé de forçat* signé Bompar, commandant de marine au port de Marseille (le 5 novembre 1762) pour « J. B. La Chaume, forçat n° 1932, âgé de 33 ans, taille bonne, cheveux, barbe et sourcils noirs, les yeux bruns, visage ovale, le nez long, natif de Réalmont, évêché d'Albi », condamné le 26 octobre 1754 aux galères perpétuelles.

Le dossier XVIII contient un extrait des abjurations faites dans l'église des Capucins de Metz. (dossier Jean-Pierre Albert).

Le dossier XXXII sans rapport avec la Régie, concerne les contestations entre les demoiselles de Vaissac (28 et 22 ans) et leurs parents, ceux-ci s'apprêtent à vendre leurs biens pour déshériter leurs filles, celles-ci demandant que soit augmentée la pension que refusent de leur payer leurs parents, au couvent de Sainte-Claire de Millau où elles se sont retirées à la suite des mauvais traitements qu'elles ont eu à subir de leur mère. 1773.

TT 422

XXXIV dossiers, 125 pièces

I. *Rapports au Conseil sur des demandes en main levée de biens de religionnaires* (dossiers I-XXI).

II. *Demandes en nouvelle adjudication et en homologation d'adjudication de biens de religionnaires* (dossiers XXII-XXXIV).

1774

TT 423

VIII dossiers, 115 pièces

Comptes de régie de la généralité de Paris, 1722. Ce dossier (I) pièces 1 à 27 a été placé en TT 74^B.

États de brevets (dossiers II et III) portant permission à de nouveaux convertis de disposer de leurs biens, sur l'avis des intendants (s. d.) et portant confirmation de ventes faites par de nouveaux convertis (s. d.).

Demandes en don et en main levée de biens de religionnaires (dossiers VI, VII et VIII, 1774). Le dossier VI concerne la demande de Françoise Éléonor de Sarcus, comtesse de Murinais, en don de la charge de secrétaire du roi dont jouissait Louis Arthaud Du Périer, protestant né à Genève mort à Paris relaps. La comtesse, agissant en accord avec le neveu de celui-ci, Pierre Arthaud, s'engage à faire le procès à la mémoire du protestant relaps et à faire prononcer la confiscation de ses biens - qu'elle obtient. Le dossier porte la mention « fortement recommandé par M. le comte de Maurepas ».

Titres de la terre de Pioger (ou Puy-Oger), généralité de Poitiers : 115 p. en parchemin pour la plupart, 1397-1652 ; requête et pièces pour François

Gaborit de La Brosse pour la terre de Pioger, 1722 (dossiers IV et V).

TT 424

XXX dossiers, 232 pièces

Demandes en confirmation de bail et nouvelles adjudications, et en main-levée de biens de religionnaires. 1780.

La demande du marquis de Bacqueville (dossier XXIV), maréchal de camp, en main-levée d'une rente fermière en Normandie saisie par la Régie sur Jean Le Monnier est accompagnée d'une attestation signée par neuf personnes (dont six croix) sur la mort de Jean Le Monnier, noyé sous les falaises, rapporté mort sur un cheval blanc et enterré dans le jardin d'une coreligionnaire, il avait vingt-quatre ou vingt-cinq ans.

TT 425

XXXV dossiers, 307 pièces

Rapports au Conseil sur des demandes en main levée, en homologation d'adjudication et en nouvelle adjudication de biens de religionnaires. 1783.

Dossier XII : les fermiers de la Régie demandent que soit annulée l'assignation à eux donnée au Parlement de Paris par la veuve Cholois, bailliste de la terre de Colonges, sise dans la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte.

Dossier XXV : Louis Gautier, aubergiste à Serres en Dauphiné demande, à son retour de Genève où il était réfugié, la main-levée de ses propres biens.

TT 426

XLVII dossiers, 386 pièces

Rapports au Conseil sur des demandes en main levée, en confirmation de vente, en cassation de bail et en nouvelle adjudication de biens de religionnaires. 1784.

TT 427

XXVI dossiers, 158 pièces

Demandes en main levée, en nouvelles adjudications, en aliénation etc., de biens de religionnaires. 1785.

Dossier IV : le comte de Nort, capitaine de vaisseaux, le marquis de Lussac, M. de Villerond, maître des requêtes, demandent que soit annulé l'arrêt du Conseil du 21 décembre 1782 qui autorisait les fermiers de la Régie à vendre un terrain ayant servi d'emplacement à un temple de Protestants, à Aulnay en Poitou.

Dossier XI : Pantaléon Forest, journalier à Beaumont en Dauphiné, fait enregistrer le décès de son père et de sa mère, décédés « sans avertir de la

maladie, dans la R. P. R. » et « ensevelis en terre profane » dans la paroisse de Beaumont, diocèse et élection de Valence en Dauphiné.

TT 428

XLVI dossiers, 269 pièces

Rapports au Conseil sur des demandes en main-levée, en nouvelle adjudication, en confirmation de bail et en permission de vendre des biens de religionnaires fugitifs. 1788-1789.

Les arguments des fermiers de la Régie pour contester le bien fondé d'une demande en main-levée d'un bien provenant d'un ancêtre fugitif sont de mettre en doute la généalogie présentée par le demandeur, et aussi d'arguer de la non catholicité de celui-ci.

Dossier I : « La seule objection que les fermiers de la Régie font au demandeur consiste à dire qu'il n'est pas catholique. Mais ... le roi n'exige plus actuellement de preuves de catholicité de la part de ceux qui sollicitent des main-levées de biens de religionnaires fugitifs ». 1789.

Dossier IV : un postulant à des biens de R. P. R. s'est rendu coupable du crime de faux en supposant un extrait baptistaire de sa mère pour faire croire qu'elle était nièce du religionnaire fugitif.

Dossier XLIV : les fermiers de la Régie évoquent les difficultés qui leur sont journellement suscitées dans la généralité de Grenoble par les baillistes, qui refusent de payer le prix de leurs baux en se disant parents des fugitifs, et par le Parlement de Grenoble, qui appuie leur résistance.

TT 429

XLVIII dossiers, 106 pièces

Demandes en main levée, en homologation et en nouvelle adjudication de biens de religionnaires fugitifs. 1781-1790.

Dossier I : mémoire de Jean Belesaigne, qui demande les biens de son père mis en régie depuis 37 ans, à Castres. Une lettre du baron de Breteuil à M. de Villedeuil appuie cette demande, le baron de Breteuil lui-même a attiré en France Y. Belesaigne (réfugié en Irlande où il dirigeait la verrerie de Corck), par l'intermédiaire de l'Académicien Cassini, « pour enlever à l'Angleterre la supériorité de ses verreries et procurer en même temps aux savants ce fameux flint-glass si utile à l'optique ».

Dossier X : deux lettres du marquis de Spinola, ambassadeur de la République de Gênes, appuyant la demande du s. Conton, de Gênes, d'être envoyé en possession des biens de ses ancêtres.

TT 430

CXXXVI dossiers, 136 pièces

Documents divers concernant la « religion prétendue réformée ». 1585-1699.

Les documents ici réunis s'étendent jusqu'au moment où, au lendemain des Déclarations de décembre 1698 et de septembre 1699, les confiscations et

les saisies se multiplièrent.

Ils attestent la reprise de sévérité du Pouvoir à l'égard des Réformés après la majorité de Louis XIV (1665). Ils contiennent des documents émanant des Protestants, saisis par des dénonciateurs ; et ils attestent aussi des efforts des pouvoirs locaux, clergé et intendants, pour maîtriser une situation difficile.

1. Opuscule imprimé en 1586, avec privilège, par Michel de Roigny, à Paris, rue Saint-Jacques, « aux quatre Éléments » : « *Conférence sur l'intercession des saints faite par le curé de Montreuil-Bellay en Poitou avec deux ministres de l'église de Loudun* ».

Au verso, note manuscrite :

« Pour mourir bien heureux à vivre faut apprendre,
pour vivre bien heureux à mourir faut entendre ».

[En opposition, voir : 53.]

5. Mémoire au roi à la suite de l'assemblée générale de Saumur (161). Ce mémoire concerne la nomination de députés aux assemblées générales.

6. Les religionnaires du Royaume demandent que l'un d'entre eux soit nommé coadjuteur de M. Phéliepeaux, secrétaire d'État. 1611.

7. 8. 9. Mémoire concernant les commissaires envoyés par le roi dans les provinces en octobre 1611 pour pourvoir aux contraventions de l'Édit de Nantes, 1611.

10. Mémoire sur les prétentions de ceux de la R. P. R.. Ils ont « fait assez reconnoistre le desseing qu'ilz ont de former ung corps à part en cest estat », 1612.

11. Mémoire émanant des protestants de Foix, 1612. « La foy du feu Roy dans laquelle reposoit notre seureté [est] perdue... ».

12. Ce qui se dit parmi les R. P. R. depuis le retour des députés provinciaux, 1612.

13. Instruction donnée aux commissaires allant en Avignon, sur les affaires de la R. P. R. (Lesdiguières, maréchal de France, lieutenant général en Dauphiné), septembre 1612. Voir n° 22.

15. Nouvelles plaintes (des R. P. R.) à proposer, 1614.

16. Raisons des plaintes de ceux de la R. P. R., 1613. (opuscule ms.)

18. Mémoire concernant les églises réformées de France, 1614. « La plus notable plainte de ceux de la R. P. R. procède du deffault de moyens d'entretenir leurs pasteurs » (*id.* n° 21).

19. Nouvelle plainte à proposer, 1614.

20. Actes de l'assemblée générale des églises réformées de France, transférées de Grenoble à Nîmes, octobre 1615.

23. Mémoire pour affaires d'État apporté par M. de La Grange de la part de M. de Ventadour, lieutenant-général en Languedoc, 1^{er} septembre 1610. Signé Vantadour. « Pour l'entreprise sur Aigues-Mortes, il est certain que si le s. d'Harambure ne se fut rendu en diligence à ladite ville et n'eust fortifié sa garnison, il se fust trouvé sans gouvernement. Car la partie estoit toute faite et formée, tant au dedans de ladite ville que au dehors par ceux qui désiroient secourir et favoriser le s. de Bertichières en l'exécution de son mauvais desseing. Auquel il a des prétentions et a des provisions dudit gouvernement et se trouve en cela favorisé de plusieurs ministres et des églises de la religion P.R... Pour prévenir et empêcher l'exécution d'ung desseing de si grande importance, il est nécessaire d'accorder mil escus audit s. d'Harambure pour réparer les

pont-levis et accommoder la Tour de Constance et faire une muraille pour aller à couvert d'icelle jusque à la porte de la ville et à la Tour de la Royne, au moyen de quoy il sera hors de dangier de toure surprinse... ». Voir n° 2, augmentation des garnisons de Carcassonne, Pézenas et Marvejols. Voir aussi les n° 3, 4, 14 (en septembre 1612, le roi veut rétablir à Aignes-Mortes le s. de Bertichières), 17, actes d'opposition faicts par devant messire Antoine de Pluvinel, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, sous-gouverneur de S.M., par le s. de Bertichières et les députés de la noblesse de la R. R. et les n° 23, 24, 25 : notes sur les châteaux de Baix-en-Baix et Pouzin : M. de Ventadour demande des moyens de les réparer et d'en augmenter la garnison.

26. « Articles et instructions donnés par ceux de Nîmes à leurs députés allant vers Monseigneur le Prince », 1615.

27. De la convocation des assemblées provinciales.

28. Plainte des députés généraux. 1617.

29. Libelle imprimé : « Sommaire des plus importantes et principales raisons qui font recognoistre la nécessité d'une assemblée générale des Églises réformées en la ville de La Rochelle pour le service du roi et conservation desdites églises », 1617.

30. Demandes faites par mess.s de la Religion à M. de Montmorency. Réponses dans la marge, 1617.

31. « *État et gouvernement des Huguenots de France* », 1618. Livret ms. envoyé par le baron de Saint-Flour. Un chapitre est consacré à La Rochelle, « asile de seureté, royne et maîtresse des autres » (chap. 3).

32. « *Tableau des diverses sortes d'assemblées tenues par les R. P. R. dans le royaume* », par Josué Barbier, avocat au Parlement de Dauphiné, 1618.

33. Serment d'union des églises de la R. P. R., 1620.

34. Mémoire présenté à la Reine en 1644 par Pierre de Fabry, s. de Roqueyrolz, conseiller du roi en la cour du parlement de Toulouse et son procureur général en la chambre de l'édit à Castres, contenant les occupations et usurpations faites par ceux de la R. P. R., les mesures prises par ses soins (depuis 1615) et celles qui seraient à prendre pour contribuer à extirper l'hérésie de Calvin : 1) Recenser dans les villes murailles et maisons fortifiées. 2) Recenser les habitants qui ont renié la clause de catholicité dans leurs provinces d'offices, et recenser ceux de la R. P. R. qui jouissent indûment du droit d'hérédité. 3) Repeupler les villes de catholiques en établissant des maîtrises gratuites et des confréries de métiers pour attirer des catholiques étrangers. 4) Faire défense à ceux de la R. P. R. de faire des legs à leurs pauvres. 5) Déclarer nuls les mariages des prêtres religieux apostats. 6) Annuler les mariages des relaps. 7) Priver les veuves catholiques qui épousent un religionnaire de l'éducation de leurs enfants et de l'administration des biens du premier lit.

37. Articles présentés par l'assemblée générale du clergé de France en mars 1666 pour affaires concernant la R. P. R., avec réponses dans la marge. (n° 42 : *id.* en 1670). Art. 13 : les conseillers des chambres de l'Édit et les autres officiers de justice de la R. P. R. ne pourront mettre dans leur temples les tapis à fleurs de lis ni porter la robe rouge (voir aussi n° 43, 1671, signé Daguesseau).

38. Copie d'un écrit donné par un proposant du Consistoire de Mornai à un catholique pour le pervertir. « Cet écrit impie et impertinent... mérite un chastiment exemplaire ». 1667.

41. Mémoire à M. de La Vrillière, secrétaire d'État et des commandements du roi, pour proposer d'obliger les secrétaires des consistoires des R. P. R. à monter leurs registres de revenus, pour voir « s'il en est sorti du royaume et s'il en sort encore tous les jours »... , 1670.

46. Carnet des impositions faites en 1672 sur les habitants protestants de Combas (Gard, arrondissement Nîmes) pour payer les gages de leur ministre (dons de 6 livres à 1 livre).

Voir aussi les n° 58 à 64, 66, 69.

47. Articles du clergé de France à ceux de la R. P. R. « pour accorder les deux religions, par ordre de S.M. très chrétienne ». Datés de 1673, deux ans avant la mort de Turenne, ces articles témoignent de la tendance de la cabale des "« accommodateurs ». Voici quelques uns de ces 29 points. 1) « On dressera une confession de foi en termes généraux qui comprendra la croyance avouée des deux religions, sans toucher aux points dont on ne sera pas d'accord ». 3) Il sera créé un patriarche qui ne dépendra que du roi. 9) Les curés seuls se pourront marier de tout clergé. 13) La liturgie sera réformée et mise en langue entendue... 15) On ôtera les images des églises. 21) Pour la communion, on n'obligera point de se mettre à genoux devant l'autel. 27) On vénérera les saints sans les invoquer directement et toutes les prières se rapporteront à Dieu seul.

51. Requête des R. P. R. présentée au roi en 1675 par M. de Ruvigny, contre deux arrêts du Conseil des 9 février et 16 novembre 1674 qui leur défendent, le premier de recevoir les ministres des fiefs dans les synodes provinciaux, le second, pour les pasteurs, de résider ailleurs qu'aux lieux où ils prêchent.

52. Nouveau cahier du clergé concernant les R. P. R., 1675.

53. Opuscule imprimé « au désert, avec permission, l'an de grâce 1676. « *Discours contre ceux qui se révoltent pour les biens du monde et pour éviter la persécution* ».

55-56. Requête de M. de Ruvigny, député général des R. P. R., contre plusieurs arrêts des Parlements de Toulouse et de Bordeaux, qui vont à l'encontre de l'Édit de Nantes, en privant ceux de la R. P. R. des charges seigneuriales.

57. État du nombre des nouveaux convertis diocèse par diocèse, du 1^{er} janvier au 30 juin 1679.

70. Requête des agents généraux du clergé touchant l'exercice des fiefs. 1610.

71. Mémoire sur l'arrêt du 24 novembre 1681 pour empêcher la multiplicité des ministres. Ce mémoire émane de l'archevêque de Coutances.

72. Requête des R. P. R. touchant la déclaration du 17 juin 1681 qui fixe à sept ans le choix de la religion. Parmi les conséquences désastreuses « la fuite forcée de plusieurs familles hors du royaume ».

73. Procès-verbal (25 septembre 1681) de M. de Villanoux, commissaire de la R. P. R. dans le Poitou avec M. de Marillac, intendant du Poitou, sur les requêtes de deux gentilshommes de fiefs qui demandent main-

levée des défenses à eux faites de faire prêcher chez eux.

74, 75, 76. Requête et placet des R. P. R. (23 mars 1682) demandant qu'ils ne puissent être punis sous prétexte que des catholiques entrent dans les temples, assistent aux sermons ou participent à la Cène. (Déclaration de Janvier 1680 faisant défense aux catholiques de passer à la R. P. R. et aux ministres protestants de les y recevoir ; arrêt du Conseil du 16 février 1671 faisant défense aux R. P. R. de recevoir les valets et servantes à faire profession de la R. P. R.).

79, 80, 81, 82, 84. Lettres interceptées par le s. de Saint-Martin, de Crest en Dauphiné, capitaine au régiment de Roussillon, (29 novembre 1682) et transcrites par lui.

83. Requête en forme de plainte adressée par ceux de la R. P. R. à M. de Saint-Martin, 1682.

86. Mémoire prouvant que les communautés de religionnaires ne doivent point recevoir de donations, avril 1683.

87. Lettre du ministre de Crest au député à Paris. 11 décembre 1682.

88-89. Mémoire pour les R. P. R. de la province de Normandie qui protestent contre le procureur général de Rouen qui fait contraindre les consistoires de la province à représenter tous les titres des fonds qu'ils possèdent pour l'entretien des pauvres et pour celui des ministres (cf. aussi n° 85), 1683.

90. Projet proposé au chancelier pour empêcher que les Huguenots aient des serviteurs catholiques, 1683.

91. Projet d'arrêt obligeant l'exécution de l'arrêt du 18 novembre 1680 concernant les reliques.

92. Mémoire proposant que soient punis de grosses amendes les religionnaires du Pays de Gex qui vont entendre le prêche dans les temples de Suisse, en particulier de Genève, 1684.

94. Questions de M. Lamoignon de Basville, intendant de Languedoc (sign. aut.) sur l'interprétation de l'Édit de Nantes, en particulier en ce qui concerne le sort des enfants des R. P. R., 24 octobre 1685.

95. Autres questions du même intendant. Réponses dans la marge, 15 novembre 1685.

96. Mémoire concernant l'instruction des enfants des nouveaux catholiques à la suite de l'édit de janvier 1685 et avis de plusieurs intendants.

97. Mémoire de M. Arnoul, à Rochefort, le 20 mai 1685 : « *Moyens pour empêcher les gens de la R. P. R. de désertir le royaume, et entre autres ceux des îles de Saintonge* ».

98-99. Autre mémoire du même auteur, même date : « *Moyen sûr pour la conversion des enfants* » : obliger les parents de ceux qui se convertissent à leur payer une pension.

100. Mémoire envoyé par M. de Croissy le 26 octobre 1685 au sujet du transport que font hors du royaume les religionnaires de leurs biens, en Hollande, en Frise (l'argent caché dans des tonneaux...).

101-102. « *Lettres aux réformés de France* » pour exciter leur fidélité, document envoyé par l'évêque d'Agen le 25 octobre 1685. L'auteur invite les fidèles à envoyer une infinité de lettres « au Roy, à M. de Louvois, à M. de Châteauneuf, à M. Pelletier, à M. le maréchal de Schomberg, à M. le marquis de Ruvigny et à tous ceux dont on peut

attendre quelque secours ».

103. Sur le crime de relaps, envoyé par M. Le Guerchois le 9 mai 1685.

104-107. « *Mémoires et pièces à l'effet d'opérer des conversions dans les Cévennes en permettant aux nouveaux convertis de payer leurs dettes en fond de terre* » par Daguesseau (s. a.), Nîmes, 9 février 1685.

108. « *Portrait de la conduite des consistoires de la R. P. R.* », 1685.

Dédié à nos seigneurs du Parlement de Guyenne.

109. Articles concernant la R. P. R. émanant de l'assemblée générale du clergé, 1685. Tout est prétexte à ordonner la démolition des temples. Défense est faite aux R. P. R. d'avoir des cimetières dans les villes. Défense leur est faite d'être avocat, imprimeur-libraire, notaire, juge, concierge, hôtelier, fermier et commis à la levée des deniers royaux.

110. Observations sur l'arrêt du conseil du 18 novembre 1680 accordant un délai de trois ans aux nouveaux convertis pour le paiement de leurs dettes, 1686.

111, 112, 113. Extraits d'avis donnés au roi, d'Amsterdam, en 1686, sur l'émigration des religionnaires (rôle de la famille de Marolles, organisation des guides, passage en Picardie). Le n° 112 porte au dos « *Mémoire à mettre dans la lettre à M. Bossuet* ».

114, 115, 116. Lettres pastorales imprimées, 1686.

115. Donne des nouvelles des assemblées des fidèles dans les Cévennes. Raconte le martyre de plusieurs fidèles de ce cant., en particulier de Fulcran Rey, étudiant en théologie. « Depuis le mois de juillet, les Cévennes et le Languedoc sont devenus un champ de carnage... à peine peut-on faire quatre pas dans les montagnes sans trouver un cadavre, ou pendu ou couché par terre ».

116. Cette lettre pastorale cite la lettre écrite le 1^{er} juillet 1686 de la Tournelle par le premier religionnaire condamné par le Parlement de Paris - on lui propose d'aller passer 8 ou 10 mois chez l'évêque de Meaux.

117. Ordonnance de l'évêque et seigneur de Condom touchant les nouveaux convertis, 1686. L'évêque demande que lui soient envoyés tous les quinze jours, les noms de ceux qui n'ont point assisté aux messes, missions et sacrements ni envoyé leurs enfants aux catéchismes, par le moyen d'un contrôle d'inspecteurs aux portes des églises.

118. Mémoire concernant les missionnaires, généralité par généralité et diocèse par diocèse. Réponses du roi par des annotations dans la marge, le 14 février 1687.

119. Mémoire touchant les biens des religionnaires absents, 1688, par M. de Ménars, intendant de la généralité de Paris. Réponses du roi dans la marge. Les questions concernent l'exécution de l'Édit de janvier 1688 qui réunit au Domaine les biens des consistoires et de R. P. R. fugitifs, les récompenses à donner aux dénonciateurs, l'attitude à adopter à l'égard des proches parents bons catholiques qui demandent les biens des leurs fugitifs.

120. État de Huguenots non convertis envoyés en Hollande par ordre du roi, partis de Bordeaux sur trois vaisseaux hollandais le 17 mars 1688.

121. Mémoire énumérant les personnes arrêtées en plusieurs généralités et qui doivent être conduites dans des ports (Bordeaux, Dieppe, La Rochelle).

122-123. Mémoire sur la manière de procéder au mariage des « réunis ». 1695.

124. Placet imprimé adressé au roi le 4 octobre 1697, évoquant les tourments des R. P. R. : « Il faut, Sire, que la Conscience agisse fortement, pour soutenir de telles extrémités ».

125. Mémoire sur les pouvoirs donnés à M. Bouchu, commis par plusieurs arrêts du Conseil pour connaître en dernier ressort des contraventions qui se commettent en Dauphiné aux édits et déclarations du roi sur les nouveaux convertis. « Le roi par sa déclaration du 13 janvier 1698 défend à ses sujets nouveaux convertis d'aller dans la principauté d'Orange sous prétexte de commerce. M. de Basville tient des espions à Orange et fait donner 100 livres au délateur pour chaque condamné » (fol. 1 v°).

126. Mémoire de Lamoignon de Basville (Montpellier, 11 mai 1698) sur l'état présent des affaires de la R. P. R. et sur la conduite que l'on pourrait tenir à l'égard des nouveaux convertis. Basville souligne le rôle des ministres qui essaient de retenir leurs ouailles en envoyant des libelles de Genève ou en venant eux-mêmes déguisés. "La ville de Nîmes, qui est le centre de l'hérésie, est très bien disposée ». Rôle personnel de M. de Basville : « J'ai parlé moi-même à tous les gentilshommes ». Il faut, selon lui, obliger les nouveaux convertis à venir à l'église (il les évalue pour la province à plus de 200 000). Comment ? Par une déclaration formelle du roi et par le contrôle des intendants. Par l'interdiction de certaines professions à ceux qui ne sont pas bons catholiques (médecins, chirurgiens, apothicaires). « Ils formeront donc toujours une espèce de corps dans l'état, séparé des autres sujets du roi ».

127. Le mémoire de Bernage (Angoulême, 24 mai 1698), intitulé « *Moyens pour détruire les religionnaires* » est moins optimiste que le précédent : « On peut dire d'abord en général que de toutes les conversations qui furent faites incontinent après la révocation de l'édit de Nantes, il n'y en a presque pas eu de sincères ». Bernage suggère d'obliger les nouveaux convertis à envoyer leurs enfants à la messe, sous le contrôle des curés, avec un système d'amendes et de récompenses (diminution de la taille) ; de donner des amendes aux bourgs, dans lesquels s'est tenue une assemblée ; de veiller sur les mariages des nouveaux convertis, en rendant nécessaire une permission des archevêques et des évêques.

129. Mémoire du roi pour servir d'instruction aux intendants et commissaires départis dans les provinces et généralités du royaume, précisant la déclaration du 13 décembre 1698, janvier 1699. Voici quelques chapitres : Veiller à ce que les officiers ne soient ni négligents ni violents. Avertir le roi des cas extraordinaires et éclatants où il sera nécessaire d'un prompt exemple. Désabuser les nouveaux convertis de l'espérance du rétablissement de la R. P. R. tenir la main à ce que le procès soit fait aux coupables d'assemblée et exercices de la R. P. R. ; à ce que les médecins avertissent les curés des malades en danger. Veiller à l'instruction catholique des enfants et condamner les parents qui y contreviendront. Faire agir les nouveaux convertis de bonne foi pour convertir les autres. Favoriser en tout les bons convertis. Avoir une attention générale, particulière et continuelle sur tout ce qui se passe en

matière de religion. Conferer souvent avec les évêques et archevêques.

130. Extrait de *la première assemblée* tenue chez le duc de Beauvilliers le 25 juillet 1699, à laquelle ont assisté Châteauneuf, Pommereu, Barbezieux, Daguesseau, Torcy, Pontchartrain. 1) Avis sur les écoles ; exemple de celle d'Alais, créé par M. de Châteauneuf pour les nouveaux convertis de son diocèse. 2) Condamnation par contumace et confiscation des biens de ceux qui ont réussi à fuir à l'étranger. 3) Condamnation des mariages faits à Genève. 4) Don des biens séquestrés aux plus proches parents bien convertis. 5) Suspension de la peine de traîner sur la claie les corps des mal convertis morts sans sacrement. 6) Puniton des parents de ceux-ci par la confiscation des biens du mort.

La seconde assemblée, tenue le 1^{er} août (fol. 7), réserve la possibilité d'une grâce dans un délai de 6 mois pour rentrer dans leurs biens aux religionnaires enfuis, discute sur la rente des biens des religionnaires, sur la peine de ceux qui empêchent les exhortations des curés à l'article de la mort ; de ceux qui font faire l'exercice de la R. P. R. dans leurs maisons. « On a jugé que la peine des galères et la démolition de la maison étaient une punition suffisante ».

Troisième assemblée tenue le 26 septembre 1695 à Fontainebleau. Rapport dressé par Daguesseau. Les intendants citent des cas particuliers et demandent conseil : ainsi que faire d'une dame de Genève qui épousé un gentilhomme de Gex, nouvellement converti, va accoucher à Genève et y faire baptiser ses enfants ?

Quatrième assemblée, le 10 octobre 1699.

131. Divers rapports de Saintonge et de Limousin, 1699.

132, 133, 134. Mémoire envoyé par le s. de Bernage, d'Angoulême le 14 mars 1699, pour servir d'instruction aux officiers des justices des seigneurs, sur ce qu'ils ont à faire en exécution de la déclaration du 3 décembre 1698, pour satisfaire aux intentions du roi.

135. Avis de quelques particuliers du Languedoc concernant le peu de mouvement que se donnent les évêques pour la conversion de ceux de la R. P. R., 1699. Ces évêques ont été mortifiés de ce qu'on n'ait pas suivi leur avis, qui était l'emploi de la violence.

136. État des nouveaux convertis, sortis du royaume, dans la généralité de Tours, depuis le 13 décembre 1698 et rentrés avant le 5 août 1699, par Miromesnil (sign. aut., 1699). Énumère pèle mêle ceux qui font fort bien et ceux qui ne font aucunement leur devoir de catholique.

TT 431

LXIV dossiers, 161 pièces

Affaire des religionnaires. 1599-1724.

Dossier I. Cahiers des députés des religionnaires. 1651-1658. (13 pièces).

Émanés des députés de Guyenne (Haute et Basse), de Languedoc, des Cévennes, du Gévaudan qui les ont signés, ces cahiers ont été présentés au roi et portent les réponses du roi dans la marge. (n° 4 et 7, signés « Louis »). Le n° 5 est un projet de réponse aux cahiers de la Basse-Guyenne (n° 3), signé par Séguier et Daligre. Le n° 6 est un extrait concernant Montpellier (hôpital, cimetière, cloche du temple, 1^{er} avril

- 1650).
- Dossier II. Questions de droit* posées par le s. de Brou, intendant en Normandie, sur les biens laissés par les religionnaires fugitifs et sur le droit naturel qu'ont leurs héritiers ou créanciers pour y prétendre.
- Dossier III. Quelques cas particuliers* de nouveaux convertis de Saintonge, de Limousin et d'Angoumois.
- Dossier IV. Mémoire concernant les églises de France de la R. P. R. (1672)* en Guyenne et autre provinces et correspondance « qui prouve que la nomination de commissaires impartis pour juger les titres des églises R. au droit d'exercice de leur religion n'était qu'un piège pour l'anéantir successivement par la décision d'arrêt du Conseil du roi tout composé de catholiques et toujours prêt à adopter l'avis du commissaire ou de l'intendant catholique » (n°27). Lettres à Ruvigny (15 janvier 1672, n° 22). Notons, au dos de certains documents, des annotations de la même main qui témoignent d'un essai de classement, et d'un esprit favorable aux protestants. Propositions du Père Meynier sur les cimetières de la R. P. R., présenté par M. de Senegas. S. d.
- Dossier V bis. Articles et mémoires à la suite de l'assemblée de Nîmes.* 1614-1615 (7 p.).
- Dossier VI. Mémoires concernant les baptêmes des enfants religionnaires :* ne pas attendre les jours de prêche pour baptiser les enfants. S. d. (2 p.).
- Dossier VII. Mémoire pour faire donner des tuteurs catholiques aux pupilles des religionnaires.* S. d. (1 p.).
- Dossier VIII. Projet de déclaration concernant les ministres de la R., en particulier pour les obliger à faire leur déclaration de foi devant les officiers royaux.* S. d.
- Dossier IX. Avertissement donné aux R. P. R. sur ce qui c'est passé dans la Chambre de l'Édit de Castres,* « Si on empesche S. M. d'escouter les prières que nous faisons, il faut les adresser à Dieu afin qu'il luy plaise toucher le cœur du roy ».
- Dossier X. Mémoire concernant les religionnaires de Valence et de Die,* après 1630.
- Dossier XI. Extraits d'édits et de déclarations du roi concernant les religionnaires de 1665 à 1699* (2 p.).
- Dossier XII. Mémoire des entreprises faites par les R. P. R. dans le Languedoc depuis la mort de Louis VIII.*
- Dossier XIII. Deux mémoires politiques secrets sur les affaires de la R. P. R.* « Enclins à l'égalité républicaine... ils sont capables de mettre le feu partout, et dedans et dehors le royaume... ». « Les synodes des Cévennes sont la caverne d'Éole, où se forment toutes les tempêtes ».
- Dossier XIV. Copie de l'instruction* donnée en 1599 par Henri IV aux commissaires exécuteurs de l'Édit de Nantes.
- Dossier XV. État de religionnaires condamnés par sentence du bailliage de Belley* en 1686.
- Dossier XVI. Opposition des religionnaires du Dauphiné aux arrêts du Parlement de Grenoble,* 1682.
- Dossier XVII. Requête* (éloquente et respectueuse) des R. P. R. au roi Louis XIV, après 1669.
- Dossier XVIII. Remontrances* des agents généraux du clergé qui demandent que l'exercice de la R. P. R. ne puisse être fait dans les fiefs

- appartenant à ceux de la R. P. R. avant l'édit de Nantes et possédés par leurs héritiers.
- Dossier XIX.* Extrait imprimé du cahier des plaintes et remontrances faites au roi par le député des églises réformées de la province de Basse-Guyenne, 1654.
- Dossier XX.* *Raisons d'un ecclésiastique* pour qu'on oblige les nouveaux convertis à aller à la messe. Examen de divers cas de conscience. Vers 1687.
- Dossier XXI.* *Mémoire* concernant les consistoires supprimés et leurs biens. 1683-1684, 6 p. (déclaration du roi du 27 janvier 1683, réunissant aux hôpitaux les biens légués par les R. P. R. aux pauvres de leurs consistoires).
- Dossier XXII.* *Mémoire* s'élevant contre l'article 42 de l'édit de Nantes, qui permet les legs et donations des R. P. R. ainsi le consistoire de Lyon a 64.000 livres de rente (1680-1683). Projet proposant l'attribution de ces biens à l'ordre de Saint-Lazare.
- Dossier XXIII.* *Résultats* des conférences tenues par plusieurs évêques chez le cardinal de Bonsy, archevêque de Narbonne, le 28 octobre et le 8 novembre 1685.
- Dossier XXIV.* *Rapports* au Conseil du roi, 1701 et 1702, sur une foule d'affaires particulières de nouveaux convertis, ordres de secours et de pensions (Pays étrangers, Champagne, Angoumois et Limousin, Saintonge, Dauphiné, Provence, Navarre et Béarn, Bretagne, Berry).
- Dossier XXV.* *Mémoire* des R. P. R. sur la déclaration du roi du 20 février 1680 portant défense aux R. P. R. de se servir de sages-femmes et de chirurgiens de leur religion dans les accouchements.
- Dossier XXVI.* *Requête* de ceux de la R. P. R. à la suite de la déclaration de juin 1680 faisant défense aux ministres de recevoir aucun catholique (4 p.).
- Dossier XXVII.* « Moyens justes et raisonnables pour détruire la plus grande partie des exercices réels et personnels de ceux de la R. P. R. sans donner atteinte à l'Édit de Nantes ». S. d. (1 p.).
- Dossier XXVIII.* *Mémoire* d'un ministre sur ce qui serait à faire pour la pacification. S. d. (2 p.)
- Dossier XXIX.* *Mémoires* divers. (7 p.).
- Dossier XXX.* *Mémoire* sur le rétablissement des églises détruites pendant les guerres de religion. S. d. (2 p.).
- Dossier XXXI.* *Mémoire* du duc d'Uzès proposant de faire confirmer l'arrêt du Parlement de Toulouse qui défend aux seigneurs justiciers catholiques de créer des officiers protestants.
- Dossier XXXII.* *Mémoire* touchant les moyens de conversion des religionnaires (p. ex. interdire aux R. P. R. d'être aubergistes ou cabaretiers) ; envoyé par M. de Vigier.
- Dossier XXXIII.* *Observations* sur le baptême des enfants des R. P. R. après 1685.
- Dossier XXXIV.* *Mémoires* du Père Meynier, montrant que les ministres des seigneurs hauts justiciers et de fiefs de haubert ne doivent pas être reçus aux colloques et synodes des R. P. R., conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 9 février 1674. Mémoire en réponse des R. P. R. Mémoire sur la convocation des synodes en Guyenne et en Languedoc (1649).

- Dossier XXXV. Mémoire* envoyé par Henri Daguesseau, intendant de Languedoc, sur l'interdiction de l'exercice de la R. P. R. dans les lieux pris par la force des armes. Avant 1685.
- Dossier XXXVI.* Annonce d'un *mémoire* envoyé par Louvois le 23 avril 1686, concernant les nouveaux convertis qui refusent d'envoyer leurs enfants aux écoles.
- Dossier XXXVII. Requête* de ceux de la R. P. R. du Languedoc et de Béarn signée « Ruvigny ». Ils protestent contre la suppression des temples et des assemblées, les atteintes aux Académies de Puylaurens et de Saumur, aux consulats, l'exclusion de certaines professions, médecins, avocats, artisans, « contraints d'aller chercher du pain ailleurs ».
- Dossier XXXVIII.* Réponse des agents généraux du clergé à la requête précédente, 1670. « Ils parlent du clergé avec un peu plus de liberté qu'à eux n'appartient ».
- Dossier XXXIX.* Requête de ceux de la R. P. R. sur plusieurs chefs de plainte. Après 1684 (en triple exemplaire).
- Dossier XLI.* Extraits de la déclaration de 1666, mis en parallèle avec les résultats et la déclaration de 1669. 1669.
- Dossier XLII.* Copie d'un *arrêt du Conseil* rendu en faveur du maître d'école R. P. R. de Mouchamps en Poitou, attaqué par le curé du lieu, qui voulait l'empêcher d'avoir des pensionnaires et d'enseigner le latin.
- Dossier XLIII. Mémoire* concernant les mariages des Religionnaires (parle du feu Cardinal Dubois).
- Dossier XLIV. Conseils* aux archevêques et aux évêques pour attirer les nouveaux convertis.
- Dossier XLV. Instructions* aux R. P. R. de la région d'Orange pour s'accommoder des conjonctures présentes. « Chaque père de famille fera la fonction de ministre dans sa propre maison ». « Qu'un prétendu valet soit maître d'école religionnaire ». « Quoy que le malade puisse encore parler, il fera comme s'il ne le pouvait pas ».
- Dossier XLVI. Instruction* à tous les officiers des bailliages de la généralité d'Alençon sur l'exécution de la déclaration du 13 décembre 1698.
- Dossier XLVII. Réflexions* sur l'édit de décembre 1689 et son absence de sévérité pour les Religionnaires qui sortent du Royaume.
- Dossier XLVIII.* « *Nouvelle plainte des protestants de France sur la révocation de l'édit de Nantes, et très humbles représentation de leurs justes droits aux princes qui ont leurs ministres plénipotentiaires au Congrès de la Paix. La Haye* », 1712 (imprimé).
- Dossier XLIX.* « *Extrait des manuscrits qui concernent les affaires des Prétendus Réformés gardez dans la Bibliothèque du Roy* », 1671 (imprimé).
- Dossier L. Mémoire* sur les entreprises récentes des Religionnaires, s. d. (époque de Ruvigny et Lesdiguières).
- Dossier LI.* Extrait du livre des « *Plaintes des églises réformées de France...* », 1597. Mémoires sur l'exercice de fief. (un mémoire concerne la généralité d'Amiens), remontrances des agents généraux du clergé et copie d'arrêt du Conseil du 1^{er} juin 1682.
- Dossier LII.* Extraits de plusieurs édits, déclarations et arrêts concernant les R. P. R. (v. 1700 ?) : leur mariage, leur fuite à l'étranger, l'éducation de leurs enfants, la disposition de leurs biens, le commerce en la Principauté

- d'Orange, le port des armes, les lettres de maîtrise, etc...
- Dossier LVIII. Mémoire* (catholique) concernant le baptême des R. P. R. par les prêtres, s. d.
- Dossier LIV. Numéro sauté dès le classement primitif.*
- Dossier LV.* 1) *Mémoire* pour rendre utile les instructions des curés aux nouveaux convertis, par le s. Peyton. 2) « *Moyens pour la réunion générale des religionnaires de France à l'église* ». L'auteur préconise la révocation de l'Édit de Nantes.
- Dossier LVI. Mémoire* sur les religionnaires restées en France. « Toutes les puissances de l'Europe (se sont) multipliées et fortifiées des dépouilles de vos sujets ». « Il y a en votre royaume, sire, plus de dix millions de mariages en suspens ». « Votre Majesté perd un peuple innombrable » (Papiers du comte de Saint-Florentin).
- Dossier LVII. Mémoire* au sujet de la déclaration du roi du 14 mai 1724 concernant les nouveaux convertis du royaume.
- Dossier LVIII. Mémoire* de l'évêque d'Alais au sujet des écoles établies dans son diocèse (proposition de Daguesseau).
- Dossier LIX. Mémoire* concernant les nouveaux réunis à l'église catholique. Prône la douceur. S. d.
- Dossier LX. Mémoire* sur la proposition d'obliger les nouveaux convertis d'aller à la messe (cf. n° XX). Avis de MM. de Bezons, Foucault, La Bourdonnaye, Miromesnil, La Houssaye.
- Dossier LXI.* Imprimé envoyé par Le Bret, de Montauban : « *Motifs de la déclaration du roi d'avril 1663* ». Défend aux catholiques de changer de religion.
- Dossier LXII.* Mémoire sur les moyens de ramener les nouveaux convertis : « les obliger à fournir aux consuls de la communauté où ils demeurent et où leurs terre sont situées un état du revenu de leurs domaines... ». Moyens de conversion employés par l'évêque de Lavaur.
- Dossier LXIII. Mémoire* des difficultés qui peuvent arriver en l'exercice de la commission sur les affaires des religionnaires, envoyé par le s. Sarrot de Champigny.
- Dossier LXIV.* Observations sur le *mémoire* concernant la régie des biens des religionnaires fugitifs, que l'auteur propose de supprimer.

TT 432

XI dossiers, 221 pièces

Confiscations royales aux rebelles. 1629-1641.

Fort peu d'actes concernent les rebelles huguenots, ceux du Languedoc soulevés par Rohan, réduits par le Roi et le Cardinal de Richelieu, (Privas, Nîmes), pacifiés par l'édit d'Alais (27 juin 1629). La plus grande partie concerne *les partisans de la Reine-Mère et de Gaston d'Orléans*, réunis à Bruxelles en 1632, et les confiscations dont ils furent victimes après la bataille de Castelnaudary (1^{er} septembre 1632). Après la réconciliation des deux frères en octobre 1634, les dossiers sont plus minces, liquident les affaires en cours ou concernent les confiscations occasionnées par la déclaration de guerre au roi d'Espagne (19 mai 1635).

Dossier I. n° 1-5. (5 p.) 1629.

<i>Dossier II.</i>	n° 6-41. (36 p.)	1631.
<i>Dossier III.</i>	n° 42-117. (76 p.)	1632.
<i>Dossier IV.</i>	n° 118-169. (52 p.)	1633.
<i>Dossier V.</i>	n° 170-196. (27 p.)	1634.
<i>Dossier VI.</i>	n° 197-201. (5 p.)	1634.
<i>Dossier VII.</i>	n° 202-204. (3 p.)	1635.
<i>Dossier VIII.</i>	n° 205-211. (7 p.)	1637.
<i>Dossier IX.</i>	n° 212-218. (7 p.)	1638.
<i>Dossier X.</i>	n° 219. (1 p.)	1639.
<i>Dossier XI.</i>	n° 220-221. (2 p.)	1641.

Les actes sont des minutes d'arrêtés rendus par des « Commissaire de la Chambre du domaine », constitués en sous-commission pour juger des biens des rebelles, qui tombaient sous le coup de la déclaration royale de mars 1631, en particulier. Une chambre composée de conseillers du Conseil d'État et maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel fut créée spécialement pour juger les rebelles, partisans de la Reine-Mère et de Mons., en septembre 1631. Ces actes se présentent sous la forme de requêtes, soit du procureur du roi qui déclare les biens du rebelle « acquis et confisqués » à sa Majesté, soit d'un particulier qui a reçu du roi un brevet de don et requiert de la chambre l'ordre lui permettant de jouir du contenu de ce brevet.

La procédure se déroule en trois temps : la Chambre ordonne tout d'abord qu'il soit informé de la rébellion du personnage dénoncé, par les soins du bailli ou de son lieutenant général, le premier maître des requêtes ou un juge royal des lieux, tout en permettant parfois au suppliant de mettre déjà la main sur les biens convoités. En un second temps, elle déclare les biens acquis et confisqués au roi et invite le futur bénéficiaire à obtenir du roi des lettres patentes de confirmation de don, scellées du grand sceau de cire verte sur lacs de soie rouge et verte. Des expéditions d'un certain nombre de celles-ci, collationnées à l'original par Retenneux, conseiller, secrétaire du roi, de ses finances et de son conseil privé, sont jointes à la requête. (n° 6, 19, 21, 26, 31, 78, 81, 83, 84, 85). Enfin, sur le vu du brevet de don, de la requête et des lettres patentes, et sur le rapport du commissaire à ce député, les commissaires ordonnent que les lettres patentes de don soient enregistrées au greffe de la Chambre et que le bénéficiaire jouisse de leur contenu.

Dans l'ensemble, les actes sont classés dans un ordre chronologique, en sorte que la même affaire se trouve morcelée. Les lettres patentes correspondant aux actes se présentent souvent dans un ordre fantaisiste et séparées de documents auxquels elles se rapportent. Tous les actes concernant une même affaire sont regroupés dans le fichier des noms de personnes et de principaux lieux, qui suit. Les nombres sont ceux que portent les actes.

Ajoutons que la chambre ne se borne pas à prononcer les confiscations et à confirmer les brevets de don accordés par le roi. Elle reçoit les plaintes, examine les problèmes soulevés par les confiscations, assigne les parties, prononce des jugements, jouant le rôle d'un tribunal d'arbitrage. Elle rétablit le droit de tiers qui ont pu être lésés, serviteurs, créanciers, ayants-droits, surtout les épouses séparées de biens et les enfants mineurs.

Cette liasse de TT 432 a dû être placée parmi les affaires des religionnaires fugitifs parce qu'il s'agit de biens confisqués. Une chemise

ancienne (n° 1) porte la mention : « minutes retirées de M. de Chesnelon concernant la réunion au domaine des biens des rebelles ». Ce M. de Chesnelon fut, d'après les Almanachs royaux, commis au Conseil privé de 1700 à 1720.

Albi, évêque d', 96.

Alet, évêque d', 41.

ARAGONNES, s. d', 119, 121.

ARNAUD (Melchior), avocat au Conseil privé du roi, chantre ordinaire de la Chapelle, 129, 140.

ARNAUD, près de Montpellier, 102.

ARPAJON, chevalier d', 80, 83, 87.

Arzillières, baronnie d', près de Vitry-le-François, 7, 115, 117.

Augustins, couvent d', à Mortemart en Poitou, 123.

AULNAY (Charles), s. d'Orville, 45, 144, 153.

Azilhanet, 79, 80, 82, 84, 85, 89, 93.

BAILLON (Guillaume), 118.

BAILLY (Charles), conseiller du roi et maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, 190, 200, 206, 209, 213.

BALMONT, s., 197.

BARRY, s., 92.

BARTHÉLÉMY (Jean Antoine), 39, 41.

BASSOMPIERRE-REMONVILLE, s. de, 198.

BEAULIEU (Nicolas), s. de, 190, 200.

BEAUMONT, s. de, 111.

BEAUREGARD, s. de, 97.

BELLEGARDE, duc de, grand écuyer de France, 12, 46, 67, 70.

BERGER, receveur des dîmes du diocèse d'Agde, 108.

BESANÇON, s. de, 172, 176, 220.

BESNIER (Jacques), dit le Cadet, porte-arquebuse du roi, 5, 23, 32.

BETHENCOURT, s. de, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de Champagne, 196, 197.

BLOMAC (Étienne), 93.

BOISROGER, 202, 207.

BONHOMME (Genis), serviteur de l'évêque d'Uzès, 148, 152.

BOUNARD (Charles), conseiller du roi et son premier médecin, 219.

BORIE (Jean de), tailleur et valet de chambre du roi et de Mons., 46, 48, 54, 67, 70, 131, 181, 182.

BOUFFÉ, s. de, 34.

BOUHIER (Marie), dame de LA VIEUVILLE, 161, 175.

BOUILLON (Étienne), mousquetaire à cheval de S.M., 77, 78, 91.

Bourg-Lévêque, terre de, 44.

Brantigny, seigneurie de, 31, 33.

BRASSEUZE, s. de, 71.

BRETON (Michel), potager du roi, 162.

BRULLART (Nicolas), s. DU BOULLAY, 142.

BUTANGER, s. de, valet de chambre ordinaire du roi, 45, 144, 153.

Buzançais, seigneurie de, 65.

CABROL (Fleurette de), à Saint-Chinian de la Corne (Hérault), 110.

CAVANAS, s. de, 124.

- CHAMP, s. de, 39, 41.
 CHAMPION (Nicolas), curé de Vérigny, 116, 161.
 CHANTELOU (Guillaume de), s. de La VAUSSIÈRE, 146
 CHANTELOU (Jean de), s. de MONTEVILLE, 146.
 CHANTEMERLE, s. de, chevau-léger de la garde du roi, 39, 41.
 CHANTRAINE, s. de, 205.
 CHAPPUIS (Étienne), gouverneur du Teil-sur-le Rhône, 4.
 CIREY (Jules de), baron du Châtelet, 134, 135, 138, 159, 189.
 CLENLEU, s. de, 69, 114, 122, 128, 136, 145.
 COCOMBOIS, consul à Narbonne, 92.
 CŒUR DE CHÊNE, s., 92.
 CONDÉ, prince de, lieutenant général en Bourgogne, 19, 20, 21.
 CORNOUAILLE (Henry de), s. de BRUMIÈRE, gendarme de la Compagnie de la garde du roi, 214.
 CORNOUAILLE (LOUIS DE), frère du précédent, 214.
 COURTIN (René), s. de VILLIERS, conseiller du roi en ses Conseils, subrogé tuteur de François Le COIGNEUX, 57, 120, 133, 141.
 CRISTOL (Jean), enseigne d'une compagnie en l'armée du duc de Montmorency, 73.
 CROISSET, s., 92, 171, 186.
 CROISILLES (Claude de), maître d'hôtel ordinaire du roi, 31, 33.
Croutes-sous-Muret, métairie appartenant au seigneur de La Vieuville, 5, 23, 32.
 DAGUÈRES (Bernard), officier du Gobelet du roi, 147.
 DAGUESSEAU (Philippe), s. de LORMAISON, receveur général du clergé de France, maître de la garde robe de la Reine, 139, 165, 166, 167, 168, 169, 199.
 DAGUESSEAU (François), s. de PUISIEUX, maître des comptes à Paris, 139.
 DAGUESSEAU (Antoine), premier président au Parlement de Bordeaux, 139.
 DAMBLY (Rollet), 202, 207.
 DAMON, baron, bailli de Labours, 211.
 DELMAS, s., viguier d'Agnans, 75.
 DENIS (Claude), tuteur des enfants du baron de Cirey, 159.
 DEPERAULT, évêque d'Uzès, 179.
Desbordes, seigneurie de, en Touraine, 65.
 DESBUIIS (Anne), veuve de Jean de TROGUES, premier valet de garde-robe du roi, 30, 38, 49, 57, 133, 141, 153.
 DESCROUX, s., 98.
 DES ESSARTS, s. 79, 85, 89.
 DES LANDES (Jacques), 106.
 DES ROCHERS, s., 96.
 DEYMART (Louis), écuyer, capitaine au régiment des Suisses, 3.
 DONIOL, commissaire ordinaire des guerres, 35.
 DOURTOLLAN, s. de Pouzolles, habitant de Florensac, 77, 78, 91.
 Du BREUIL DE THÉON (Marguerite), veuve du s. de Thiembronne, 156.
 Du CHALON (Sara), femme du s. de Saint-Aman, 178.
 Du CHÂTELET, baron, voir CIREY.
 DUCHESNE, cavalier de la garde du roi, 149, 184.
 Du FARGIS (Charles d'ANGENNES), s., comte de LA ROCHEPOT, 68, 165, 169.
 Du LAURENS (Antoine), conseiller au Parlement de Paris, 201.

- DUPAIN (Nicolas), 127.
 DUPLESSIS (Nicolas), valet de chambre ordinaire du roi, 86.
 DU ROUSSET (Thomas), juge en la judiciaire royale de Gignac, 72.
 ELBEUF, duc d', 9, 146, 150.
 ELBEUF, duchesse d', 65, 66.
 ENGREN (Aubin), commis de la Chambre, 130.
 ESTIENNE (Robert), 42.
 ESTRADES, s. d', maître d'hôtel ordinaire du roi, 25, 28, 29.
 ÉTAMPES-VALANÇAY (Jacques d'), grand maréchal des logis, 118.
 ÉVREUX, chevalier d', 82, 84.
 FABRY (Pierre de), s. de ROUQUAIROL, 97.
 FOIX (René de), archer des gardes du corps du roi, 42.
 FONTAINES-CHALANDRAY, s. de, 52, 61, 62.
 FORGE (Olivier de), verdurier de la Maison du roi, 132.
Fresne Vériny, terre de, dite *La Muette*, 58, 59.
 FRILLAUD (Benoît), serviteur du duc d'Elbeuf, 150.
 GABOURY (Jean), tapissier de S.M., 162.
 GADAGNE (Claude de), chevalier, s. de BEAUREGARD, capitaine de chevau-légers, 137, 151.
 GADANCOURT, s. de, 33, 156.
Ganges (Hérault), 2.
 GAUCHER (François), dit DES LOUVES, 205, 206, 209, 213.
 GAUTIER (Ennemond), valet de chambre de la Reine Mère, 35.
 GUILLAUME (Gérard), 157.
 GIRARD, 55.
 GLEISENOVE (Christine de), femme du baron de Cirey, 159.
 GORET (Charles), marchand drapier à Paris, 67.
 GOUFFIER (Louis), duc de ROANNEZ, marquis de BOISY, 13, 21.
 GRAVEST DE FELINES (Bernard de), 93.
 GRENIER (Antoine), marchand à Saint-Chinian de la Corne (Hérault), 105.
 GRILLIÉ, s., évêque d'Uzès, 179, 180, 187.
Gros-Chenêt, ferme du, près Saint-Cloud, 162.
 GUERAULT (Charles), 39, 41.
 GUIBBAL (François de), s. de SANOGIER, 113.
 HABERT (Jehan), s. de Mesnil, conseiller du roi, 170.
 HABERT DE MONTMORT (Jehan), 57, 133.
 HARCOURT, comte d', fils du duc d'Elbeuf, 66.
 HOULDRY (Anne de), veuve d'Innocent de LA GRANGE, conseiller du roi en ses conseils et au Parlement, 68.
 HULSTER (Cornelie d'), valet du maître de l'hôtellerie de la Cave à Bruxelles, 217, 218.
 JACQUIN (Jacques), 132.
 JORDY, 93.
 JOUBERT (Julien), commis au Bureau général des pêches de France, 177.
 LA BARRE (Jehan), baron de, 193.
 LA BARTHE (Jean de), s. de Guiscaro, maréchal des logis de la compagnie des mousquetaires à cheval de la garde de S. M., 210, 216.
 LA BUISSONNIÈRE, s. de, 191.
 LA CHAPELLE, s. de, capitaine de Fère, 5, 23, 32.
 LA CHAUSSÉE (Mahaut de), veuve de Pierre d'OSBONNE, s. de CLENLEU, 114.

- LA COSTE, mousquetaire à cheval de la garde du roi, 72.
 LA CONTOUR, s. de, capitaine, 75.
 LA COURTADE (Gabriel de), commissaire des toiles de chasse du roi, 192.
 LA CROIX (Jean Gaston de MONTIER), s. de, mousquetaire à cheval de la garde du roi, 94, 212.
 LA GARENNE, s. de, cheveu-léger de la garde du roi, 39, 41.
 LA GARRIGUE, s. de, cheveu-léger, 111.
 LA GRISE, s. de, chevalier, lieutenant des gardes du corps du roi, 15, 43, 44, 88.
 LA LOGE, s. de, cheveu-léger de la garde du roi, 143.
 LALOY (Sébastien de), fourrier de la compagnie des cheveu-légers de S. M., 202, 203, 207.
 LA MULLENIÈRE [ou LA MULINIÈRE], s. de, 149, 184.
 LANSON, s. de, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de son Hôtel, 106.
 LA ROCQUE, (Raphaël de Chantelou sieur de), 146..
 LAUBESPIN, s. de, cornette de la compagnie du s. de Beauregard, 98.
 LAUSBESPINE (Louise de), épouse de Jean de Montbron, s. de Fontaines-Chandray, 52, 60, 61.
 LAUNAY, s., 41.
 LA VALLETTE, duc de, pair de France, gouverneur et lieutenant général en Guyenne, colonel général de l'infanterie française, 198.
 LA VIEUVILLE (Charles), marquis de, 5, 7, 23, 31, 32, 33, 58, 59, 62, 63, 116, 124, 149, 155, 160, 161, 175, 184, 192.
 LA VIEUVILLE (Marie Bouhier, dame de) 161, 175.
 LE BEL (Barnabé), 99.
 LE COIGNEUX (Jacques), Président au Parlement de Paris, 10, 30, 38, 133, 141, 162.
 LA GARRION (François), Le jeune, 95.
 LE MERCIER (Charles), s. de GRIGNY, 212.
 LENONCOURT, s. de, 134, 135, 138, 159, 189.
 LE NORMANT (Louis), chirurgien des Écuries du roi, 42.
 Léon (René de RIEUX, évêque de), 50, 55, 157, 164, 194.
 LEPAGE (Louis), s. de LA RIVIÈRE, 12.
 LE PROUST (Jacques), archer des gardes du corps du roi, 164, 194.
 LESCOUR, mousquetaire à cheval de la garde du roi, 72.
 LE VOLLE (Jean), cavalier de la compagnie des cheveu-légers de la garde du roi, 204.
Liffol-en-Barrois, 203.
 LOUDIGNY-ROULLY, s. de, cornette de la compagnie des cheveu-légers du cardinal de Richelieu, 102, 129.
 LUNEL, s. de, cheveu-légers, 110, 113.
Mailly-La-Ville et Mailly-Le-Château, 19, 20.
 MALVES, s. de, 101.
 MARCILLY, s. de, conseiller du roi, maître d'hôtel, 69, 128, 145.
 MARGONNE, s., 127.
 MARION (Antoine), comte de BRISELIÈRE, 39, 41.
 MASSIEU (Nicolas), marchand de Rouen, 221.
 MATIOLE (Camille), ingénieur de S. M., 174.
 MAULÉON SAINT-PAUL (Carron de), s. de GONSAC, 210.

- MAURE, comte de, 185.
 MAUREMBERT, s. de, diocèse de Castres, 40.
 MARGNAC (Esther de), veuve de Jean BELLOC, marchand de Clérac, 195.
Micourt (seigneurie de), 155.
Moncontour en Bourgogne, 21, 22.
 MONSIGOT (Louis), s. de, maître ordinaire de la chambre des comptes à Paris, 143, 170.
 MONTAGUT DE LA POMAREDE, 98.
 MONTBRON (Louis de), fils du comte de CHALANDRAY et de Louise de LAUBESPINE, 52, 60, 61.
 MONTCAUREL, s. de, en Boulonnais, 122, 136.
 MONTDELEU, s. de, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, 155.
 MONTORGUEIL, s. de, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, 172, 176, 220.
 MOREAU (Louis), archer des gardes du corps du roi, 162.
 MORET comte de, 8, 47, 48, 53, 64, 104, 130, 131, 137, 147, 151, 181.
 MORET, comtesse de, 11, 48.
Moret, comté de, 137.
 MORGUES (Mathieu de), comte de SAINT-GERMAIN, avocat au Conseil, 24, 26, 27, 126, 158, 183, 208.
 MORGUES (Jean de), son fils, 126, 173.
 MORTEMART, marquis de, premier gentilhomme de la Chambre, 185
Mortemart, couvent d'Augustins en Poitou, 123
 MOULINIER (Antoine), chantre ordinaire de la chapelle du roi, 127.
 MOUSRIER (Jean), huissier de la Chambre du roi, 162.
Narbonne, archevêque de, 107, 93, 95.
Neufchâteau en Lorraine, 204.
 NICOLAS (Blaise), 99.
Nîmes, rebelles huguenots, 2.
 NOAILLES, s. de, maréchal des camps et armées, 73.
Notre-Dame des Vaulx, ordre de Cîteaux, diocèse de Toul, 193.
Oiron, 21, 22.
 OISAN-SOURDEAC, marquis d', 15, 18, 43, 88.
 ORGEMONT, s. d', cheveu-léger, 110, 113.
 ORVILLE (Charles d'), s. d'AULNAY, 45, 144, 153.
 PALLUAU, comtesse de, 161.
 PANCHE (Baptiste), s. de CORDES, épouse Laurence de MORGUES, 173.
 PARDAILHAN (Thomas de), syndic de la noblesse de Vic-Fezensac, 163.
 PAULE DE GRANDVAL, baron de, 100.
Pavant-sur-Marne, 192.
 PAYEN (Paul), fermier du président Le Coigneux, 133.
 PERTHUIS (P. de), s. d'ERIGNY, 201.
Pierrefitte (terre de) au marquis de Cirey, 189.
 PIGOLLET, voir BIJOL(L)ET.
 PILON, (Nicolas), 36, 37.
Pimpon, abbaye, diocèse de Saint-Malo, 158.
 PLANTADDO (François), 121.
 PODEROUX (Jean), 99.
 POUILLY (de), s. de MANNAGE, 208.
 POUPIAN, s. de, 101.

- Privas*, 4, 191.
- PRUNGET, s. de, 25, 28, 29.
- PUCHET (Jérôme), s. d'Oinville et Breteville, 14, 17.
- RAFFLE (François de), huissier de la Chambre du roi, 71.
- RANCY (Charles de), intendant des affaires de Marie BOUHIER, 175.
- Ranzières*, château de, près Verdun, 202.
- RATABON (Antoine), 215.
- REGNAULT (Thierry), fermier de la seigneurie. de Chatroux, département de la baronnie d'Arzillières, 115 ?.
- RIEUX (Guy), comte de, premier écuyer de la Reine-Mère, 76, 81, 107.
Voir : *Léon*, Oisan-Sourdeac et Sourdeac.
- ROBIN, père et fils, fermiers de l'abbaye de Signy, comté de Moret, 131, 181.
- RODEZ, s., de la compagnie des cheveu-légers et gentilhomme ordinaire de S. M., 108, 191.
- ROUBY de LA MIRETTE, 111.
- ROUSSEL (Jean), fermier général des coches de France, 70.
- RUBAY (Claude de), archevêque de Narbonne, 76.
- SAINT-AMAN, 178.
- SAINT-ESTIENNE, gouverneur de la souveraineté de Châteauregnault, 217, 218.
- Saint-Faron*, abbaye de, 104.
- SAINT-GEORGES, s. de, cheveu-léger de la garde du roi, 39, 41.
- SAINT-GERMAIN : VOIR, MORGUES.
- SAINT-MARTIN, s. de, 74.
- Saint-Pol-de-Léon*, évêque de, 140, 171, 194.
- Saint-Pons-de-Thomières*, 113.
- SAINT-SIMON (Claude de), chevalier, s. de VAUX, premier gentilhomme de la Chambre, premier écuyer, 7, 16, 58, 59, 62, 63, 115, 116, 117.
- Sainte-Croix de Bordeaux*, abbaye, 125.
- SAINTE-CROIX D'ORNANO, s. de, 125.
- SAINTE-MORE (Abel de), 132.
- SALIGNY, comte de, 221.
- SALLERS, baron de, 119.
- SANGUIN (Christophe), conseiller au Parlement de Paris, prévôt des marchands, tuteur des enfants mineurs de Le Coigneux et de Marie Serizier, sa première femme, 57, 120, 133, 141.
- SARIAC (Bernard de), abbé de Notre-Dame de Pimpon, 183.
- SAUROMAN (Joseph de), espagnol, 215.
- SAURON (Pierre), 173.
- Savigny en Lorraine*, 198.
- SCHOMBERG (Henry), comte de NANTEUIL, gouverneur de la Haute et Basse Marche, maréchal de camp, colonel général des troupes allemandes au service du roi, surintendant des finances de 1619 à 1623, 112.
- SERIGNAC (Charles Ogier de), s. de BELLEMONT, gouverneur de la ville et citadelle de Clérac, 195.
- SIBLEYRAS (Jean et René), habitants de Privas.
- SILVESTRE (Louis) lieutenant au bailliage d'Arzillières, 117.
- SOLLIERS (Auguste de), évêque de Toulon, 24, 26, 27, 173, 126.
- SORTE (Antoine de), économiste à l'abbaye Notre-Dame Des Vaux, ordre de

Cîteaux, diocèse de Toul, 93.
 SOUFFERTES, s. de, 19, 20.
 SOURDEAC (marquis de), 50, 55, 157, 186. Voir aussi : *Léon* (René de RIEUX, évêque de).
 THIEMBRONNE : voir DUBREUIL (Marguerite).
 THOMAS (Michel), pourvoyeur, 64.
 TROGUES (Catherine), fille de Anne DESBUIIS et femme de Nicolas DU PLESSIS, valet de chambre ordinaire du roi, 38, 49, 57, 133, 141, 153.
 Uzès, évêque d', 148, 174, 179, 180, 187, 188.
 VALAT (Jacques), gouverneur du château de Montferrand, 2.
 VALLIN, capitaine au régiment de Navarre, 125.
 VALMONT, s., 196.
 VARICQ Sasbourg, grand bailli de Lille, 219.
 VAROSQUEST, s. de, lieutenant d'une compagnie au régiment de Normandie, 14, 17.
 VAUX, s. de, dit CHAMPAGNE, 154.
 Verdunois, en Lorraine, 202.
 Verigny, terre de, au Perche, 7, 161.
 Vic-Fezensac, habitants de, et leur syndic, Bertrand Brogua, 163.
 VIGUIER (Louis), 39.
 VILLARS, s. de, enseigne de la compagnie du s. de Saint-Preuil, 34.
 VILLARS-PALLUAN, s. de, gentilhomme servant, 55, 56.
 VILLENEUVE (Jean César de), archer des garde du duc d'Orléans, 36, 37.
 VILLERVAL, comte de, 201.
 Villasavary, habitants de (Aude), 112.
 VILLESERIN, s. de, 124, 160.
 VILLIERS, s. de, voir : COURTIN.
 VINCENT (Jean), 93.

TT 433

VI dossiers, 252 pièces.

Brevets de don de biens (classés par année) : 1-237. 1685-1689.

Dossier I (p. 1-7). 1685.

1. Copie d'un brevet de don en faveur du s. d'Aigremont de tous les biens meubles et immeubles de plusieurs habitants (liste détaillée) des îles françaises de l'Amérique et des côtes de Saint-Domingue morts depuis le 1^{er} janvier 1670 et dont les biens sont échus au roi par droit de déshérence, aubaine ou bâtardise. 15 mai 1685.
2. Copie du brevet de don des matériaux de démolition du temple de Bacqueville en faveur du s. de Senelignes, curé de la chapelle royale de Foucart, pour la réédification du clocher. 29 octobre 1685.
3. Copie du brevet de don des matériaux de démolition du temple de Guînes près Calais en faveur de l'église du lieu, le brevet est envoyé à l'évêque de Boulogne. 4 novembre 1685.
4. Copie du brevet de don à Fleury, commis du marquis de Louvois, de tous les biens de Nobus, femme Le Mirot, échus à S. M. « par droit d'aubaine, bâtardise, déshérence ou autrement... pour en jouir par (lui) conformément à la déclaration du mois d'août 1669 ». 31 décembre

1685.

5. Copie du brevet de don au s. Bidaut-Demaisons des biens échus au roi, ayant appartenu à Hans Siceroy, allemand, mort à Dunkerque en 1654, et à Martine Van Hast, sa femme, morte en 1665 sans héritiers. 31 décembre 1685).

6. Copie du brevet de don au s. Dallais, ancien courrier du Cabinet, de tous les biens de feu Corneille J. B. Mascarano ou Mascarany mort à Rome. 31 décembre 1685.

7. Copie du brevet accordé au marquis de Seignelay, qui approuve les acquisitions faites par feu Colbert (détaillées) et l'emploi du million de livres à lui accordé par le roi lors du mariage de Marie-Anne Colbert avec le duc de Mortemart. (31 décembre 1685).

Dossier II (p. 8-33). 1686.

8. Brevet de don des matériaux du temple de Torxe à l'église du lieu pour ses réparations.

9 et 9^{bis}. Brevet de don des biens de ceux de la R. P. R. en faveur de l'hôpital.

10. Brevet original (parchemin signé Louis) de don au s. Els fils, cadet au régiment de Besançon, des biens de son père, R. P. R. enfui à l'étranger, pour qu'il partage ces biens avec sa sœur, au couvent à Sedan. (1^{er} février 1686).

11. Brevet de don au s. Benoise, conseiller au Parlement, des biens du s. François, dit Saint-Georges.

12. Brevet de don aux demoiselles Billot et au s. Billot, aide-major des viandes, des biens de leurs trois frères R. P. R.

13. Brevet de don des biens du s. Tousté, échus au roi par droit d'aubaine, en faveur des s.s Begu dit la Roze et Palluau, grands valets de pied.

14. Brevet accordant à l'église de Guines près Calais la maison du ministre du lieu. 13 mai 1686.

15. Brevet de don aux demoiselles de Dolon des biens de leur sœur R. P. R. sortie du royaume.

16. Brevet de don de la terre de Manicourt en Picardie à Louise Deschamps de Morel et à ses frères, leur frère qui jouissait de cette terre ayant quitté le royaume. 25 juillet 1686.

17. Brevet de don de la commanderie de Saint-Omer en faveur du s. de Bordes, brigadier d'infanterie et lieutenant colonel du régiment de Navarre.

18. Brevet de don au s. La Mothe Picot, garde du corps du roi, d'un bien sis à Germigny en Champagne, tombé en déshérence.

19. Brevet de don des biens de Nicole de Lansbert, veuve du s. Balain, au s. Dupont, courrier du Cabinet. 31 août 1686.

20. Brevet de don des biens de Suzanne Corcenat, enfuie du royaume, à ses enfants. 14 octobre 1686.

21. Brevet de don à la dame de Carlenas des biens de son fils, le s. Peirol, ministre enfui, pour en jouir jusqu'en mars 1687, date à laquelle le roi permet à ses sujets enfuis de rentrer dans le royaume et de retrouver leurs biens. 28 octobre 1686.

Les n° 22 à 25 sont également des brevets, donnés dans les mêmes conditions.

26. Brevet en faveur des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin de la ville de Ham leur permettant de clore un jardin.

27 et 27bis. Brevet en faveur des hôpitaux de Sedan et des Jésuites de la ville.

28. Brevet de don des biens du s. et de la dame Malortie, enfuis, à leur fils unique.

30. Brevet (original parchemin signé) de don d'aubaine à M. de Beuvron, marquis d'Harcourt, des biens du s. Vassant, étranger établi à Rouen. 27 décembre 1686.

31. Brevet de don d'aubaine en faveur du s. Robillard, gentilhomme servant de la feue Reine. 31 décembre 1686.

32. Brevet de don d'aubaine en faveur du s. Pichelin, valet de pied du roi.

33. Brevet de don d'aubaine en faveur du s. Du Rozel, maître de camp de cavalerie.

Dossier III (p. 34-85). 1687.

Brevets de don, comme dans le précédent dossier : quelques originaux sur parchemin, signés, et beaucoup de copies.

Sont mêlés les dons de biens échus au roi par droit d'aubaine, et les dons de biens de religionnaires fugitifs, faits à leurs parents catholiques, dans l'espoir de leur retour.

Les noms des religionnaires sont relevés dans le fichier alphabétique.

Voici les brevets de dons de biens échus au roi d'aubaine.

42. Au s. Du Rozel, don des biens de la dame Perrin, veuve du s. Perard.

43. Au s. MOURET fils, biens de Marguerite OLIVIER.

48. Au s. BARRAU DE PUYLAURENS, biens qu'il avait donnés à sa fille Olympe, mort en pays étranger, lors de son mariage.

64. Au s. DALAIS, courrier du Cabinet du roi, biens de Louise Morel.

65. Au s. BEAUJEU, chef du gobelet du roi, biens du s. DU VIVIER.

84. Au s. Pierre DUPUY, officier du duc de Vendôme, biens de Girard BASTION, chirurgien à Cormeille-en-Parisis.

95. Au s. DU THEIL, garde du corps, biens du s. Pierre COURCOL, prêtre.

À noter le n° 34, don du cimetière des R. P. R. de Saint-Quentin aux canonnières et arquebusiers de la ville.

Dossier IV (p. 86-192).

Les parents ou enfants des religionnaires fugitifs reçoivent des brevets de don de leurs biens, à condition de satisfaire aux dettes éventuelles qui les chargent, et de faire faire par le juge royal des lieux un procès-verbal d'estimation des biens meubles et immeubles. Ceci en dépit de l'édit de janvier 1688 et de l'arrêt du Conseil du 30 mars.

Le roi cherche une bonne administration des biens, « Le Roy ... voulant pour bonnes considérations que les biens dont jouissait la demoiselle de La Baroine avant sa retraite hors du royaume soient régis par une personne qui prenne le soin nécessaire pour les faire valoir et conserver ... » (117).

A noter, don des biens des consistoires de Barbezieux pour l'église paroissiale du lieu (120) ; don des biens consistoriaux de Bègles en faveur de l'hôpital de Bordeaux (131). Don au s. Jean Terson, prêtre et docteur en théologie du diocèse de Lavaur, de la bibliothèque de deux ministres enfuis, Rivals, son beau-père, et de Martel (141).

Cinq religionnaires, ayant abjuré, demandent et obtiennent la restitution

de leurs biens, la demoiselle Petit de Nîmes (115) le s. Doré, marchand à La Rochelle (116), Bernard Martel, boulanger à Montpellier (138), Isaac Petit, marchand à Rouen (149), Salomon Chef-d'hôtel, de Rouen (154). Les noms des religionnaires fugitifs figurent dans le fichier.

Autres dons : don en faveur du s. de Neufchelles, abbé d'Honnecourt, des démolitions des tours et murailles d'Honnecourt (97) ; don de place à l'hôpital de Toulon (148 parchemin signé Louis et Colbert, 30 septembre 1688).

La liasse comprend aussi quelques dons de biens échus au roi par aubaine : don au s. de Brissac, major des gardes du corps du roi, des biens d'Eustache Blet, marchand épiciier (106) ; don à Hervé Le Remoys, chirurgien et major des hôpitaux de Dunkerque, des biens de Marie Du Clay et de Judith Desgoris (107) ; don au s. de Lavoye, contrôleur de la Maison de Madame, des biens de Marie de la Tour, dite de Roquetan (108) ; don au s. Millière, commissaire de la Marine (134) ; don au s. Du Caroy, maître d'hôtel de la table du grand maître de la maison du roi (186).

Don de bâtardise au s. Fiacre Lallier, des biens de dame Claude Jannin, sa mère (130).

Dossier V.

1) *P. 193-237.* 1689.

Concernant les religionnaires (à part les noms relevés dans le fichier) :

220. Don de l'emplacement du cimetière des R. P. R. aux religieuses Ursulines de Montauban.

237. Don à l'hôpital de Chalon d'une somme provenant des matériaux de démolition du temple de la ville.

198. Confirmation de don des biens de l'Académie de Saumur et de sa bibliothèque en faveur de l'hôpital de la ville.

218. Don aux religionnaires hospitalières de Rouen d'une rente par elles due à des religionnaires fugitifs.

Deux religionnaires fugitifs, revenus dans le royaume, obtiennent de rentrer dans leurs biens, Barthélemy Comte, laboureur à Arolay en Bresse (206) et Guillaume Pierre, chirurgien de Dieppe, passé en Angleterre (207).

Dons de biens échus au roi par droit d'aubaine, au s. Gaucher, valet de chambre de la Dauphine (209), au s. de Valembre, garde du corps du roi (225), à la duchesse de Ventadour (226), au comte d'Aubigné (227), au s. de Courteuil, garde du corps du roi (236).

À noter, 205 : brevet de permission à l'évêque du Mans de faire abaisser les murailles de la ville et d'ouvrir une porte.

235 *bis*, brevet (original parchemin signé Louis et Colbert) portant pouvoir au s. Dupré, envoyé extraordinaire à Gênes, d'emprunter à des particuliers de la ville jusqu'à 180 000 livres à constitution de rentes sur l'hôtel de Ville de Paris. 25 novembre 1689.

2) *Pièces 238 à 252.*

Deux sortes de documents :

D'une part des modèles théoriques de brevets de don, ou de confirmation de don des biens de religionnaires fugitifs à leurs enfants ou parents catholiques restés dans le royaume.

D'autre part, des mémoires de brevets de don ou de confirmation de don,

qui ont la forme de registre de listes alphabétiques avec le nom de la généralité et celui du destinataire, et qui ont été expédiés pendant les années 1687, 1688 et 1689.

Tous les noms des religionnaires enfuis ont été relevés dans notre fichier. La plupart se retrouvent dans la liasse, dans les brevets de don qui, eux, n'indiquent pas toujours la généralité dont le religionnaire enfui est originaire.

TT 434

VIII dossiers, 19. pièces.

Mémoires de demandes de biens de religionnaires fugitifs, rapportés au Conseil. 1688.

Dossiers I-IV et VII : demandes de don.

Dossiers V-VI : demandes de confirmation de don.

Les actes se présentent sous la forme de cahiers, annotés en marge.

La plupart de ces demandes émanent de militaires. Y sont décrits les états de services, l'accent est mis sur la modicité des biens demandé, sur les charges familiales qui incombent au suppliant. plusieurs sont de nouveaux convertis et leurs demandes sont appuyées par leur curé, l'évêque de leur diocèse ou l'intendant de leur généralité.

Ainsi de Daniel Alix et Élène Caget, nouveaux catholiques d'Alençon, l'intendant de Bouville témoigne que « beaucoup de nouveaux convertis les méprisent parce qu'ils font bien leur devoir » (IV, 29. 1688).

D'Élisabeth des Essars, qui demande les biens de son frère David : « M. de Brou a mandé que ce placet est véritable et que la mère et ses deux filles sont très bien converties et qu'elles méritent des grâces ». (IV, 33. 1688).

Ces demandes renferment parfois des détails sur les parents enfuis. Ainsi le s. de Farettes explique que son oncle, Pierre Guy, dont il demande les biens, « a péri dans le vaisseau qui allait en Canada porter ceux qui ne voulaient pas se convertir » (VII, 37).

Les rôles de ceux qui demandent le don des biens des religionnaires et nouveaux convertis sortis du royaume sans permission, sont classés par généralité, dans l'ordre alphabétique : Alençon, Aunis et La Rochelle, Bordeaux, Bourgogne, Caen, Languedoc, Moulins, Picardie, Rouen, Tours (VIII, 10-19) .

Ces actes éclairent parfois sur les circonstances de la fuite : ainsi le s. de La Pomarède, l'un des deux cents cheveu-légers de la garde du roi demande le don de la moitié des biens du s. Loches-Bernadeau, et de ceux de sa mère et de sa femme, « comme étant dénonciateur de leur fuite » (gén. de Bordeaux).

Le prieur et les religieux de l'abbaye du Mas d'Azil demandent des biens de fugitifs pour les aider à rétablir leur église et leur cloître, démolis par les Huguenots qui en ont fait un temple (VIII, 12). De même les religieux Augustins de la ville de Bellegarde, obligés de faire le service divin dans une vieille mesure (VIII, 13).

Le marquis de Beaufort demande le don des biens de plusieurs particuliers qui ont quitté sa terre d'Avèze (gén. Languedoc), pour passer

dans les pays étrangers, « ce qui lui cause une perte assez considérable ». (VIII, 15). Les échevins de Calais remarquent que les religionnaires enfuis de leur ville étaient les plus riches (VIII, 17).

TT 435

XVII dossiers, 34pièces.

Mémoires et documents concernant les religionnaires adressés au comte de Saint-Florentin. 1700-1748.

Dossier I. Rapport présenté au Conseil d'État du 2 janvier 1700 par les intendants ou les évêques des provinces ; concerne des affaires particulières de religionnaires et de nouveaux convertis, contient des vues d'ensemble et des statistiques ; le cahier comporte la décision du Conseil en marge.

Dossier II. Cahier de demandes de nouveaux convertis, non présentées au Conseil d'État. Observations en marge. Mai 1700.

Dossier III. Rapport au Conseil, avec notes en marge, sur les affaires des religionnaires en Dauphiné, Saintonge et généralité de Limoges (mai 1700).

Le commandant à Fénestrelles signale que les religionnaires français sont reçus dans les vallées vaudoises et à Pignerol (fol. 7-8).

Dossier IV. Rapports au Conseil, avec notes en marge, pour l'Angoumois, le Béarn, la Bretagne, la Champagne, le Dauphiné, le Limousin (18 décembre 1700).

Quelques détails sur les rapports entre les Huguenots du Dauphiné et ceux de la principauté d'Orange (fol. 38-39).

Dossier V. Rapports au Conseil, pour le Dauphiné, la Champagne, Béarn et Navarre, les Pays étrangers, la Saintonge (mars 1701).

« Les ouvriers de la ville de Sedan représentent que les nouveaux convertis de cette ville sont ceux qui les occupent davantage et qui leur font mieux gagner leur vie, et que la détention de ces nouveaux convertis dans les prisons et leur exil ruinent absolument leur métier » (fol. 7).

Dossier VI. Rapports au Conseil, pour le Dauphiné, la Provence, la Champagne, le Berri. Quelques détails sur les rapports entre les habitants de la vallée de Pragelas et ceux des vallées de Piémont (fol. 3), sur l'attitude opiniâtre des habitants de Mens en Dauphiné (fol. 5-6), sur le projet d'établir une imprimerie pour les livres de la R. P. R. dans la Principauté d'Orange (fol. 14-15). L'intendant de Berri observe que sur les 144 R. P. R. sortis du royaume depuis décembre 1698, il n'en est revenu que 12 (fol. 41).

Dossier VII. Mémoire de l'intendant de Champagne relatant le cas d'un vieillard de Châlons, relaps, encouragé par sa famille et par sa servante (21 janvier 1700).

Dossier VIII. Deux mémoires non signés envoyés par M. de Pontchartrain le 13 mars 1715, l'un sur les mariages des nouveaux convertis, l'autre sur le retour des fugitifs ou de leurs enfants dans le royaume et la rentrée en possession de leurs biens à la suite de la déclaration du 2 décembre 1698. Le premier préconise, pour convertir entièrement les « nouveaux convertis » de France, de les obliger sous peine d'amende à écouter les

instructions à eux faites.

- Dossier IX.* Lettre d'un curé anonyme (25 mai 1715) et son mémoire concernant les nouveaux convertis.
- Dossier X.* Mémoire du s. de La Chauverie, commandant, pour le roi au gouvernement de Brouage, sur la conduite des nouveaux convertis de Saintonge, élection de Marennes, généralité de La Rochelle, gouvernement de Brouage et les îles, particulièrement sur l'émigration des matelots, causée par l'incertitude de leur existence civile et les difficultés relatives à leur mariage (1723). Lettre et réflexions concernant ce mémoire, du s. Joly de Fleury, adressées au Cardinal Dubois (17 juillet 1723).
- Dossier XI.* Lettre du s. d'Armenonville au s. d'Angiviller (4 juillet 1724) lui adressant la lettre du s. Le Laboureur, avocat général au Conseil supérieur de Colmar, au sujet des Calvinistes et des Luthériens de la province, favorisés par le préjugé que le roi est obligé par le traité d'Osnabrück de leur laisser toute liberté (20 juin 1724).
- Dossier XII.* Lettre du s. Le Mazuyer (1^{er} octobre 1732) envoyant deux arrêts du Parlement de Toulouse concernant les aliénations faites par les nouveaux convertis sans permissions du roi.
- Dossier XIII.* Mémoire adressé au comte de Saint-Florentin (généralité Poitiers, 1734) pour « extirper les R. P. R. ». Il incrimine les prédicants parmi les paysans, et les bourgeois riches, qui font moins de bruit mais plus de mal que les prédicants ; « les douceurs que les R. trouvent dans leur état consistent ... dans les facilités et services qu'ils se procurent réciproquement ... ayant une grande intelligence entre eux ».
- Dossier XIV.* Mémoire anonyme adressé au comte de Saint-Florentin (1735), pour engager le roi à empêcher les nouveaux convertis de vendre leurs biens.
- Dossier XV.* Mémoire adressé au roi, avec une lettre (7 septembre 1740), par le s. de Giraudenc, ecclésiastique de Nîmes, contre les R. de Nîmes.
- Dossier XVI.* Mémoire adressé au comte de Saint-Florentin, avec une lettre (17 mars 1740) du s. Montpeyroux, capitaine au régiment royal des vaisseaux, sur les subterfuges dont se servent les calvinistes et sur les moyens d'y remédier. Il demande l'anonymat, par crainte des représailles des R. P. R. qui ont déjà ravagé les biens de sa famille dans les Cévennes. Les subterfuges en question utilisés par les R. P. R. sont d'envoyer leurs enfants à Genève, sous prétexte de commerce, ou avec un arrêt pour l'apprentissage à Lyon, les marchands des villes maritimes envoient leurs enfants en Angleterre et en Hollande.
- Dossier XVII.* Projet anonyme (d'un ecclésiastique ?) pour convertir les Huguenots du Bas-Languedoc et des Cévennes : dix mille hommes de troupe dont la subsistance leur incomberait, des taxes, des amendes, l'interdiction faite aux notaires sous peine de faux de recevoir les actes de mariage des hérétiques (4 juin 1748).

TT 436

1 pièce

Mémoire (104 fol.). 16 mai 1723. Présenté au Conseil des affaires ecclésiastiques le 6 mai 1723 par l'évêque de Nantes, qui avait reçu ordre de

le préparer, et renvoyé au cardinal Dubois, premier ministre, ce mémoire contient l'analyse des édits, déclarations et arrêts du Conseil rendus contre les gens de la R. P. R. depuis la révocation de l'Édit de Nantes, et les moyens de les remettre en rigueur : décisions du Conseil d'État du roi en forme de règlement sur la manière dont Édits et déclarations rendus contre les R. P. R. doivent être entendus et expliqués.

TT 437

III dossiers, 127 pièces

Correspondance reçue par le comte de Saint-Florentin, ministre chargé des affaires des R. P. R. 1741, 1742, 1743.

Ce sont des lettres, classées dans l'ordre chronologique (une liasse par année), émanant des pouvoirs locaux, civils (intendant), militaires (lieutenant et général, maréchal des camps et armées du roi), parlementaires, religieux (évêques et curés) de la province, tenant le ministre étroitement au courant des affaires concernant les religionnaires de la province. plusieurs lettres concernant une même affaire, car l'intendant rend compte des tout premiers avis qui lui en ont été donnés.

Dans leur majorité ces actes concernent *la province de Languedoc*.

Bernage, intendant, le duc de Richelieu, lieutenant général, notent *les assemblées* surtout en 1741 (ensuite elles leur échappent, car elles se multiplient) : à Générac, aux Combes de Beauvoisin près de Vauvert, dans le diocèse de Nîmes (I, 1), à Mandagout (I, 8), à Valleraugue, près du Vigan (I, 12), à Nîmes (I, 21), près d'Anduze (I, 22), procès-verbal des témoins (I, 31, 32), à Aumessas dans les Cévennes (lettre de Nogaret, II, 63) ; jugement condamnant les hommes aux galères, les femmes à l'emprisonnement dans la Tour de Constance à la suite de ces assemblées, 10 juin 1742 (II, 69) ; en Vivarais dans un vallon entre Toulaud et Bursac (3 juillet 1742, II, 73). Les uns et les autres font « la chasse aux ministres et aux suspects » (I, 16) ; bannissement de Lagorce (I, 1) ; arrestation de deux ministres (I, 18, 20) ; ils relatent les *scandales* (celui des 4 croix abattues près de Lunel : ces croix avaient été plantées par la confrérie des pénitents blancs de la ville, et semblent avoir été enlevées par un dément. I, 23-26, 38) ; découverte de ballots de *livres*, parmi lesquels « *Les larmes de Jacques Pinetton de Chambrun, pasteur de l'église d'Orange* » (lettre de Bernage, I, 53-54), état de livres saisis au passage du Rhône, par de La Devèze (III, 111).

Un problème majeur est celui de *mariages et des baptêmes*, qui se multiplient avec les assemblées, surtout dans les diocèses de Nîmes, d'Alais et d'Uzès ; baptêmes et mariages sont célébrés clandestinement par les ministres lors des assemblées. Lettres du curé de Saint-Pantaléon, diocèse de Castres (II, 43), du curé de Sainte-Catherine, diocèse d'Albi (II, 44-52) : affaire des mariages célébrés par un faux prêtre, la nuit, pour des religionnaires de Montauban, Saint-Antonin, Négrepelisse, Bruniquel, Bias, Caussade, Réalville ; 48, lettre de l'archevêque d'Albi ; cf. aussi 55 à 57, 60 à 62 ; les nouveaux convertis de Castres vont se faire marier dans la généralité de Foix (III, 86), ceux de Revel (diocèse de Lavaur) vont se faire marier dans le diocèse de Rieux (92-99) ; l'évêque d'Uzès envoie le 28 mai 1743 un état des baptêmes et des mariages faits depuis 1742 dans son

diocèse (III, 107) ; à Blannaves, en 1741, huit personnes se sont mariées au désert, en 1743 vingt-deux ! « Dans cette paroisse, on n'apporte plus les enfants à l'église, ils sont baptisés par des prédicants » qui donnent des certificats de baptêmes sur papier timbré » (107). Le Mazuyer (procureur général), envoie la copie de l'arrêt du Parlement de Toulouse du 8 août 1743 qui déclare illicites plusieurs mariages de nouveaux convertis du diocèse de Lavaur (III, 118).

Un autre problème est aussi *l'envoi à Genève des enfants des nouveaux convertis* (II, 65). Toutes les autorités, en déplorant le manque de troupes dans la paroisse, constatent les progrès de la R. P. R. : « Ils ne gardent plus de mesure dans leur conduite ... (écrit Le Nain) : leurs assemblées se multiplient et se tiennent en plein jour ... [ce sont] des étincelles d'enthousiasme et de fanatisme capable d'allumer un grand feu » (II, 82) ; il note « l'augmentation prodigieuse des assemblées » (II, 83) ; l'évêque d'Uzès écrit que « les assemblées sont aujourd'hui si fréquentes ... qu'elles ne le seraient presque pas davantage si l'exercice public de cette religion était permise » ; il note « l'esprit de fanatisme et de révolte ... ils prennent le ton haut et un air insultant avec les catholiques ... tout fourmille de ministres et de prédicants », surtout entre Nîmes et Alais (II, 106) ; le même évêque dit que « mariages et baptêmes se sont multipliés » ; lors d'une récente assemblée « j'aurais pu entendre le chant des psaumes de mon jardin » (II, 117) ; il informe le ministre que les religionnaires de Saint-Quentin près d'Uzès rebâtissent leur temple (III, 125-126) ; l'évêque de Nîmes relate « une assemblée de douze ou quinze mille personnes ; on y allait et on en revenait d'un air triomphant en chantant les psaumes dans les grands chemins ... il y a une douzaine de ministres ou prédicant qui parcourent mon diocèse » (III, 120).

Deux seules notes de tolérance :

- 1) La lettre de Guiraudenc, ecclésiastique de Nîmes, qui préconise « la douceur du Sauveur du Monde » : il conseille en particulier que catholiques et protestants soient admis indifféremment comme parrains et marraines, et prône les mariages mixtes (III, 102) ;
- 2) La copie d'une lettre écrite de Genève « les consciences ne doivent pas être forcées pour fait de religion » (III, 89).

Actes ne concernant pas le Languedoc :

Lettres de Bedoyer, intendant de Bretagne, au sujet de plusieurs religionnaires de la paroisse de Sougeal : « La proximité de la Normandie, qui sert d'asile et de refuge à grande partie de ces gens là, favorise infiniment le commerce d'entre eux et semble les autoriser dans leur fausse religion » (II, 36-37).

Lettre de Barentin, de *La Rochelle*, qui répercute le cri d'alarme du curé de Villefagnant : celui-ci fait allusion à un prédicant qui vient des provinces voisines et que les calvinistes vont chercher et reconduisent à cheval (I, 40-41) ; II, 66 concerne la vérification des ballots de *livres* entrant à Chalon-sur-Saône, Grenoble, Valence et Bourg-en-Bresse.

Lettres de l'intendant de Languedoc et des évêques de la province, concernant les religionnaires, adressées au comte de Saint-Florentin. 1744.

Dossier I. Lettres de Le Nain, intendant de Languedoc (n° 1-76).

Dossier II. Lettres de La Devèze (n° 77-119).

Dossier III. écrits de Montpellier, lettres des archevêques et évêques du Languedoc (n° 120-132).

Dossier IV. Lettres diverses (n° 133-149).

Ces lettres sont des comptes-rendus personnels, concrets et minutieux faits par les responsables de la province sur les affaires des religionnaires, et adressés au ministre. Ils s'informent par des voyages personnels, et aussi par des « espions », des « mouches », des « émissaires », (même à Genève, 47), des « personnes de confiance » : l'un d'entre eux partage un repas avec quatre ministres (89). Les responsables se contentent d'observer, faute de pouvoir agir : « nous ne pouvons rien entreprendre tant que nous ne serons pas sûrs du séjour de quelques bataillons dans la province » (Le Nain, 1) ; « l'état présent des affaires du royaume donne lieu à fermer les yeux sur ce qui se passe » (M. de Maniban, 144).

Le thème le plus fréquent de leurs observations sont les assemblées de religionnaires. Celles-ci sont l'occasion de mouvements de peuples d'une province à l'autre : sur le pont de l'Ardoise (Rhône) passent beaucoup de « nouveaux convertis » de la principauté d'Orange qui viennent aux assemblées du côté d'Uzès (12) ; en 5 ou 6 jours 3000 sont passés de Provence en Languedoc (54-56) ; ces assemblées se font généralement la nuit, mais aussi le jour, de 6 heures du matin à midi (à Vabre, diocèse de Castres, 42), au fur à mesure que les religionnaires s'enhardissent.

Les rapports sont pleins de détails pratiques : le site (bois, vallon), le nombre des participants (4000, 5000, 6000, 10 000 à Revel, au diocèse de Castres, n° 57 ; 20 000 pour la plus nombreuse, dans le bois de Saint-Bénézet, à trois lieues d'Alais, 16) ; ils arrivent « par pelotons de 30, 40, 50 à la fois ... (23) ; on y mène « jusqu'aux enfants qui commencent à marcher » (130) ; le ou les pasteurs sont éclairés par des torches (78), installés sur des chaires achetées par les fidèles (2), « une chaire décorée pour le ministre » (130) ; ils portent une « robe de docteur avec de grands collets » rapporte le chevalier de Villeneuve (140-141) ; l'assemblée consiste dans le prêche, le chant de psaumes, l'administration de la cène, la célébration de mariages, des baptêmes, la consécration de nouveaux ministres, dans les assemblées les plus importantes (16 et 87), et les quêtes pour l'entretien des prédicants (11 et 15) ; n° 44 : quête de 3000 livres) ; après l'assemblée, les pasteurs sont reçus « à bras ouverts » chez les particuliers, laissent des consignes et instaurent des « indicateurs » pour les prochaines assemblées (59). Le souci constant des observateurs est de détecter si les participants sont armés ou non. Certes les sentinelles à cheval sont souvent munies de pistolets et d'épées (42) ; parfois les participants sont armés de fusils, de haches et de fourches de fer (96-98) ; les nouveaux convertis du Haut-Languedoc ont acheté des armes à la foire de Rodez (35) ; dans le diocèse de Béziers, ils ont acheté des armes aux déserteurs espagnols (6) ; Le Nain donne avis d'une saisie d'armes (27) mais dans leur majorité ces assemblées ne sont pas armées et se déroulent dans le calme ; à Revel, dans l'assemblée de 10 000 personnes venues des diocèses de Castres,

d'Albi, de Lavaur, de Montauban, et au cours de laquelle sont célébrés dix-sept mariages, les paysans catholiques troublent la cérémonie en jouant du hautbois pendant que le ministre officie (57), sans provoquer d'incident. Cependant la peur croit chez les catholiques du Languedoc. « Nos curés et vicaires sont dans des alarmes continuelles » écrit l'évêque de Lavaur (124) ; en effet la lettre du curé de Gibel, diocèse de Mirepoix, par exemple, est fort alarmée (147) ; le curé de Vabre écrit que « Vabre est devenu une véritable république » (126) ; à La Bruguière les habitants décident de réparer les brèches de leurs murs, de s'armer, d'apporter de la poudre et des balles de l'arsenal de Castelnaudary (49). Les curés craignent la contagion, déplorent le grand nombre de catholiques apostats (17) ; une formule d'abjuration est conservée (18). Car « la rébellion est infiniment plus générale que dans le temps des fanatiques et des camisards » (n° 47) ; quatre ministres prêchent à 400 pas de mon église, écrit le prieur de Marvejols, diocèse de Nîmes (2) ; à Vabre « on entendait de l'église le chant des psaumes » (123) ; les feux de joie à l'occasion des victoires royales s'accompagnent du chant des psaumes : à Caveirac, diocèse de Nîmes, pour la prise de Menin (39), à Calvisson, Congeniés, Vergèze, Clarensac, auxquels même les consuls participent (37) ; les « nouveaux convertis » parlent même de rebâtir leurs temples (15 et 29). La cause de cette mentalité hardie est la pensée que le roi l'autorise : idée entretenue par les ministres d'après les observateurs. Ces *ministres* itinérants sont parfois connus et nommés : Court (assemblée près de Montpellier (26), Dortial en Vivarais condamné à être pendu (n° 78), Viala, Olivier et Preneuf dans l'évêché de Lavaur (131). L'intendant donne copie des lettres à lui adressées par quelques-uns de ces ministres, qui protestent de leur fidélité au roi et à l'État : Peiro, Majol, Coste, ministres du Vivarais à M. de Châteauneuf (136) et à La Devèze (83) ; Viala, Loire et Migault, pasteurs dans le Haut-Languedoc, se justifient et affirment leur loyalisme à l'égard du gouvernement et du roi (105) ; la lettre du ministre Court est une apologie personnelle (112). Grâce aux espions sont détectés les *synodes nationaux* : ainsi celui qui se tint dans une métairie près de Lezan et Ledignan, dans le diocèse de Nîmes, et rassembla quatre-vingt-douze députés du Dauphiné, du Vivarais, du Haut-Languedoc, de Montauban, de Saintonge, de Poitou, de Bretagne, de Caen, de Soissons (53). La Devèze envoie un extrait de ce synode national, tenu du 18 au 21 août 1744 (108).

Dans l'impossibilité d'agir, faute de « quelques bataillons dans la province », les autorités locales usent, avec l'accord du ministre, de menus moyens de coercition. C'est d'abord le recouvrement des *amendes* collectives, prononcées par le duc de Richelieu à l'occasion des assemblées (4 et 118) : copies de jugements rendus par le duc de Richelieu à la suite d'assemblées tenues près de Saint-Hippolyte et de Nîmes (118-119). Le Nain envoie un état des jugements, avec le chiffre des amendes, rendus par le duc de Richelieu le 15 décembre 1744 contre les arrondissements de Saint-Martin de Valamas, Blauzac, Vérenobres, Nîmes, Bédarieux, Lacaune, Nazamet, Réalmont, dans lesquels se sont tenues des assemblées de nouveaux convertis (76). Ces amendes peuvent servir, par exemple, à gratifier la compagnie de grenadiers du régiment de Guyenne en quartier à Montpellier (62). Ce sont aussi les punitions individuelles : destitution du s. Fontanier, chargé de la distribution du tabac à Vienne, diocèse de Castres,

qui sert d'indicateur pour les assemblées de nouveaux convertis (59) ; arrestations (111 et 114) ; amende contre ceux qui n'ont pas orné leur trottoir pour la Fête-Dieu (19).

Les *voyages* clandestins sont prohibés : le problème des religionnaires réfugiés à l'étranger qui rentrent dans le royaume sans permission ni passeport est évoqué (150 et 51) ; des amendes sont données à ceux qui circulent entre Nîmes et Genève sans permission (71). Les religionnaires ne doivent pas tenir *d'école* publique sans une approbation des archevêques ou évêques diocésains (68-70, 73 et 74). Sont réprimandés les *notaires* qui ont supprimé la clause de promesse de se marier dans l'église catholique (15, 70) ; ceci pour essayer d'enrayer le scandale des *mariages* clandestins. Enfin le trafic des *livres* est surveillé : Le Nain envoie la liste des livres venant de Genève qui ont été trouvés dans deux caisses chez Antoine Boudon, maître boulanger à Montpellier (10) ; des livres à l'usage des religionnaires, entreposés à la Queue-Dame, dans le territoire de Genève, passent en cachette en Languedoc et en Dauphiné (54) ; cf. 144, 149 : M. de Maniban soupçonne les imprimeurs de Toulouse, comme les soupçonne l'archevêque de Toulouse (127 et 129).

TT 439

240 pièces

Lettres de Le Nain au comte de Saint-Florentin touchant les religionnaires. Autres lettres, rapports, mémoires et lettres collectives de ministres protestants. 1745, 1746, 1747.

L'intendant décide de faire des exemples : arrestations individuelles, affichage des jugements, répartition des amendes, toutes mesures qui ont « consterné » les religionnaires. Il propose de faire appel pour le Vivarais aux troupes stationnées sur la frontière du Dauphiné (1). La question des *armes* est sa préoccupation constante : ni lui ni La Devèze ne croient possible un désarmement général des religionnaires du Languedoc (45-46). « Nous ne sommes point encore assez en force pour tomber sur les assemblées à main armée » (239).

Les notables de *Nîmes*, impressionnés par les mesures de sévérité, n'assistent plus aux assemblées en 1745 (2), ils y reparaissent (en 1747), y font bénir leurs mariages et baptiser leurs enfants (236) dès que cette sévérité se relâche, faute d'appui militaire. « Il faut laisser des troupes fixes dans le Vivarais, les Cévennes et la Vaunage, tous pays qui peuvent se prêter la main » (162).

Faute de force armée. Il faut user d'artifice pour capturer les ministres (126), utiliser les dénonciations (67), se servir d'espions (l'espion de La Devèze est devenu le secrétaire du Consistoire (224, 7, 8) : l'évêque d'Uzès envoie un *Mémoire sur les différentes entreprises des religionnaires dans le Languedoc* : depuis la fin de 1742, les assemblées se font plus fréquentes, leur religion s'étend du menu peuple aux autres « étages », notables, marchands, procureurs, notaires, avocats, jusqu'à la noblesse, le concubinage se multiplie ; « on porte publiquement les enfants au ministre et on les rapporte à leurs maisons ornés de rubans et de fleurs » ... « on y mène des petits enfants qui y reçoivent les impressions toujours très vives

dans un âge tendre ». Les livres sont distribués publiquement dans les assemblées (en particulier le catéchisme d'Osterwald, recommandé dans leur synode, et imprimé à Toulouse). « Il ne leur manque plus que des temples ... ils ont beau ... protester de leur fidélité ... l'esprit d'indépendance et l'amour d'une liberté ennemie de toute autorité ont toujours animé cette secte ». « Les pays où l'on les laisse se fortifier sont exposés au moment qu'on y pensera le moins à être mis en combustion ».

Sur la surveillance des livres : Catéchisme de J. F. Osterwald, pasteur de l'église de Neufchâtel (9) ; arrestation de Dehieu, libraire, compte-rendu de perquisition, dépositions des témoins, arrêt du Parlement de Toulouse le condamnant aux galères perpétuelles (12-32). Autres imprimés séditieux de Hollande : saisie à Lyon de livres dans un tonneau de poix (114-116). Offroy, imprimeur libre d'Avignon (n° 19 et suivants ; 88-91). Caisse de livres passant le Rhône à Caderousse sous l'étiquette de vins et liqueurs (92). Le Nain demande la permission d'ouvrir les paquets suspects (222). Les fermiers des coches et diligences du Rhône ont dans leurs bureaux des commis de la R. P. R. (226).

L'intendant s'applique à obtenir le paiement des *amendes* par arrondissement (59), les religionnaires de Mauvaisin envoient une lettre collective au ministre lui demandant modération d'amendes, contre J. B. de Bléville, fermier et régisseur général des biens des R. P. R. (143). Ceux d'Uzès, Alais et Anduze tiennent leurs assemblées en dehors de ces arrondissements pour se soustraire aux amendes (87, 96).

Il s'efforce de faire arrêter les fuyards, par exemple ceux qui vont se marier en Suisse (105, 113).

Il propose de « tomber sur les ministres et « de les punir de mort » (106), rappelant l'ordonnance du 11 septembre 1726 qui donne pouvoir à l'intendant de condamner sans jugement.

Neuf arrestations, suivies de condamnations aux galères perpétuelles, dans une assemblée près de Mazamet en 1745 (71-78). Autre échauffourée à Pretboyer (à ½ lieue de Montauban), entre les dragons chargés de recueillir les amendes et les habitants : 4 paysans tués, 3 blessés, 12 prisonniers, 2 dragons blessés (47).

L'affaire la plus sanglante est celle de *Vernoux* à la suite de l'arrestation du ministre Majal, dit Des Ubas, arrêté au Mazel (par. Saint-Agrève, en Vivarais) grâce à « la belle manœuvre de M. de Châteauneuf » : massacre par les bourgeois catholiques de la foule sans armes qui voulait la liberté pour son ministre (144 et suiv., 185, 187) ; jugement contre Majal, exécuté, condamnation de Rochette, qui l'a reçu chez lui, aux galères perpétuelles (152-187).

Cette liasse renferme un certain nombre de *placets* : placet présenté à l'intendant par les protestants de Montauban (35). Voir aussi : 115-116 ; 230-231.

De nombreuses *lettres* (aut. signées) de *pasteurs* : Paul Rabaut, ministre dans le Bas-Languedoc, écrit « au désert du Languedoc » le 23 mars 1746, (177) : « laissez-vous toucher aux désolations d'un peuple plus nombreux dans le royaume qu'ils ne l'a jamais été et sur qui repose le principal soin du commerce ». Lettre de Boyer : « Sa Majesté n'a pas de sujets plus soumis ni plus remplis d'amour et de respect pour sa personne sacrée que les protestants » (178).

Lettre de ministres Coste, Peirol et Blachon sur les tristes événements de l'arrestation de Majal (157).

Une *lettre* en plusieurs exemplaires et un placet au Roi des trois pasteurs Boyer, Grail et Gaubert rappelant les maux subis en 1745 : dragonnade, galère, feu sur les assemblées, capture des ministres, massacre. Ils demandent le droit soit de célébrer leur culte soit de sortir du royaume (167, 170).

Lettre de Saint-Marais, gouverneur du comté de Wiedt, auteur de la lettre concernant les assemblées des protestants de France, adressée au comte de Saint-Florentin (164).

Extrait des *lettres* écrites à Le Nain par les ministres Boyer, Grail, Gavanon, Desserre, Redonnel, Gilbert, Pradel, Molines, Claris, Betrine et Paul Rabaut : tous protestent de leur fidélité au roi ; ils n'ont aucune relation avec les ennemis de l'état. (221).

L'instruction pastorale du ministre Basnage, de Rotterdam (poussé par le duc d'Orléans, qui veut parer aux manœuvres du Cardinal Alberoni dans le Languedoc), prêche la soumission au roi (193 et suiv.).

En 1747, Le Nain constate qu'il est « dangereux de laisser aller ce torrent » (106). « Les peuples ... reviennent en foule aux assemblées, persuadés qu'ils ne contreviennent pas aux volontés du roi » (107).

« Les ministres ... ont renouvelé les assurances d'une liberté entière accordée par le roi par rapport à la religion » (208). Ils demandent « la révocation des lois faites contre eux, la liberté des galériens et de tous les prisonniers ... la validité des mariages faits par des ministres, la succession et le droit à l'héritage assurés aux enfants, et le libre exercice de leur religion ... la fin des atteintes portées à la liberté naturelle » aussi bien que religieuse. (231).

A cause de la situation militaire, les responsables du Languedoc ne peuvent agir que faiblement.

TT 440

269 pièces

Lettres, mémoires et documents adressés au comte de Saint-Florentin concernant les religionnaires du Languedoc. 1749 à 1753.

Le classement est chronologique. La majorité sont des **lettres de l'intendant** : Le Nain (dont la dernière lettre signée est du 22 décembre 1751), et Saint-Priest (dont la première est de mars 1751, n° 34), quelques rares lettres entièrement autographes (234) ; Lebrun assura la vacance de l'intendance de janvier à mars 1751.

L'intendant joint à ses lettres des copies de lettres de ses subdélégués, ou de commandants (ainsi M. de Moncan dans les Cévennes, Leblanc en Vivarais), de capitaines (60 et 177), ou des espions qu'il utilise (188, 189) ; sur l'espion Puechemille, pasteur ayant abjuré, et son utilisation prudente par Le Nain, voir 2, 6, 7, 9, 10 à 14, 18 à 23, 62, 63 ; des lettres interceptées (218, 219 ; 174, 175), des documents divers (164 et suiv. : extrait d'un article de la *Gazette de Hollande* préparant l'accueil par un bureau d'adresse des religionnaires réfugiés en Angleterre). L'ensemble constitue une information étroite, presque quotidienne, fourmillant de détails concrets,

pistant les personnes dans leur particularité individuelle : ainsi Boisville, capitaine au régiment de Périgord, raconte au comte de Moncan sa conversation avec un paysan protestant à la suite d'une assemblée (177) ; les vestiges trouvés après l'assemblée de Saint-Germain-de-Calberte sont décrites par le capitaine du régiment de Boulonnais, 6 mars 1752 (101) ; Le Brun décrit aussi le matelas neuf, les draps très fins, la lampe et le feu abandonnés dans une métairie proche de ce même village par trois hommes traqués par un officier du régiment de Lyonnais (4) ; le lieutenant de police de Paris y poursuit le pistage d'individus enfuis (87, 88) ; la chasse aux ministres, qui « voltigent » (226, 227) dans leurs « montagnes inaccessibles » (188, 189) est encore plus minutieuse ; des nouvelles contradictoires parviennent du pasteur Coste (200, 218) ; mais son signalement est envoyé à tous les commissaires de la Marine d'Antibes à Dunkerque, dès que l'intendant apprend qu'il se dispose à passer en Angleterre ... « les yeux enfoncés, visage long, maigre et noir ... le corps menu et fluet ... » ; la mention « ministre de la R. P. R. » est supprimée pour éviter qu'il ne reçoive le secours de ses coreligionnaires des ports (241 à 244) car « les protestants se gardent un secret inviolable entre eux » (Moncan, 89).

Une autre partie des documents sont des *lettres des autorités ecclésiastiques*, archevêques et évêques des sept diocèses du Languedoc. Deux grandes questions les préoccupent comme elles préoccupent l'intendant : les *assemblées* des religionnaires, présidées par les pasteurs, et les mariages et baptêmes célébrés au Désert, au cours de ces assemblées, et que par ordre du roi, intendant et évêques s'efforcent de faire réhabiliter par l'Église. Les évêques s'accordent pour estimer que la source du mal est dans les assemblées dont la suppression est du ressort de l'autorité civile et militaire ; l'intendant, d'autre part, a une action personnelle dans la réhabilitation des *mariages et des baptêmes* des religionnaires à l'église catholique, qui exige, des évêques de la province, une difficile mise au point de discipline ecclésiastique.

1) De nombreuses *lettres de l'intendant* rendent compte des *assemblées* : à Saint-Germain-de-Calberte, janvier 1750 (4), près de Nîmes (32-38), entre Massillargues et Lezan, mars 1751 (49-50), à Villeneuve près du pont de Montvert, août 1751 (65-68), à Saint-Germain-de-Calberte dans les Cévennes (61), à Tence dans le Velay et près de Sommières, décembre 1750 (75), près de Ganges, décembre 1750 (76), à Roquedur et à Saint-Jullien, janvier 1752 (84), à Vic, janvier 1752 (85), à Rouvière près de Quissac, janvier 1752 (86), à Beauvoisin, à deux lieues de Nîmes, janvier 1752 (90-92), à Clarensac (91), à Saint-Germain-de-Calberte, mars 1752 (101), à Valleraugue, mars 1752 (109), près de Sainte Hippolyte, mai 1752 (118), à Beauvoisin, juin 1752 (127), à Cournonterral près de Montpellier, juillet 1751 (131), à Molandier, août 1752 (138), à La Batie, près de Vernoux dans le diocèse de Valence, septembre 1752 (151), dans le Haut-Languedoc (176), à Vézenobre (177), à Mazères (177 *bis*), dans les montagnes du diocèse de Béziers (188, 189), à Sommières, décembre 1752 (192), près du château de Ferrières (226, 227, 241), dans le diocèse de Montpellier (229), près de Castres, juillet 1753 (232), à Saint-André-de-Valborgne, dans le diocèse d'Alais, décembre 1753 (252-253).

Ces assemblées donnent lieu parfois à des arrestations, elles-mêmes suivies

d'échauffourées lorsque les religionnaires se portent au secours de leurs prisonniers : deux cents jeunes gens armés (50), enlèvement d'un prisonnier par une troupe de nouveaux convertis à main armée (238-240). L'arrestation du ministre du Vigan, Bénézet, arrêté alors qu'il soupait dans un cabaret, fait grand bruit (93-100) ; condamné à mort, « il a été exécuté sans le moindre trouble et il est mort en vrai fanatique et avec une obstination marquée de ses erreurs », mars 1752 (97). Cette mort entraîne une cascade de drames : meurtre de la dénonciatrice, une veuve du Vigan trouvée égorgée dans sa chambre (105), arrestation, condamnation et mort de son assassin (106-110 et 195). Arrêté à l'assemblée de Beauvoisin dans le diocèse de Nîmes, Roque, dit l'Attrapot, est exécuté en juin 1752 (127, 128) ; son jugement pour « crime d'atroupement et rébellion à main armée contre les troupes du roi » est prononcé par l'intendant lui-même (197). Arrêtée dans l'assemblée de Saint-André-de-Valborgne, au diocèse d'Alais, la jeune Lavesque, couturière de dix-sept ans, subit un interrogatoire serré : « il est impossible de pousser plus loin l'entêtement et la fanatisme » (253). Outre les assemblées, l'intendant fait part au ministre des moindres *réunions* : chant de psaumes à Montaren à l'occasion d'un feu de joie pour la convalescence du Dauphin, octobre 1752 (181), ou refus de pavoiser pour la procession du Saint-Sacrement à Moncan (228).

Comme le seigneur de Ferrières, qui déplore de n'avoir qu'une garnison d'invalides (226, 227), l'intendant ne peut agir faute de troupes. « Les bords du Gardon ne sont ni sages ni tranquilles » écrit le chevalier de Beauteville le 28 août 1752. Et il critique l'action de l'intendant qui s'est contenté de la maréchaussée au lieu d'employer des troupes réglées (149).

Autres mesures prises par l'intendant : exclusion des procureurs nouveaux convertis du Parlement de Toulouse (119 à 124), passeport à l'accorder ou non à un ministre et à toute sa famille pour en être débarrassé (179) ; emprisonnement du maire d'Alais qui a écrit aux ministres protestants une lettre indiscrete (209, 211, 212). Saint-Priest agit personnellement pour régulariser les *baptêmes* du désert : dans le Haut-Languedoc, il envoie un garde avec son habit d'ordonnance dans chaque foyer, avec une sommation. (114) ; à Coudognan le garde a dû demander main forte au régiment de dragons en quartier à Vauvert, avril 1752. En septembre 1752, il va faire placer des troupes et recommencer les sommations pour les baptêmes et les mariages (lettre au duc de Richelieu, 159). Il faut garnir de troupes le Vivarais, les diocèses d'Alais, d'Uzès et de Nîmes, ajouter deux bataillons mobiles, renforcer la garnison de Nîmes et recommencer les sommations individuelles (160) ; lettre de Saint-Priest sur les mariages (214) ; empêchements des religionnaires à ceux des leurs qui veulent obtempérer aux ordres du roi (217) ; deux lettres, envoyées par des ministres à une demoiselle de Nîmes qui veut faire réhabiliter son mariage et à sa parenté qui la reçoit, sont interceptées par l'intendant (218). Le comte de Saint-Priest est satisfait de sa méthode : 162 enfants ont été rebaptisés dans le diocèse de Montpellier, mai 1752 (121), dans le diocèse de Nîmes, juillet 1752 (130).

2.) La *correspondance des évêques* se rapporte presque toute à cette question de la réhabilitation des *baptêmes et des mariages du désert*. « Les deux tiers de chaque paroisse des Cévennes et du Vivarais sont mariés au Désert » écrit Lebrun en mars 1751 (48). Lettres de l'évêque d'Uzès (24, 25,

26) ; de l'évêque de Béziers (57) ; de l'évêque d'Alais (211 *bis*) ; de l'évêque de Nîmes (99, 111), de l'évêque de Montpellier.

Le curé de Brignon évoque dans une lettre à l'évêque d'Uzès les difficultés que rencontrent ces mesures (133) ; le ministre Pradel, dit Vezénobre, vient voir à ce sujet le curé de Collorgues, cf. lettre à Saint-Priest de son subdélégué d'Uzès (134).

Et c'est, dans l'été 1752, un déchaînement de violences dû au désespoir : assassinat du curé de Ners, soi disant par le ministre Coste (138 *bis*, 146, 151, 169, 172, 174-175), attentat contre le curé de Quillan dans le diocèse d'Uzès (141), contre le prieur de Logrian près Sommières dans le diocèse de Nîmes (141, 155, 148). Les curés, craignant les représailles, vivent dans la terreur ; plusieurs ont quitté leurs paroisses dans le diocèse de Nîmes (153, 154). Ils reçoivent individuellement des lettres d'avertissement cf. lettre au curé de Saint-Cosme : « Je viens vous dire en qualité d'ami de ne plus vous mêler ni des baptêmes ni des mariages des protestants » (156) ; lettre au curé de Clarensac : « Vous ne les inquiétez plus, vous ne vous mêlez plus de leurs baptêmes, ni de leurs mariages... » (157) ; lettre au prieur d'Uchaud près de Nîmes : « Si tu continues tes cruautés envers les protestants, je te promets ... que ta vie aura bientôt fin ». (163) ; lettre au curé de Cournonterral : « Prenez garde de vous conduire à l'avenir avec plus de circonspection, nous vous rendrons responsables de tout ce qui arrivera de mal soit aux fidèles soit aux pasteurs de ces contrées » (191) ; lettre anonyme adressée à plusieurs curés du diocèse de Mende « Vous pousserez notre patience à bout et vous nous forcerez ... à faire quelque coup de désespoir » (n° 204).

Les ministres désavouent ces actes de violence (166-167) que Chazel, procureur du roi au sénéchal de Nîmes explique par le désespoir (168). Dans le même esprit les ministres ont toujours prêché le paiement de *la dîme*, dont les religionnaires s'acquittent fort régulièrement (223). Cependant Saint-Priest estime que ce sont eux qui soulèvent le peuple, en lui faisant croire que le clergé est seul responsable des mesures autoritaires, tandis que le roi et son Conseil n'y auraient aucune part (202).

Pendant l'été 1753, lors d'une assemblée des États chez le maréchal de Richelieu, les évêques des sept diocèses du Languedoc mettent au point la discipline relative *aux mariages et aux baptêmes*, malgré le scepticisme de l'évêque de Montpellier qui ne croit pas à la sincérité des promesses des nouveaux convertis (112), et l'attitude durcie de l'évêque d'Uzès (255, 256), qui est le dernier à se rendre : on renonce aux questions écrites et précises - « Renoncez-vous aux erreurs de Calvin ? » - pour la profession de foi, verbale, deux témoins ne sont plus exigés ; dans le registre des baptêmes l'enfant présenté ne sera pas qualifié de « naturel », mais seulement de « fils de tel et telle » (235, 245 à 257).

Parmi cette correspondance ecclésiastique sont à relever des *lettres de francs-tireurs* : Guiraudenc, sous-diacre de Nîmes, exprime ses plaintes contre Bec-de-Lièvre, son évêque (1, 3 et 15) ; Joseph de Lubac, ancien prieur et curé de La Bruguière, dans les Cévennes, demande une pension et envoie un mémoire justificatif de ses services (258, 259).

3.) Autre catégorie de documents, les *mémoires et placets*, les uns contre les protestants et leurs ministres, les autres émanant des protestants et de leurs pasteurs :

Mémoire contre les ministres et leur « crédit despotique » préconisant de détruire le séminaire de Lausanne, pépinière de ministres français (8).

Mémoire sur les différentes entreprises des Calvinistes dans le Languedoc, par l'intendant Le Nain, 1750 (31 bis et ter).

Mémoire abrégé concernant l'état où se trouvent les Protestants en France dans le mois de juin 1752, envoyé par Machault (129) avec lettre d'envoi (136).

Mémoire des évêques de Languedoc sur les Religionnaires, rédigé à l'occasion de leur assemblée à Montpellier (257).

Dans l'autre camp, les placets, signés par les ministres, sont adressés au roi ou au comte de Saint-Florentin.

Huit pasteurs du Bas-Languedoc, ENCONTRE, GIBERT, COSTE, BASTIDE, PRADEL, Paul RABAUT, REDONNET, DEFFERRE, signent le placet rédigé de la main de Pradel : « Vos troupes nous poursuivent dans les déserts comme si nous étions des bêtes sauvages ... » (29, 30, 31).

La Supplique au roi du 30 août 1751 est aussi concrète [image des enfants arrachés à leur mère], touchante [« nous sommes faits comme les autres hommes »] que judicieuse [le royaume s'affaiblira] (78 et 80) ; les Protestants du Vivarais et du Velay s'adressent au roi par l'intermédiaire de leurs « ministres du désert, qui par respect n'osent pas mettre ici leurs noms » (41, 42), les événements tragiques de Lezan suscitent la lettre de mise au point des pasteurs PRADEL, GILBERT, DEFFERRE et Paul RABAUT (n° 55). Les protestants interviennent en faveur de leurs frères détenus dans les prisons d'Uzès (78). Les protestants des Cévennes envoient une lettre collective au marquis de Paulmy d'Argenson, ministre de la guerre en survivance (139) ; lors du voyage de ce dernier en Languedoc, Paul Rabaud arrête son carrosse près de Nîmes pour lui remettre un placet (161, 166).

A travers ces documents apparaît le malentendu fondamental entre l'autorité civile et religieuse qui s'exerce de concert contre ceux que le comte de Saint-Priest a coutume d'appeler « les mal intentionnés », et la liberté de conscience religieuse et humaine pour laquelle meurent de « bons sujets du roi ».

TT 441

306. pièces

Deux grandes catégories de documents

I. Lettres et documents adressés au comte de Saint-Florentin concernant les Religionnaires du Languedoc. fin 1753-décembre 1757.

Le classement est chronologique. Les documents n°171 à 179 compris manquent

A. Années 1754 et 1755.

Les principaux correspondants sont l'intendant (le comte de Saint-Priest), le maréchal de Richelieu, commandant en chef, dans la province, le comte de Moncan (à Montpellier), le chevalier de Beateville (à Nîmes). Souvent la même affaire est rapportée au ministre par chacun d'eux. Au commencement de chaque année, le maréchal de Richelieu réunit chez lui les évêques (cf. 10, 1754, 103-104, janvier 1755), Moncan, Beateville et Saint-Priest. En février 1754 il fait publier un ban portant défense de

s'assembler et de recevoir des ministres (10, 18, copie de la lettre circulaire aux commandants des corps de troupe, 22, ban imprimé) : il ordonne aux troupes de courir sur les assemblées, de s'assurer des particuliers qui donnent asile aux prédicants, de tirer sur les assemblées : il est permis de tirer sur les prédicants qui s'enfuient à cheval. Ceux qui prendront ou feront prendre un prédicant auront 1000 écus (20).

En mars 1754 les bataillons en quartier se déplacent : les deux du régiment royal des diocèses de Béziers et d'Agde passent dans les Cévennes, ceux des diocèses de Lavaur et de Castres viennent à Béziers (15). En avril Moncan fait sortir des patrouilles pour empêcher les assemblées (cf. 23, sa lettre du 8 avril ; 24, 25, 26, lettres du chevalier de Beauteville).

Le maréchal de Richelieu est très prudent : « Je ne pouvais aller plus vite sans risquer de provoquer ces gens-là à faire des sottises dont la punition pouvait être facile mais entraînerait leur destruction et celle du commerce ». « La moindre fausse démarche renverserait tout mon système ». (19). Dans un mémoire adressé au ministre il s'informe de la conduite à tenir (32, 33) et reçoit réponse (35) : oui, il faut fouiller les métairies et les granges lorsqu'y sont assemblées plus de cinquante personnes. En cas d'assassinat de prêtres, il faut envoyer la troupe et prendre des mesures juridiques. Enfin on peut arrêter les femmes et les enfants des *prédicants* (78). Ceux-ci se cachent de plus en plus. On ne peut les atteindre que par l'intermédiaire de sept ou huit personnes, écrit Saint-Priest (12). Et il demande 300 livres de gratification pour son espion sur le fonds des amendes. Le chevalier de Beauteville fait la chasse au prédicant Latour, près de Saint-Ambroix, qui réussit à se sauver (cf. 21, 7 juillet 1754).

Le ministre Lafage-Teyssier est capturé alors qu'il s'enfuyait sur un toit. Sa capture est l'occasion d'une battue générale (56-58). Le régiment de Normandie qui l'a capturé reçoit 300 livres de gratification (60). Le ministre est jugé devant plus de 20.000 personnes, il nie connaître les gens sur le toit de qui on l'a pris (60-62) ; la maison est rasée (69). Teyssier est exécuté (61). A Saint-Jean de Gardonnenque un paysan secourt un prédicant au péril de sa vie (56).

Le duc de Richelieu veut essayer de procurer en sous-main aux prédicants le moyen de sortir du royaume (cf. 19, mars 1754).

Cependant, les assemblées qui ne se tenaient plus que « dans des endroits cachés » (19) se multiplient malgré le ban (à Saint-Jean de Ceyrargues, diocèse d'Uzès, en mai 1754, 37, 38) ; elles sont dispersées par les signaux de sentinelles ou de bergers (39, 50) ; les assemblées se multiplient dès que les troupes se déplacent (48) : à Revel (juin 1754, 46) ; près Castres (47 ; lettre d'évêque de Castres annonçant l'arrivée d'un nouveau ministre venu d'Angleterre, 54, 55) ; à Réalmont dans le diocèse d'Albi (49 et 79) ; à Bédarieux (63, 74, 75) ; à Sauve près de Saint-Hippolyte dans les Cévennes (70-73). Quelques hommes sont envoyés aux galères, quelques femmes à la Tour de Constance (74, 75, 79).

80-100 : placets au roi de condamnés.

En 1755 sont signalées des assemblées dans le diocèse d'Uzès, près de Saint-Geniès et La Calmette (107-110), le 22 juillet une assemblée au diocèse d'Agde (116). Les protestants des communautés de Dions, La Calmette, La Rouvière, et Gazan au diocèse d'Agde protestent contre les amendes auxquelles ils sont condamnés (112). Le ministre Paul Rabaud fait

croire toujours que les assemblées sont permises (107, 108).

115 : copie d'une lettre anonyme, écrite à Daudé d'Alzon, subdélégué de l'intendant au diocèse d'Alais, par un ministre (Saint-Christol, 25 mars 1755: Au sujet des amendes : « Vous mériteriez qu'on vous fit votre décompte et qu'on vous dépêchat pour l'autre vie ». « Le chemin qu'ils suivent est celui du Ciel dès qu'ils suivent les mouvemens de leur conscience... Si Dieu laisse l'homme libre, où est le mortel qui ait le droit de le contraindre ?... On ne sauroit forcer l'esprit à croire à coups de bâtons ou pour des amendes ».

En ce qui concerne la question de la réhabilitation des *mariages* clandestins, le maréchal de Richelieu ne veut pas l'entamer (cf. 36, mai 1754) ; les évêques de Montpellier et d'Alais sont disposés à fournir des états de mariages et baptêmes faits au désert, ceux d'Uzès et de Mende ne le sont pas, retenus par les menaces qui pèsent sur leurs curés (janvier 1754, 16). plusieurs lettres traitent de cas particuliers de mariages (1-9², 28, 42-44, 120).

B. Années 1756-1757.

Au début de 1756, le duc de Richelieu est remplacé comme commandant en chef du Languedoc par le duc de Mirepoix, qui revient de son ambassade en Angleterre. Sa première lettre est du 14 janvier 1756. Il réunit les notables. Dès lors le comte de Saint-Priest s'efface constamment devant lui, qui prend en priorité toutes décisions concernant les religionnaires et lui même prend des dispositions pour que la même conduite soit tenue lors de ses absences (190).

Cette année est celle du commencement de la Guerre de Sept Ans.

Les troupes sont réduites aux bataillons de milice, les assemblées se multiplient (131-133). D'autre part les Protestants sont soupçonnés d'intelligence avec l'ennemi (le roi de Prusse et l'Angleterre) et surveillés de ce point de vue là (importance des espions).

Le duc de Mirepoix reprend la conduite prudente du duc de Richelieu, augmentée encore par les circonstances.

Il pense qu'il serait dangereux que le Parlement et les juges ordinaires puissent connaître des affaires de mariages et de baptêmes (127 à 129).

Il ne cherche plus à empêcher directement *les assemblées*. Dans les Cévennes, les peuples sont armés, d'Argenson a fait retirer quatre bataillons (139). Une lettre d'un ministre déclare au subdélégué du Vivarais que les protestants résisteront aux détachements qui veulent dissiper leurs assemblées, dont l'effet est d'« éclairer les peuples et les rendre pieux, vertueux et fidèles sujets » (6 juillet 1756, 141, 142).

Dans le diocèse d'Uzès les assemblées se tiennent à Génolhac, aux Vans, à Saint-Quentin (144). À Lamastre en Vivarais, lors de la Pentecôte 1756, la troupe en minorité se retire (146-149). Saint-Priest demande ce qu'il doit faire (150). Les assemblées de Saint-Mamert (diocèse d'Uzès) de Saint-Cosme (diocèse de Nîmes, le 8 août 1756) donnent lieu à des échauffourées sanglantes et à de fortes amendes (151-156). Trois mémoires des Protestants accusent la barbarie des soldats et les prêtres qui les ont excités (ils ont tiré les premiers au centre de l'assemblée) : « On agit avec eux comme on feroit avec des bêtes féroces dont on auroit résolu de purger le terre... Si l'on continue à les traiter comme des bêtes, pourra-t-on les blâmer de chercher des climats où ils soient traités comme des hommes ? » (157, 158, 159).

Pour rendre les assemblées moins fréquentes, Mirepoix préfère s'entendre avec les chefs. (181 : lettre de novembre 1756 où il expose les motifs de sa conduite). Dès son arrivée, il a proposé de relâcher deux prisonniers en échange du départ du ministre Paul Rabaud (125, 188, 138) qui en novembre continue encore à errer et à se cacher (181). Au sujet de l'arrestation de ce ministre il attend les ordres de Madame de Pompadour (181). Mais il engage des espions pour obtenir des ministres que les assemblées soient moins fréquentes et moins nombreuses et se passent sans éclat : l'espion Caveirac, procureur de Nîmes, lui rend compte d'une conférence avec des ministres du Vivarais et des Cévennes (180) ; il a rencontré Paul Rabaud et lui reconnaît « un fonds de probité et un caractère de douceur » (189). Tandis que Caveirac agit à Nîmes, Puechemille, sous le pseudonyme de Lagarde, agit dans les Cévennes (263 : lettre aut. de Saint-Priest ; 200, 298 à 304 : rapports de Puechemille, qui demande un poste de contrôleur ambulancier dans les Cévennes).

Les ministres sont traités d'égal à égal : le pasteur Pradel, de Vézenobres écrit à Dampmartin, commandant d'Uzès, et le félicite de sa promotion à son nouveau grade (242).

Si les autorités ferment les yeux, traitent les religionnaires « avec beaucoup de douceur de peur de les aigrir » (lettre aut. de Saint-Priest, 1^{er} avril 1757), se contentent de prononcer des amendes et relâchent les prisonniers (216-218), elles surveillent les rapports qu'ils peuvent avoir avec l'ennemi, Anglais et Prussiens : le subdélégué d'Uzès a été averti d'une assemblée de ministres dans les états du roi de Prusse (155) ; une escadre anglaise croise en Sardaigne (188). Paul Rabaut prévient le ministre que le roi d'Angleterre est prêt à prendre la défense des Protestants s'ils veulent joindre leurs forces aux siennes (191, lettre aut.). En juin 1757, Moncan signale une flotte anglaise de 14 vaisseaux de guerre et deux frégates dans la Méditerranée (268).

L'évêque de Nîmes écrit : « Les ministres ne cessent de leur dire que le roi ne désapprouve pas leurs assemblées, que la guerre que soutient le roi de Prusse est une guerre de religion et que son intention est de leur procurer le libre exercice de leur religion » (270).

Jacques Boyer, dragon du régiment de Thiange, fils d'un prédicant du Languedoc, du même nom, donne des renseignements sur la correspondance entre les Religionnaires et le gouvernement d'Angleterre par l'intermédiaire de M. Du Cayla, gentilhomme de Villeneuve-de-Berg réfugié à Londres, et du s. Court, de Lausanne. Il propose de les faire arrêter l'un et l'autre (192 et suiv.). Dans son *État présent des Protestants de France* ... il brosse un tableau des provinces protestantes par ordre d'importance avec leurs ressources. Il raconte qu'en 1752, avant sa conversion au catholicisme, il a fait passer en Suisse puis en Hollande 400 familles demandées par l'Angleterre pour peupler l'Irlande (196). Cependant, les religionnaires s'enhardissent, les assemblées se multiplient (210, 211, 215 et 215 *bis*, assemblée de Saint-Ambroix et *Mémoire* adressé au comte de Saint-Priest par les ministres du Languedoc après cette assemblée) ; les religionnaires du Haut-Languedoc et particulièrement de Castres recommencent leurs baptêmes du Désert (214). Surtout deux sujets de heurts apparaissent :

1) le refus de pavoiser pour la Fête-Dieu : lettres de ministres à M. Dampmartin, commandant à Uzès (221) ; lettre de l'évêque de Nîmes aux

consuls de Montpellier sur le refus de se mettre à genoux lors de la procession des Pénitents blancs (244) ; refus de 60 protestants de Vauvert de Pavoiser (248, 249) ; lettre du chevalier de Seauteville, qui voit dans le refus de pavoiser pour la Fête-Dieu un nouveau mot d'ordre des ministres (278) ; résistance à Génolhac pour pavoiser (280).

2) La reconstruction des temples : elle est essayée dans le Languedoc à l'exemple du Poitou et de la Saintonge (298), à Saint-Feniès, diocèse d'Uzès (234) ; mémoire adressé au comte de Moncan par les religionnaires de la province (238, 239) ; extrait du procès-verbal et information faite par le subdélégué de l'intendant à Uzès (244) ; le lieutenant du roi à Sommières annonce que les protestants réparent l'ancienne église de Montredon (30 juin 1757, 265 et 266). Un nouveau temple est bâti à Vauvert (271, lettre de l'évêque de Nîmes). Saint-Priest annonce la reconstruction des temples dans les diocèses d'Uzès et de Nîmes (n° 272).

Cette tentative apparaît comme l'échec de la politique de douceur du maréchal de Mirepoix : « Je pense que M. de Mirepoix se laisse trop endormir par les protestants et se fie trop aux belles paroles des ministres ; il en sera la dupe ... Les troupes parties, ils lèvent le masque et oublient les promesses qu'ils ont faites pendant qu'ils craignaient » (268). C'est « un complot général de réédifier leurs temples » (269).

Saint-Priest, dans une lettre aut. du 22 septembre 1757 annonce la maladie de Mirepoix à son retour de Provence et sa mort (252). Il rappelle qu'il avait prédit depuis sept ans que les protestants reconstruiraient leurs temples (lettre aut., 263).

II. Placets adressés au roi par les religionnaires du royaume après l'attentat perpétré par Damiens le 5 janvier 1757.

Ils comportent souvent des lettres au comte de Saint-Florentin. Ils émanent de diverses régions du royaume.

275, 276, 277, 293. *Placet au roi des protestants de Haute-Normandie, Picardie et Pays-Bas français, et de ceux de Provence* : « Laissez-vous plus longtemps une foule innombrable de vos sujets, sous des dominations étrangères, accroître à regret par leur industrie les forces de vos ennemis ? ».

290, 291. *Placet des protestants de Basse-Normandie, Bretagne, Maine et Perche*, envoyé par l'intermédiaire du duc d'Orléans. Ils déplorent de ne pouvoir laisser aucun héritage à leurs enfants. Il est à craindre que les états étrangers n'enlèvent à la Normandie « ses artistes, ses manufacturiers, ses cultivateurs et ses matelots ». Problème des mariages clandestins, très nombreux en Normandie.

287, 288, 289, 292. *Placet au roi de tous les protestants du royaume, en particulier de Guyenne*.

285. *Placet au comte de Saint-Florentin des protestants de Saintonge et de la généralité de La Rochelle*.

282. *Placet des protestants du Dauphiné*.

286. *Placet des protestants des Basses-Cévennes* : « Privés des charges et des emplois ils ont tourné toutes leurs vues du côté de l'agriculture et du commerce ».

283, 284. *Placet au roi des protestants du Bas-Languedoc* : « Ce n'est point, sire, par un esprit de rébellion que nous tenons des assemblées religieuses, mais uniquement parce que nous sommes intimement

convaincus que le culte extérieur est essentiel à la religion ». Ceux qui sont mariés au désert subissent le sort pour la milice comme les célibataires, mais sont taxés comme les gens mariés. « Notre vie est un tissu continué d'anxiétés et d'amertumes ».

294, 295. Lettre pastorale de Paul Rabaud (sign. aut., 295), écrite à Nîmes le 14 janvier 1757 à l'occasion de l'attentat de Damiens.

TT 442

XXXIV dossiers, 237 pièces

Correspondance adressée au comte de Saint-Florentin concernant les religionnaires du Languedoc. 1758-1761.

C'est beaucoup plus le maréchal de Thomond successeur du maréchal de Mirepoix, que l'intendant, qui l'assume. Après la mort du maréchal en août 1761, le comte de Saint-Priest écrira : « Dans toutes les affaires sur lesquelles il me faisait l'honneur de me consulter, je lui disois mon avis en honnête homme ; mais lorsqu'il ne me consultoit point, je ne lui en parlois pas » (216, 10 octobre 1761).

D'autre part cette liasse contient de très nombreuses *lettres d'espions*, Lagarde, Beauteville à Alais, Dezon, natif de Ganges (à son sujet lettre aut. signée de l'abbé de Bernis, 8 avril 1758) ; l'intendant se débarrasse de Dezon (16) ; reste Lagarde, utile mais exigeant, qui demande sans cesse de l'argent.

Au point de vue *militaire*, la province est toujours dépourvue de troupes, les assemblées sont tolérées, mais signalées et ses soldent par de lourdes amendes ; les protestants eux-mêmes se consultent sur la question de pavoiser ou non pour la Fête-Dieu et sur celle de la reconstruction des temples ; la question de la réhabilitation des *mariages* et des *baptêmes* faits au Désert est toujours difficile. Quelques notables sont punis pour faire des exemples. (capitaine de bataillon, procureurs, avocats ...).

Dossier I. 1-16. Sur l'utilisation des espions.

8 : Lagarde envoie un *mémoire* fait par les Protestants, où est jugée la conduite du maréchal de Mirepoix : celui-ci avait compris que les protestants veulent une « tolérance fixe » et préférerait voir la direction de leurs affaires aux mains de notables auxquels il promettait sûreté entière pour eux et leurs familles.

Dossier II. 16-21.

16-19. L'évêque de Castres signale des assemblées dans la ville (mai-juin 1758), pour la première fois depuis cinq ans.

17. Assemblée à Ferrières.

20. Première lettre aut. signée du maréchal de Thomond (Montpellier, 29 juillet 1758) : il avait voulu d'abord fermer les yeux sur les assemblées tenues à Castres mais après récidive il décide de condamner l'arrondissement à une amende.

Dossier III. 22-29.

Lettres de Saint-Priest et de Tempié, son subdélégué à Nîmes, sur le séminaire ambulante de douze apprentis ministres, menés par un pasteur.

Lettres sur le fait de pavoiser pour la fête-Dieu.

Rapports à ce sujet sur les diocèse d'Uzès, Alais et Nîmes.

Dossier IV. 30-43.

Demandes de mise en liberté de six galériens, et des femmes incarcérées pour s'être mariées au Désert.

Dossier V. 44-47.

Saint-Priest : le ministre Vézenobre exhorte à ne pas pavoiser. Il faut laisser les juges prononcer les amendes, sans employer « la voie des garnisons » (10 avril 1758).

Dossier VI. 48-54.

Saint-Priest annonce l'arrivée du ministre Picard.

49. La Pasteur Roux exhorte à rebâtir les temples des Cévennes.

Dossier VII. 55-56.

Sur les amendes et les condamnations.

Dossier VIII. 57-69.

Nombreuses lettres de l'espion Lagarde.

58. Le maréchal de Thomond recopie plusieurs lettres d'espions.

Les deux questions (pavoiser, reconstruire les temples) font l'objet d'un synode.

69. Le chevalier de Beauteville, revenant de sa tournée sur la côte de Languedoc, est décidé à empêcher la reconstruction des temples.

Dossier IX. 70-73.

Imprimé répandu secrètement parmi les protestants, et intercepté par le maréchal de Thomond : « *Carte* militaire des troupes de S. M. le roi de Prusse, Frédéric le Grand, pour l'année 1758 ». Celui-ci est nommé « le héros » ; les prières pour lui redoublent dans les assemblées, car il doit assurer le libre exercice de la religion. Un cantique est chanté pour le succès des Anglais, « nos chers libérateurs ».

Dossier X. 74-86.

Les temples, bâtis à Collet-de-Dèze et Saint-Michel-de-Dèze dans les Cévennes, sont détruits par les protestants eux-mêmes à l'annonce de l'arrivée de garnisons. Thomond les punit en logeant des grenadiers deux à deux chez eux.

En septembre, synode au Vigan (52 ministres, 104 députés).

Dossier XI. 87-94.

87. Difficulté de faire tirer au sort pour la milice les nouveaux convertis mariés au désert. Ceux d'Uzès s'y refusent (86 : Mémoire des Protestants d'Uzès), 89 : On leur accorde le droit de payer des remplaçants.

92 : Le ministre Gilbert (que Lagarde appelle « l'imposteur ») est retourné en Saintonge.

Dossier XII. 95-99.

Saint-Priest annonce (18 septembre 1758) le synode national tenu à La Valette, paroisse Valleraugue, diocèse d'Alais, avec 40 ministres et 40 anciens : on y débat pendant cinq jours du dogme et de la discipline ; la décision est prise de renoncer à la reconstruction des temples et de consentir à pavoiser.

98. Le maréchal de Thomond se plaint de n'avoir que quatre bataillons dispersés « dont on n'a point grand peur dans les Cévennes », et 240 chevaux.

99. Montperoux, de Genève, annonce, que plusieurs familles seraient disposées à rentrer en France « qui font ici le plus grand commerce et qui y ont formé des manufacturiers ».

Dossier XIII. 100-103.

Mémoire des Protestants au roi. Au Désert. 9 septembre 1758.

103. Assemblée à Gandel, diocèse Lavour.

Dossier XIV. 104-106.

Lettre pastorale imprimée sur l'aumône aux fidèles de l'église réformée de Nîmes, 11 décembre 1758, par Paul Rabaut et Encontre, pasteurs. Le maréchal de Thomond les juges téméraires et hardis de s'arroger le même rôle que l'évêque de Nîmes.

106. « C'est un homme doux et modeste » (dit Thomond, de Rabaud). Il serait dangereux de vouloir l'arrêter en ce moment.

Dossier XV. 107-114.

Deux bruits courent (1759) : 1). Le contrôleur général Silhouette, ancien chancelier de la maison d'Orléans, aurait obtenu de délibérer au Conseil sur la réhabilitation de tous les mariages au Désert, moyennant une légère contribution. 2). Une banque s'ouvrirait à Paris sous le nom de Rey, Boudon et Cie, qui avancerait au roi 50 millions provenant de fonds uniquement protestants. Mais Thomond leur refuse de tenir des assemblées publiques à Nîmes et les renvoie à Paris.

Dossier XVI. 115-133.

En 1759, Le maréchal de Thomond note de fréquentes assemblées dans les territoires de Calmont et de Gibels (diocèse Mirepoix), composées de protestants de Mazères, Saverdun.

116-118. Pétition d'un grand nombre d'habitants de ces localités contre les amendes « exorbitantes » imposées par le maréchal de Thomond.

119-124. Placets des Protestants de Montagnac, Valmalle, Saint-Pargoire.

125. Amendes aux nouveaux convertis de Sauve et Saint-Gilles, faute d'avoir tapissé ; des troupes sont envoyées chez l'habitant pour percevoir les amendes.

129. Au Massuguet (nouveaux convertis de Lérans, Labastide, du Peyrat), assemblées journalières et bruyantes dans les maisons : « ils chantent aussi hautement que s'ils avaient la liberté de conscience » (130) ; les consuls sont protestants : « on chante chez le second consul aussi hardiment que partout ailleurs ».

133. 7 juin. Les assemblées se multiplient dans les diocèses de Castres, Lavour, et Mirepoix. Il n'y a plus de Troupes, elles sont en Guyenne. La présence de la flotte anglaise enhardit les ministres, en leur promettant un secours imaginaire. Or « il n'est pas question de la tolérance dont on les flatte ».

Dossier XVII. 134-135. Désordre à Réalmont, où des prisonniers ont été enlevés par les gardes des fermes (lettre de Riquet de Bonrepos).*Dossier XVIII. 136-150.*

Nombreux avis d'assemblées tenues près du château de Ferrières, donnés par D. de Sablonet.

140. Lagarde parle des religionnaires du Poitou ; Paul Rabaut lui confie que les puissances du Nord (rois de Prusse, de Danemark, margrave de Brandebourg) encouragent l'émigration.

150. Lagarde annonce que le ministre Périet est dans les Cévennes.

Dossier XIX. 151-155.

Un synode de 100 ministres, dont 30 étrangers, tenu à Saint-Geniès de

Magloire, se disperse à l'approche de la troupe.

154. Le s. de Mongodin, capitaine du bataillon de Saumur, propose d'arrêter le ministre Figuières.

Dossier XX. 156-157.

Guiraudenc, prêtre du collège de Saint-Jean en la commune de Saint-Gilles, propose un projet pour dissiper les assemblées.

157. Le chevalier de Beauteville fait savoir qu'un religionnaire très riche de Saint-Jean de Gardonnenque s'est marié au Désert.

Dossier XXI. 158-160.

Supplique de 24 protestants bannis par jugement de 1756 (généralité de La Rochelle).

160. Mercier, commissaire de la Marine, demande la grâce de 30 forçats, en reconnaissant « l'attention active [du roi] à maintenir l'unité de la foi, dans laquelle réside ... la tranquillité de l'État ».

Dossier XXII. 161-164.

161, 162 : Mémoire de Lagarde donnant un moyen de réhabiliter les mariages. Il faut que les évêques diminuent les épreuves des nouveaux convertis, ne les obligent pas à assister tout de suite à la messe, ni pendant deux mois trois fois par semaine aux « instructions ». « Cette secte est fondée sur l'esprit particulier ».

163. Annonce d'un synode à Anduze.

164. Réunion à Nîmes de 8 à 10 ministres avec un ministre suisse.

Dossier XXIII. 165-1173.

Mémoires anonymes pour (172, 173) et contre (165-171) les religionnaires du Languedoc, des Cévennes et de Bretagne. 1760.

Dossier XXIV. 174-177.

Fréquentes assemblées près de Ferrières, annoncées par Dème de Sablonet.

Dossier XXV. 178-180.

Saint-Priest parle des mariages contractés sous un faux domicile.

L'évêque de Nîmes est prié de ne point soulever cette question.

Nombreux sont les procureurs et les avocats protestants, qui ont présenté de faux certificats de catholicité pour obtenir leurs provisions d'offices. L'intendant est d'avis de ne pas inquiéter ceux qui exercent mais de vérifier à l'avenir les certificats (cf. TT 441, n° 250, 1 : lettre au sujet du protestant J. Delpuech qui veut acheter une charge de procureur au Parlement de Toulouse).

Dossier XXVI. 181-184.

Mémoire des religionnaires pour que soit modifiée (lors d'une prochaine assemblée du clergé) la législation sur leurs mariages et les actes de naissance de leurs enfants. 1760.

Dossier XXVII. 185-191.

Nombreuses lettres de Lagarde. Signalement des prédicants (origine, description physique, famille).

« Les ministres ont un empire absolu sur l'esprit des peuples ».

190. *Mémoire justificatif des protestants de France*, par Pomaret, ministre de Ganges.

191. *Réflexions d'un patriote des Cévennes*, par Lasagne, ministre.

Dossier XXVIII. 192-194.

Un capitaine de bataillon de milice de Carcassonne, le s. Dubuisson,

marié au Désert avec M^{lle} de Montbartin, de Puilaurens, diocèse de Lavaur, est cassé et emprisonné. 1761.

Dossier XXIX. 195-197.

196. « *Exhortation à la repentance et à la profession de la vérité, ou lettre pastorale aux Réformés de l'église de Nîmes* », par Paul Rabaut et Paul Vincent, pasteur. Impr. Genève, chez les frères Cramer. février 1761.

197. Requête des Protestants du Languedoc au roi. Impr. 8 février 1761.

Dossier XXX. 198.

Assemblées à La Bastide.

Dossier XXXI. 199.

Requête des religionnaires de Montpellier au sujet des amendes lors de la Fête-Dieu.

Dossier XXXII. 200-215.

Lettres de Lagarde.

« Il faut absolument expulser tous les prédicants du royaume ».

« Les protestants ne peuvent pas se rassasier des prêches ».

204-215 : assemblées près du château de Ferrières (D. de Sablonet).

Dossier XXXIII. 216.

L'intendant annonce la mort du maréchal de Thomond. Son successeur, le duc de Fitzjames, doit arriver (10 octobre 1761).

Le M. de Thomond avait projeté un dénombrement des familles protestantes.

Dossier XXXIV. 217-237.

Procédures relatives au mariage et au baptême d'enfants de trois magistrats (Nîmes et Toulouse), qui les ont fait célébrer au Désert.

TT 443

XXXIII dossiers, 229 pièces

Gratifications accordées à de nouveaux convertis du Languedoc sur le fonds des amendes. 1752.

Les dossiers, au nom du bénéficiaire, sont classés dans l'ordre alphabétique. Chaque dossier comprend :

- un formulaire comportant les renseignements sur le demandeur (nom, âge, métier, ville, situation de famille), et l'avis de l'intendant avec un jugement détaillé et une proposition de la somme à accorder.
- une lettre détaillée de l'intendant adressée au comte de Saint-Florentin.
- un placet officiel au ministre.
- parfois une lettre personnelle signée de l'impétrant.
- certificat du curé, de l'évêque, de la supérieure du couvent, du consul.

Certain dossier sont étalés sur plusieurs années car ils comportent des demandes successives et des démarches réitérées des intendants (Le Nain, puis Saint-Priest).

L'intendant Saint-Priest souligne que ces gratifications accordées sur le fonds des amendes, sont des gratifications exceptionnelles, et non des pensions.

Quels sont les bénéficiaires de ces grâces ?

De nouveaux convertis, jeunes gens abandonnés par leurs familles à cause

de leur conversion au catholicisme, hommes ou femmes âgés et pauvres, pères de famille ou veuves chargés d'enfants, jeunes filles à doter, jeunes gens qui veulent achever leurs études pour entrer dans les ordres, anciens militaires dépourvus de ressources.

BARON (s.), négociant de Montpellier.
 BARTHÉLEMY (Louise, d^{elle}).
 BAUNY (s. de), ancien capitaine de hussards.
 BEILH (s. de), habitant Peiregoux, diocèse de Castres.
 CAUCANAS (Marguerite, d^{elle}), de Ganges, diocèse de Montpellier.
 CHAMBONNET (dame), femme du juge de Barre.
 CHAPELAIN (s.), lieutenant de carabiniers
 COMBELLES (s.), major d'Aigues-Mortes, qui a veillé sur les prisonnières de la Tour de Constance.
 COMBETTE (Marie-Thérèse, d^{elle} de), de Montpellier.
 CONTE (dame de), de Pézenas.
 DESPLAS (Antoine), de Revel.
 DOMERGUE (Françoise, d^{elle}).
 ESTANOVE (Marie, d^{elle}), de Saint-Laurent d'Aigouse, diocèse de Nîmes.
 GONDRET, veuve, de Bédarieux, diocèse de Béziers.
 GRIMAUD (Agnès, d^{elle}), de Montpellier.
 GUIRAUD, veuve, de Nîmes.
 LA BOISSIÈRE (Jacquetonne, d^{elle}) de Nîmes.
 LA VALETTE (s. de).
 LUCADOU (Judith, d^{elle}), d'Aigues-Mortes, fille de ministre.
 MEZERAT de DELON (s.), à Briatexte.
 MOURARET (François-Silvestre, de), de Saint-Germain-de-Calberte, diocèse de Mende.
 PELISSIER (Pierre-Samuel), de Castres.
 POMEROL (Marie, dame de), veuve, de Barre (diocèse de Mende).
 PRIVAT (Anne, d^{elle} de), de Saint-Germain-de-Calberte, diocèse de Mende.
 RICARD (Paul), de Montpellier.
 RICATEAU ((Marie), épouse AZEMA, de Bédarieux.
 SEGUIN (Antoine), de Sète, ancien courrier du roi.
 Uzès, maire et consuls d', pour fourniture de bois et chandelle faite au corps de garde chargé des prisonniers religieux de la ville.
 VALETTE (Pierre), du Roure en Vivarais.
 VAQUIER (veuve), de Montpellier.
 VERDITY (Suzanne, d^{elle}), de Montpellier.
 VIALA (Françoise, d^{elle}), de Nîmes.

TT 444

LXVIII dossiers, 285 pièces.

Gratifications accordées à de nouveaux convertis du Languedoc sur le fonds des amendes.

Mêmes remarques générale que pour la liasse précédente.

ALQUIÉ (Jean), de Bédarieux, diocèse de Béziers.
 Anduze (Jésuites d'), pour leurs missions.
 BALAGUIER (Marianne), voir : PELISSIER.

BILLIÉ le jeune, orphelin de Nîmes.
 BOISSET (Jean), d'Aigremont, pour frais de geôle (lettre de M. de Moncan).
 BONHOURS (d^{elle}), de Mongey.
 BONIN, d'Anduze, ancien officier.
 BONNEVAL (chevalier de), ingénieur en chef du Saint-Esprit, pour ses visites au fort de Beauregard en Vivarais.
 BOULIECH (s.), de Montagnac, aveugle.
 BOUSCAREL, enfants, de Montpellier.
 BRUGUIÈRE (Jeanne, veuve du s. TRICOU), de Montpellier.
 CESTIN (Marie DASSAUT, épouse), de Barre.
 CHABANETY (de), de Montpellier.
 CHAMBONNET (d^{elle}), de Barre.
 CLAUZEL (Antoine), de Montpellier.
 CLAUZEL (Charles).
 COMBELLE, major d'Aigues-Mortes.
 CONTE (dame).
 CURÉE (dame) ou CAMPAMAT (d^{elle}), Saint-André, diocèse Lodève.
 DESCAMBONS (Suzanne Cécile).
 DESFOX (Jeanne), de Nîmes.
 DESPLAS (s.) de Revel.
 DEVÈZE (Françoise FREBOUL, épouse Joseph, Toussaint), de Montpellier.
 DUMAS (Esther, veuve), de Montpellier.
 FAJOL de Verson (d^{elle}), de Florac.
 GARCIN (François), brigadier à Montpellier.
 GARIMOND (Marie Anne), de Montpellier.
 GASTAN (Marguerite), de Saint Rome-de-Tard, diocèse de Vabre.
 GONDRET (Anne SARRET, veuve d'Alexis), de Bédarieux.
 GUIEAL, secrétaire du subdélégué du Vigan.
 JAUFFRET, veuve, de Nîmes.
 LA BOISSIÈRE (Jacquetonne), de Nîmes.
 LA CHASSAGNE (dame de), veuve Chazal (de), brigadier.
 LACROIX (veuve de-, ancien capitaine d'infanterie), de Nîmes.
 LA FARGUE (s. de).
 LA LANDE BOURDAN (d^{elles} Catherine, Louise), de Florac
 LA LANDE BOURDAN Anne, dame BANCILHON, de Florac.
 LA TOUR DU PIN (d^{elle}).
 LEFÈVRE (veuve Françoise).
 LEVAT (d^{elle}), de Montpellier.
 LEBEAU (Marie VALETTE, veuve d'Alexandre -, maître chirurgien de Bédarieux, diocèse Béziers).
 LUCADON (Judith), de Castres.
 MALLEAU (Jacques), de Pézenas.
 MANDON (Anne, d^{elle}), de Narbonne.
 MANOELLE (Magdeleine), de Montpellier.
 MAYSTRE (s.), ancien missionnaire du diocèse d'Alais.
 MARIE (Noé), détenu au fort de Nîmes, frais de procédure et de subsistance.
 MARTIN (Colombe), épouse Triquet, négociant de Nîmes.
 MONTOLIEU (Julie de, veuve, originaire de Saint-Hypolite, baronne de

Norbeck, a passé son enfance en Livonie et en Perse.
 MOURGUES (Jean, Élisabeth et Marie-Magdeleine), de Pézenas.
 NOVION (Marie de FRÉGEVILLE, d^{elle} de RÉALMONT, comtesse de)
 PELISSIER (Pierre, Samuel de) et Marianne BALAGUIER, son épouse).
 PELRAS (Jean), de Saint-Antonin, en Rouergue.
 POMMEROL (Marie), veuve à Barre, diocèse de Mende.
 PRIVAT (Marie), de Saint-Germain-de-Calberte.
 RAUZIER (d^{elles}), de Saint-Germain-de-Calberte.
 REVERSAT (Jean-François), de Montagnac, diocèse d'Agde.
 RICARD (Paul), de Montpellier.
 RIFICATEAU (Marie), épouse AZEMA.
 RIGOT de MONTJOUX : dame La Vernède, à Malbosc en Vivarais.
 ROUSSEL (Joseph), avocat, frère d'Antoine-, prieur de Ners, assassiné par un ministre protestant, à Coste.
 SABATIER (Catherine et Marie, d^{elles}), de Bédarieux.
 SARRAZIN (Suzanne, Marie, Elisabeth, Louise et Claudine, d^{elles} de), de Saint-Germain-de-Calberte.
 SICART (Étienne), d'Agde.
 SOLIER, garde du Corps du roi, compagnie de Noailles.
 TEISSIER (Catherine), de Montpellier.
Tence (charité de la paroisse de - , qui accueille les nouveaux convertis).
 VIDAL (Jeanne), épouse Laurès, de Bédarieux, diocèse Béziers.
Dossier LXVIII. 271-285. États de pensions et gratifications accordées sur le fonds des amendes et de frais divers payés sur ce fonds, 1753 (les noms des dossiers précédents s'y retrouvent).

TT 445^A

XVII dossiers, 380 pièces

Généralité de Poitiers. 1730-1782.

Correspondance entre les ministres et les intendants concernant les religionnaires.

Dans leur majorité, les lettres proviennent de Paris, émanant du ministre ou secrétaire d'état : Maurepas, le comte de MUY, le comte de Saint-Florentin, M. de Rouillé.

Dossier I. 1-61. Lettres de Maurepas à l'intendant de Poitiers, M. Bussan, puis Le Nain (juin 1732) : 1730-1743.

L'accent est mis sur l'établissement des enfants de religionnaires dans le plus grand nombre possible de couvents.

3. Ordre du roi d'emprisonner deux hommes dans les prisons de Saint-Maixent, deux femmes à l'hôpital de Niort, qui se sont fait marier clandestinement par un prédicant.

5. Ordre de mettre à l'Union Chrétienne de Luçon une jeune fille qui doit épouser un religionnaire.

27. Nécessité de faire marcher des détachements de troupes pour empêcher les assemblées.

33. Ordre de s'informer pour savoir si la personne chez laquelle un gentilhomme poitevin résidant à Paris veut placer sa fille en pension est bonne catholique.

A partir de juillet 1742, lettres du comte du Muy.

44-60. États des personnes gratifiées sur les biens de la Régie dans la généralité de Poitiers.

61. Préau de La Baraudière demande que sa fille, Françoise Rose, au lieu d'être mise à l'union Chrétienne de Poitiers, soit placée chez des filles lingères pour y apprendre le métier ; issu d'une famille de receveurs de tailles, privés de leur charge pour leur religion R. P.R., il est « obligé de pousser ses enfants dans des professions mécaniques » : « il n'est plus possible pour moi d'envisager le passé ... je sais qu'il faut se soumettre à la volonté de Dieu ».

Dossier II. Lettres du comte de Saint-Florentin à Le Nain, intendant de Poitiers. 1736.

61³. Une jeune fille détenue au couvent des Ursulines de Niort est suffisamment instruite pour être libérée.

61⁴. Lettre sur la Régie.

61⁵. Conditions pour que le frère de M^{lle} de Joulaine revienne d'Angleterre.

61⁶. Rémunération des officiers de la maréchaussée employés à la recherche de prédicants.

Dossier III. Lettres de Maurepas à M. de Beaumont, intendant. 1747.

63. Arrêt commettant M. de Beaumont pour faire le procès en dernier ressort à quelques religionnaires.

64 et suiv. Lettres concernant la rébellion de Moncoutant, avril 1747, à l'occasion de l'arrestation des prédicants FILLON et PEROCHON.

Dossier IV. Lettres de Maurepas, 1738-1751.

86 et suiv. Ordre d'enquêter sur ceux qui veulent vendre des biens.

94-111. Information sur la conduite du s. MORISSON, médecin à Palluau, 1738.

113. Maurepas donne des ordres à Berryer, intendant de Poitou, pour qu'il sévisse contre les assemblées.

114. Lettre de Daguesseau qui conseille de pourchasser les prédicants.

117. Lettre de R. de Voyer d'Argenson qui annonce l'envoi de nouveaux régiments en Poitou, 10 septembre 1749.

118. et suiv. Ensemble de mesures prises pour surprendre les prédicants d'une assemblée au lieu dit les Pommerates.

142, 143. Mesures pour faire saisir des livres introduits par contrebande.

151. Lettre de Daguesseau à l'intendant Berryer, auquel il reproche sa tolérance lors de l'enlèvement de quatre prisonniers religionnaires.

160. Lettre du comte de saint-Florentin à J. L. Moreau de Beaumont, intendant.

165-175. Lettres pour faire enfermer dans le couvent de Châtellerault les deux filles de Louis Liège, médecin de la ville, qui refuse de livrer l'aînée.

186. Extrait des registres du Conseil d'état commettant l'intendant pour faire le procès en dernier ressort à Louis Bernardin, accusé de faire les fonctions de lecteur, de chantre et de sacristain dans les assemblées de religionnaire, 14 juillet 1750.

189-192. Lettres de Rouillé à M. de Blossac, il conseille d'utiliser la force armée, d'essayer de prendre le prédicant Pradon.

Dossier V. 1751-1752.

194. Lettre de Rouillé au comte de Blossac le félicitant des mesures qu'il a prises pour empêcher les assemblées, surtout à Bagneux, village appelé « Petite Genève ».

195-209. États de dépenses et ordres de paiement faits pour la chasse aux prédicants, le paiement des espions, le salaire de la maréchaussée, pour l'année 1752.

Dossier VI. Lettres de Rouillé au comte de Blossac. 1753.

214. « Je vous prie de m'informer exactement et dans le plus grand détail de la manière dont les religionnaires se conduisent actuellement dans votre généralité ».

215-234. Lettres de Rouillé transmettant des ordres du roi pour libérer des jeunes filles ou les enfermer au couvent.

Dossier VII. Mémoire de M. de Saint-Priest, à son arrivée dans la province de Languedoc, sur la manière de célébrer les mariages et les baptêmes des nouveaux convertis, et conseillant de leur faciliter les démarches auprès des curés, 30 avril 1751.

Observations de l'évêque d'Alais (44 pages) sur ce mémoire, et répliques de M. de Saint-Priest.

*Dossier VIII. Correspondance entre le comte de Saint-florentin et M. de Blossac, concernant la demoiselle Jacquet, qu'il faut mettre à l'Union chrétienne de Fontenay. 1758.**Dossier IX. 1764.*

253-260. Correspondance au sujet de plusieurs particuliers qui enseignent la R. P. R. et au sujet de deux temples que les calvinistes viennent de construire à Saint-Maixent et à La Vienne. Procès-verbal de saisie du mobilier.

Dossier X. 1765.

296-300. Correspondance sur le refus d'un protestant de faire baptiser son enfant à l'église ; il s'y résigne à la vue de la maréchaussée.

Dossier XI. 1766.

Même correspondance concernant le s. Moisan qui refuse d'envoyer sa fille aux instructions de l'église.

Dossier XII. 1767.

Idem au sujet de deux scandales : un religionnaire n'a pas ôté son chapeau au passage du viatique ; un autre a épousé une fille relapse.

Dossier XIII. 1768.

Correspondance au sujet de la fille de la dame Janure, de Saint-Maixent, réfugié à Marennes (lettre à M. de Meilhan, intendant de La Rochelle, qui est prié d'informer M. de Blossac).

Dossier XIV. 323-363. 1771.

Lettres du comte de Saint-Florentin concernant les religionnaires depuis 1744, date du synode de Nîmes où furent présents des députés du Poitou.

327. Signalement d'un prédicant anglais qui se tient dans la province du Poitou « et son chapeau qui est un vieux castor ».

Question des mariages et des baptêmes, des assemblées ; pensions sur des biens de fugitifs.

A partir de 1770, permissions de vendre.

Quelques lettres du duc de La Vrillière.

Dossier XV. Lettre de M. de Malesherbes à M. de Blossac : le curé de

Coulon se plaint d'un paroissien, 27 octobre 1775.
Dossier XVI. 1777.

366-373. Lettre de Amelot à M. de Blossac, au sujet des plaintes du curé de Mouchamps contre deux prédicants, Gaspard et Soulet.
Dossier XVII. 1780-1782.

374-380. Correspondance entre Amelot et Blossac, au sujet de plaintes de curés : le gouvernement préfère « fermer les yeux ».

TT 445^B

33 pièces

Généralité de Montauban. 1753-1754.

Lettres de Gaspard-César-Charles L'Escalopier, intendant de la généralité de Montauban, au comte de Saint-Florentin. Ces lettres concernent principalement les trois assemblées de religionnaires tenues au Roc de Caylus, près de Saint-Afrique, dans les nuits du 1^{er} au 2 septembre 1753, du 7 au 8 septembre, du 13 au 14 octobre. Sept personnes ont été arrêtées sur le chemin (qui va vers Millau) par la maréchaussée. Après informations et procès-verbaux des témoins (2 et 3 : le claquement d'un fouet est le signal des assemblées), après les interrogatoires des prisonniers (8-20), l'intendant juge les preuves trop minces pour les envoyer aux galères, cependant détenus depuis onze mois, ceux-ci envoient un placet au comte de Saint-Florentin (31, 32). L'intendant condamne l'arrondissement de Saint-Afrique à une amende de 6 000 livres (21, 22).

Les documents les plus intéressants sont *les interrogatoires des prisonniers* : Marion Dardier, 17 ans (8) ; Marthe Bannes, 20 ans (9) ; Jean Pastoris, garçon cordonnier (10) ; Marguerite Panisse, 60 ans (11) ; Jean Rivemalle, garçon menuisier arrêté au cabaret du Lion d'or, 15 ans (14) ; Jacques Emboulas, tondeur de draps, 26 ans (15) ; Pierre Vidal, garçon teinturier, 30 ans (16) ; Barthélemy Crebassas, perruquier (17) ; Jean Grand, 22 ans (18) ; Pierre Brunet, teinturier (20).

Tous nient avoir assisté aux assemblées et connaître ceux qu'on leur nomme. Chacun raconte pour quelle raison il se trouvait à minuit sur le chemin de Millau. Aucun ne nie être de la religion protestante, avec de la naïveté chez les plus jeunes : Marion Dardier est « de la religion », elle croit que c'est celle des Huguenots mais elle ne le sait pas positivement. Marthe Bannes répond qu'elle professe « la religion catholique-protestante ».

Marguerite Panisse (60 ans) déclare qu'elle est de « la religion de Jésus-Christ et de ses apôtres ». Jean Rivemalle professe « une bonne religion ». Jacques Emboulas est « religionnaire ». Barthélemy Crebassas lit le dimanche, à l'heure de la messe, le Nouveau Testament et fait des prières en famille. Jean Grand « prie Dieu dans sa maison ». Tous ignorent le sujet pour lequel ils ont été arrêtés.

INDEX DES NOMS DE MATIÈRES

Renvois aux cotes : numéro de l'article suivi du numéro de dossier, en chiffres romains, ou du numéro de pièce, en chiffres arabes.

Adjudications : 384^A, 384^B.
 Amendes : 438, 439, 442.
 Arrêts du Conseil : 430/51, 430/74-76, 110, 431/XXXIV, 431/XLII.
 Assemblées de religionnaires : 437, 438, 441, 442, 445^A, 445^B.
 Académies : 431.
 Aubaine (droit d') : 433/III et IV.
 Baptêmes : 380, 389, 431, 437, 438, 440, 442.
 Brevets (de don de biens) : 423, 433.
 Certificats : 377, 382, 389^B.
 Cimetières réformés : 381, 386, 403, 408, 415, 430, 431, 433.
 Coches et diligences du Rhône : 439.
 Comité du contentieux du Conseil du Roi : 380, 381.
 Conseil du Roi : 431/XXIV, 436 ; voir aussi : Arrêts du Conseil, Comité du contentieux du Conseil du Roi.
 Consistoires : 430, 431.
 Écoles, 388 : 431, 438.
 Édit de Nantes : 430/7, 8, 9, 55-56, 94 ; 431/XIV, 431/XVIII, 431/XXII, 431/XXVII, 431/XLVIII, 431/LV.
 Émigration, (voir aux noms des différents pays dans l'index des noms de personnes et de lieux) : 430, 431, 434, 435, 437, 438, 439, 440, 441, 442.
 Émeutes (à La Rochelle) : 384^B/XXI.
 Espions : 438, 439, 442.
 Fête-Dieu : 438/I, 440, 442.
 Galères : 421, 437, 439, 441, 442, 445^B.
 Gratifications : 443, 444, 445.
 Guerre de Sept ans : 441.
 Livres saisis : 437, 438.
 Mariages : 380, 389, 431, 435, 437, 440, 441, 442.
 Milice : 441, 442
 Ministres de la R. P. R. : 438, 439, 440, 441, 442, 443
 Notaires : 438.
 Nouveaux convertis, dénombrement en 1679 : 430/57.
 Pension, (demandes de -) : 377, 431.
 Placets : 441.
 Procureurs protestants : 442.
 Recommandation (lettres de) : 378.
 Sages-femmes : 431.
 Saint-Lazare, ordre : 431/XXII.
 Secrétaire d'État de la R. P. R., compétence : 406/XLV.
 Synodes nationaux : 438, 442.
 Temple : 381, 386, 417, 427, 430, 433, 434, 441, 442, 445^A.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

Renvois aux cotes : numéro de l'article suivi, le cas échéant, du numéro de dossier, en chiffres romains, ou du numéro de pièce, en chiffres arabes. Les noms de personnes sont en petites capitales, les noms de lieux en romain. Voir aussi l'index figurant à la suite de l'article TT 432 et, pour les protestants, le fichier général des religionnaires.

[com. : commune ; cant. : canton]

- ALBEMARLE (comte de), ambassadeur britannique en France : 389^B/CII
 Agen (Lot-et-Garonne), évêque : 430/102.
 AIGREMONT (d') : 433/I.
 Aigues-Mortes :(Gard) 430/23. Voir aussi : *Tour de Constance*.
 Aix [-en-Provence] (Bouches-du-Rhône), parlement : 417/XXVII.
 Alais [auj. Alès](Gard) : 437, 439, 440 ; diocèse, 431/LVIII, 437, 440, 442/III ; écoles, 430/130, 431/LVIII ; évêque : 431/LVIII, 441, 445^A/VII.
 ALBERONI (Cardinal) : 439.
 Albi (Tarn), archevêque : 437/II.
 Alençon (Orne), généralité : 394^B, 397, 400/LX, 407, 412, 431/XLVI, 434/VIII.
 Alsace : 435/XI
 AMELOT de CHAILLOU (Antoine-Jean), ministre de la Maison du roi et secrétaire d'État chargé des affaires des religionnaires en 1776 : 376, 445^A/XVI.
 Amérique (îles françaises d') : 433/1.
 Amiens (Somme), généralité : 431/LI. Voir aussi : *Picardie*.
 Amsterdam (Pays-Bas) : 414/LXIII, 430/111-113.
 Anduze (Gard) : 382/VII, 437/I, 439, 442/XXII.
 ANGVILLER (Charles-Claude de La Billarderie, comte d') : 435/XI.
 Anglais et Angleterre, 384^B/XXI, 397/XLII, 419/II, 420/II, 435/XVI, 440, 441, 442/XVI, 445^A/II, XIV.
 Angoulême (Charente), élection : 388/LV.
 Angoumois : 431/III, 431/XXIV, 435/IV.
 ANNE D'AUTRICHE, reine de France : 430/34.
 Ardoise (L') [Gard, com. Laudun-L'Ardoise, cant. Roquemaure], sur le Rhône : 438/I.
 ARGENSON (René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d') [1694-1757], ministre des Affaires étrangères de novembre 1744 à janvier 1747 : 441/139, 445^A/117.
 ARMENONVILLE (d') : 435/XI.
 ARNOUL, de Rochefort, auteur de *Mémoires* : 430/97.
 Arolay en Bresse : 433/206.
 ARTHAUD (Pierre) : 423/VI.
 AUBIGNÉ (comte d') : 433/227.
 Auch (Gers) : archevêque, 377 ; généralité, 385, 394^B.
 AUDOYER (François), perruquier à Nîmes : 389A/XXV.
 Aulnay (Charente-Maritime) : 427/IV.
 Aumessas (Gard) : 437/II.
 Aunis : 434/VIII.
 Avèze (Gard) : 434/VIII.
 Avignon (Vaucluse) : 430/13, 439.
 Bacqueville (Seine-Maritime) : 433/2.
 BACQUEVILLE (marquis de), maréchal de camp : 424/XXIV
 Bagneaux (Deux-Sèvres, commune Exoudun) : 445A/V.

- Baix-sur-Baix* (Ardèche), château : 430/23.
Barbezieux (Charente-Maritime) : 433/120.
 BARBEZIEUX : 430/130.
 BARBIER (Josué), avocat au Parlement de Grenoble en 1618 : 430/32.
 BARENTIN (Charles-Louis-François de), intendant de la généralité de La Rochelle : 437/I.
 BARRAU de PUylaurens : 433/48.
 BARRUEL-BEAUVERT (comte de) : 378.
Bastide (La) : 442/XVI, XXX.
 BASTION (Girard), chirurgien à Cormeilles-en-Parisis : 433/84.
Batie d'Andaure [La] (Ardèche, cant. Saint-Agrève) : 440.
 BAUSSAN (François de) [1675-1740], intendant de la généralité de Poitiers en 1728 : 445^A/I.
Béarn : 431/XXIV, 431/XXXVII, 435/IV et V.
 BEAUFORT, marquis de : 434/VIII.
 BEAUJEU, chef du gobelet du Roi : 433/65
Beaumont [-lès-Valence, Drôme, cant. Portes-lès-Valence ?]: 427/XI
 BEAUMONT (Élie de), avocat en Parlement : 419/II.
 BEAUMONT (de), intendant de Poitiers, voir : MOREAU DE BEAUMONT.
 BEAUTEVILLE (chevalier de), espion : 440, 441, 442/VIII, XX.
 BEAUVILLIERS (Paul, comte de Saint-Aignan, dit duc de) : 430/130.
Beauvoisin (Gard, cant. Bédarieux) : 440, 68.
Bédarieux (Hérault) : 438/I, 440.
 BEDOYER, intendant de la généralité de Rennes : 437/II.
Bègles (Gironde): 433/131.
 BEGU dit LA ROZE, grand valet de pied : 433/13.
Bellegarde : 434/VIII.
Belley (Ain), bailliage : 431/XV.
 BENOISE, conseiller au Parlement : 433/11.
 BERNAGE (Louis de) (1603-1737) : intendant de la généralité de Limoges (1694) : 418/II, 430/27, 430/132-134 ; intendant de Languedoc (1718), 437.
 BERNE (Louis, s. DU PONT DE LA PIERRE), maire et capitaine de La Rochelle (1614), 384^B/XXI.
Berry : 431/XXIV, 435/VI.
 BERRYER, intendant de Poitiers : 445^A/IV.
 BERTICHIÈRES (de) : 430/23.
 BEUVRON (Henri), premier duc d'Harcourt (1654-1718) : 433/30.
Béziers (Hérault), diocèse : 438/I ; évêque : 440.
 BEZONS (de) : 431/LX.
Bias (Tarn-et-Garonne) : 437/II.
 BIDAUT-DEMAISONS : 433/5.
 BIRON (Louis-Antoine de CONTAUT, duc de) [1700-1788], 378.
Blannaves (Gard, com. Branoux-les-Taillades, cant. La Grand-Combe) : 437/III.
Blauzac (Gard, cant. Uzès) : 438/I.
 Blet (Eustache), marchand épiciier : 433/106.
 BLÉVILLE (Jean-Baptiste), fermier et régisseur général des biens des R. P. R. de 1743 à 1752 : 439.
Blin, en Bretagne : 418/I.
 BLONDIN DES HERBIERS (Isaac), pair et échevin de La Rochelle, 384^B/XXI.
 BLOSSAC (comte de), voir : LA BOURDONNAIE (Paul Esprit Marie de).
 BOISVILLE (de), capitaine au régiment de Périgord : 440.
Bolbec (Seine-Maritime) : 384^B/XV, 397/XLII.
 BOLLON (Jean), marchand de Marennes : 393^A/LXX.

- BOMPAR, commandant de marine au port de Marseille : 421/II.
- BONAMY, chirurgien de l'hôpital de Rouen : 389^B/C.
- BONFILS : 416/XVI.
- BONSY (cardinal de), archevêque de Narbonne : 431/XXIII.
- Bordeaux* (Gironde) : amirauté, 384^B/XXI, généralité de, 385, 390, 394^B, 397, 402, 407, 409, 434/VIII ; hôpital, 433/131 ; parlement de, 384^B/XXI, 430/55-56, 104-107 ; port de, 430/120, 430/121 ; vauxhall, 386/XXXVI.
- BORDES (de), brigadier d'infanterie et lieutenant-colonel du régiment de Navarre : 433/17.
- BOSSUET, évêque de Meaux : 430/111-113, 116.
- Bottier (Le)* en Bretagne : 418/I.
- Boucoiran*, Gard, arrondissement Alais, cant., Ledignan, 386/XLI.
- BOUCHER, conseiller secrétaire du roi, commis à la Régie (1700-1716) : 404/IX.
- BOUCHU, commissaire aux contraventions en Dauphiné : 430/125.
- BOUILLANT (Joseph), fermier régisseur général des biens des religieux fugitifs, 1780-1786 : 380, 396/XXXVI.
- Boulogne* (évêque) : 433/3.
- Bourg-en-Bresse* (Ain) : 437/II.
- Bourgogne* : généralité : 396, 434/VIII.
- BOUVILLE (Michel André Jubert de, 1645-1720), intendant de la généralité d'Alençon (1677) : 434/IV.
- BOYER (Jacques), dragon du régiment de Thiange : 441.
- Brandebourg* (margrave de) : 442/XVIII.
- Branoux-les-Taillades* (Gard, cant. La Grand-Combe), voir : *Blannaves*.
- Bretagne* : 431/XXIV, 435/IV, 438/I et II, 441, 442/XXIII.
- BRETEUIL (Louis-Augustin Le Tonnelier, baron de) [1733-1807], successeur de AMELOT de CHAILLOU (voir ce nom) : 376, 429/I.
- Brignon* (Gard, cant. Vezénobres) : 440.
- BROU (Feydeau de), intendant de la généralité de Rouen : 431/II, 51.
- Brouage* (Charente-Maritime, com. Hiers-Brouage, cant. Marennes) : 435/X.
- BRISAC (de), major des gardes du roi : 433/106.
- Bruguière (La)*, voir : *Labruguière*.
- Bruniquel* (Tarn-et-Garonne) : 437/II.
- Bursac*, en Vivarais : 437/II.
- BUZANÇOIS, comtesse de : 376/XXIV.
- Caderousse* (Vaucluse) : 439/92.
- Caen* (Calvados), généralité : 390, 396, 416, 419/II, 434/VIII, 438/I et II.
- Calais* (Pas-de-Calais) : 434/VIII.
- Calmette (La)* [Gard] : 441/112.
- Calmont* (Haute-Garonne, cant. Nailloux) : 442/XVI.
- Calvisson* (Gard, cant. Saint-Chaptes) : 438/I.
- Canada* : 434/7.
- Canault*, diocèse Nîmes, 386/XLV.
- Carcassonne* (Aude), garnison : 430/23.
- CARLENCAS (dame de) : 433/21.
- CASSINI (César-François de THURY), académicien (1714-1784) : 429/I.
- Castelnaudary* (Aude) : 438/I.
- Castres* (Tarn) : 437/III, 440, 441, 442/XVI ; chambre de l'Édit, 430/34, 431/IX ; diocèse, 442 ; évêque : 440, 442/II.
- Caussade* (Tarn-et-Garonne) : 437/II.
- Caveirac* (Gard, cant. Saint-Mamert) : 438/I.

- CAVEIRAC, procureur à Nîmes, espion : 441.
Caylar (Le) [Hérault] : 380.
Cévennes : 430/104-107, 430/115, 431/I, 431/XIII, 435/XVII, 439, 440, 441, 442.
Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) : 433/237, 437/II.
Champagne (ou Châlons), généralité : 394^B, 431/XXIV, 435/IV, V, VI.
Châlons [auj. -en-Champagne, Marne] : 435/VII.
 CHÂTEAUNEUF (de), secrétaire d'État de la R. P. R. : 430/101-102, 430/130, 431/XXX, 438/IV, 439.
Châtellerauld (Vienne) : 445^A/IV.
 CHAUMONT DE LA MILLIÈRE, intendant de la généralité de Limoges : 388/LI.
 CHAZEL, procureur du roi à Nîmes : 440.
 CHESNELON (de), commis au Conseil privé de 1700 à 1720 : 432.
 CHOLOIS (veuve) : 425/XII;
Clamecy (Nièvre) : 406, 421/XI.
Clarensac (Gard, cant. Saint-Mamert-du-Gard) : 438/I, 63 : curé, 440.
Cévennes : 430/101 et 104, 431/I et XIII, 437/II, 441.
 COLBERT (Jean-Baptiste), ministre : 433/7.
 COLBERT (Marie-Anne), duchesse de Mortemart : 433/7.
Collet-de-Dèze (Lozère, cant. Saint-Germain-de-Calberte) : 442/X
Collorgues (Gard, cant. Saint-Chaptes) : 440.
Colonges (Vendée ?) : 425/XII
Combas (Gard) : 430/34.
Combes de Beauvoisin (Gard, cant. Vauvert) : 437/I.
Condom (Gers) : 430/117.
Congeniès (Gard, cant. Sommières) : 438/I.
Corbigny (Nièvre) : 406.
 CORCENAT (Suzanne), fugitive du royaume : 433/20.
Corck (Irlande), verrerie : 429/I.
 COSTAR, chef de l'Académie royale d'équitation à Rouen : 397/XLII.
Coudognan (Codognan, Gard, cant. Vauvert?) : 440.
 COULET (Jean), 389^A/LXXXV.
Coulon (Deux-Sèvres, cant. Niort) : 445^A/XV.
 COURCOL (Pierre), prêtre : 433/85.
Cournonterral (Hérault, cant. Montpellier) : 440.
 COURTEUIL (de), garde du corps du roi : 433/236.
Coutances, évêque de en 1681 : 430/71.
Crest (Drôme) : 384^B, 430/79 et suiv.
 CROISSY (de) : 430/100.
 DAGUESSEAU (Henri) [1635-1716], intendant de Languedoc de 1673 à 1685 : 430/34, 430/104-107, 430/130, 431/XXXV, 431/LVIII, 445^A/IV.
 DALIGRE (Étienne), chancelier de France (1592-1677) : 431/I.
 DAL(L)AIS, ancien courrier du cabinet : 433/6 et 64.
 DAMAS DE CRUX, comtesse : 377.
 DAMIENS, attentat de [5 janvier 1757] : 441.
 DAMPMARTIN (M. de), commandant d'Uzès : 441.
Danemark : 442/XVIII.
Dauphiné, généralité : 384^A, 385, 390, 391, 393^B, 394^A, 396, 406/XXXIII, 407, 414, 430/125, 431/XVI, 431/XXIV, 435/III, IV, V et VI, 438/I et II, 441. Voir aussi : *Grenoble*.
 DAVY (Louis), receveur du domaine au bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin, Manche, arrondissement Coutances : 416/II.

- DESCHAMPS DE MOREL (Louise) : 433/16.
 DESGORIS (Judith) : 433/107.
 DEZON, espion : 442.
Die (Drôme) : 431/X.
Dieppe (Seine-Maritime) : 433/207 ; port : 430/121.
 DIGOINE (Marie-Gabrielle Marguerite de GUEYDON, veuve de Charles-Émmanuel de Crussol, duc d'Uzès, comtesse de) : 391/XL.
Dijon (Côte-d'Or), généralité : 391.
Dions (Gard, cant. Saint-Chaptes) : 417, 441.
 DOLON (demoiselles de) : 433/15.
 DOMICILLE, commis du Bureau de la Régie : 377.
 DUBOIS (Guillaume), cardinal [1656-1725] : 431/XLIII, 435/X, 436.
 DU CAROY, maître d'hôtel à la Maison du roi : 433/186.
 DU CAYLA, gentilhomme de Villeneuve-de-Berg, réfugié à Londres : 441.
 DU CLAY (Marie) : 433/107.
 DU COUDRAI : 384^B/XXI.
 DUCHESNE, fermier de la Régie de 1716 à 1722 : 420/XXXVI.
 DUPLESSIS-MORNAI (Philippe de) [1549-1623] : 384B/XXI.
 DU MUY (comte), directeur des économats : 445^A/I.
 DUPONT, courrier du Cabinet : 433/19.
 DUPRÉ, envoyé extraordinaire à Gênes : 433/235*bis*.
 DUPUIS (Pierre), officier du duc de Vendôme : 433/84.
 DU ROZEL, maître de camp de cavalerie : 433/33 et 42.
 DUSERRE DE BOISSIÈRE (Louis), habitant de Soyons : 415/VII.
 DU THEIL, garde du corps : 433/85.
 DU VIVIER : 433/65.
Éclatante, galère : 421/II.
 ELS fils, cadet au régiment de Besançon : 433/10.
Eyguières (Bouches-du-Rhône) : 417/XXVII.
 FABRY (Pierre de), s. de ROQUEYROLZ, conseiller au Parlement de Toulouse, procureur général en la chambre de l'Édit à Castres : 430/34.
 FALAISE (Jean Étienne), horloger à Brest : 397/LVIII.
Fénestrelles, en Dauphiné : 435/III.
Ferrières (Tarn, cant. Vabres), assemblées près du château de : 440, 442/II, XVIII, XXIV, XXXII.
 FEYDEAU DE MARVILLE, lieutenant général de police de Paris : 419/I.
 FITZ-JAMES (François, duc de), successeur du Maréchal de Thomond en Languedoc (1709-1764) : 442/XXXIII.
 Flamands : 384^B/XXI.
 FLEURY, commis du marquis de Louvois : 433/4.
Foix (Ariège) : 430/11, généralité : 437/III.
Fontainebleau (Seine-et-Marne) : 430/130.
 FONTANGES (Jean-Baptiste Joseph de), évêque de Lavaur : 417/VI.
 FONTANIER, distributeur du tabac à Vienne, diocèse Castres : 58.
Foucart (Seine-Maritime) : 433/2.
 FOUCAULT : 431/LX.
 FRÉDÉRIC II, roi de Prusse, voir : Prusse.
 FRÉVAL (demoiselles de) : 389^B/100, 391/XXXVI.
Frise (province des Pays-Bas) : 430/100
 GABORIT (Philippe), habitant de Marcely : 404/LVI.

- GAILLARD (Alexandre), curé de Longpaon : 389^B/CXII
Gandel (Tarn, com. Engarre-Vagues) : 442/XIII.
Ganges (Hérault) : 440, 442/XXVII.
 GAUCHER, valet de chambre de la Dauphine : 433/209.
Gencinac (Gard, cant. Genelhac) : 69, 70.
Gazan (Hérault ?) : 441.
Générac Gard, cant. Saint-Gilles-les-Bougeries) : 437/I.
Gênes (Italie) : 429/X ; emprunt à : 433/V.
Genève (Suisse) : 425/XXV, 430/92, 126, 130, 435/XVI, 437/II, 438/I, 442/XXIX ; hôpital général, 391/LX.
Génohlac (Gard) : 441.
Germigny (Marne, cant. Ville-en-Tardois ?) : 433/18.
 GERVILLE (de) : 431/XXX.
Gevaudan : 431/I.
Gex, pays de : 430/92, 430/130.
Gibels (Haute-Garonne, cant. Nailloux) : 438/IV, 442/XVI.
 GIRAUDENC OU GUIRAUDENC (de), ecclésiastique de Nîmes : 435/XV, 437/III, 440, 442/XX.
Grenoble (Isère) : 430/20, 437/II ; évêque : 376/XXV ; généralité, 379, 393^B, 394^A (voir aussi : *Dauphiné*) ; parlement, 380, 384A, 428/XLIV, 431/XVI.
 GUÉRARD (Guillaume), habitant de Quillebeuf, généralité Rouen : 395.
 GUÉRARD (Nicolas), lieutenant de police à Honfleur, enfui à Londres : 389/CXVIII.
Guines (Pas-de-Calais) : 433/3 et 14.
 GUIRAUDENC, voir : GIRAUDENC.
Guyenne : 431/I, 431/IV, 431/XVII, 431/XXXIV, 441 ; parlement, voir : *Bordeaux*.
Ham (Somme) : 433/26.
 HARAMBURE (d') : 430/23.
 HÉRAULT, lieutenant général de police de Paris : 419/I.
Hiers-Brouage (Charente-Maritime, cant. Marennes), voir : *Brouage*.
Hollande et Hollandais, 384^B/XXI, 389^B/CXVIII, 391/XXXVI, 430/100, 430/121, 435/XVI, 439, 441. Voir aussi : *Amsterdam*.
Honfleur (Calvados) : 403/VII.
Honnecourt (Nord) : 433/97.
 HÔTEL (d'), membre du Bureau de la Régie : 377.
 IMBERT de SAINT-PAUL, inspecteur du commerce : 376.
Irlande : 441. Voir aussi : *Corck*.
 IZARN (d'), seigneur de Blanzac 386/LXX.
 JANNIN (Claude, dame) : 433/130.
 JOLY de FLEURY : 435/X.
Labastide, voir : *Bastide (La)*.
 LA BOURDONNAIE (Paul Esprit Marie de), comte de Blossac : 431/LX, 445^A *passim*.
Labruguière (Gard) : curé, 438/I.
Lacaune (Tarn, cant. Lacaune) : 438/I.
 LACHASTRE (vicomte de) : 378.
 LA CHAUVÉRIE (de), commandant pour le roi au gouvernement de Brouage : 435/X.
 LACHEURIÉ (François), de Saintes : 393^B.
 LA DEVÈZE (Pierre Paul de Clerc de) : 437/III, 438/II, 439, lieutenant général.
 LA FARE, marquis, maréchal des camps et armées du roi, lieutenant général en Languedoc : 421/II.
 LA FARELLE (Henri de), capitaine de cavalerie : 382/VII.
 LAGARDE OU PUECHEMILLE, espion : 440, 441, 442/I, VIII, XXII, XXVII, XXXII.

- LA GRANGE (de) : 430/23.
 LA HOUSSAYE : 431/LX.
 LALLIER (Fiacre) : 433/130.
Lamastre (Ardèche) : 441/146-149.
 LAMOIGNON DE BASVILLE (Nicolas), intendant du Languedoc : 430/94, 430/125, 430/126, 95.
 LA MOTHE-PICOT, garde du corps du roi : 433/18.
Languedoc : 385, 390, 391, 395/LXXVIII et CXXV, 397, 407, 430/135, 431/I, 431/XII, 431/XXXV, 431/XXXVII, 434/VIII, 435/XVII, 437, 438, 439, 440, 441, 442 (*passim*).
 LANSBERT (Nicole de), veuve du S^r Ballain : 433/19.
 LA REYNIE (Nicolas-Gabriel de), lieutenant général de police (1625-1709) : 384^A/II.
 LA TOUR (Marie de) dite de Roquetan : 433/108.
Laudun-L'Ardoise (Gard, cant. Roquemaure), voir : *Ardoise* (L').
Lausanne (Suisse) : 441/192 ; séminaire : 440/8.
Lavaur (Tarn) : diocèse, 437/III, 57, 442/XVI ; évêché, 37 ; évêque, 431/LXII, 438/IV (voir aussi : FONTANGES).
 LAVOYE, contrôleur de la Maison de Madame : 433/108.
 LA VRILLIÈRE (Louis Phéliepeaux, marquis de), secrétaire d'État de 1700 à 1725 : 430/34, 445^A/XIV.
 LE BLANC, commandant en Vivarais : 440.
 LE BRET : 431/LXI.
 LEBRUN, assure la vacance de l'intendance de Languedoc de janvier à mars 1751 : 440.
 LECOINTE (Françoise Judith), femme de Charles Louis Varnier (voir ce nom) : 397/LVIII.
 LE DELIÉ (Étienne Artus) : 403/VII.
Lédignan (Gard) : 438/I et II.
 LE LABOUREUR, avocat général au Conseil supérieur de Colmar : 435/XI.
 LE MAZUYER (Marie-Joseph), procureur général au Parlement de Toulouse (1732) : 435/XII, 437/III.
 LE NAIN (Jean), intendant de Languedoc de 1743 à sa mort, le 28 décembre 1750 : 438/I, 439, 440, 443 (*passim*), 445^A/I et II
 LENOIR, membre du Bureau de la Régie : 377.
Léran (Ariège, cant. Mirepoix) : 442/XVI.
 LE REMOYS (Hervé), chirurgien et major des hôpitaux de Dunkerque : 433/107.
 LESCALOPIER (Gaspard-César-Charles), intendant de la généralité de Montauban : 445^B.
 LESDIGUIÈRES (François de BONNE, duc de), maréchal de France, lieutenant général en Dauphiné [1543-1626] : 430/13, 431/L .
 LE TELLIER, premier valet de garde robe du roi (Louis XVI) : 377.
 LETTRÉ DE SAINT-JORE, receveur de la Régie à Rouen : 401/LXV.
Lézan (Gard, cant. Lédignan) : 438/I et II, 440.
Limoges (Haute-Vienne), généralité : 388, 418/II, 431/III et XXIV, 435/III. Voir aussi : *Limousin*.
Limousin : 430/131, 431/I, 431/XXIV, 435/IV.
Loges (Les), fief dans la généralité Alençon : 391/XXXVI.
 LOMBARD (André), ministre de l'église française de Londres : 384^A/II.
Londres, églises françaises, 389B/CIII et CXVIII. Voir aussi : LOMBARD.
 LONGERON (comtesse de) : 378
Logrian, prieuré (Gard, com. Logrian-Florian, cant. Sauve) : 440.
Loudun (Vienne) : 384/XXI, 430/1.
 LOUIS (de) : 391/XXXVI.
 LOUIS XIV : 430/118, 430/119, 430/129, 431/XVII.
 LOUVOIS (marquis de), secrétaire d'état de la Guerre : 430/101-102, 431/XXXVI.

- LUBAC (Joseph de), curé de La Bruguière : 440.
Lunel (Hérault) : 437/I.
 LUSSAC (marquis de) : 427/IV.
Lyon (Rhône) : 439 ; archevêque, 377 ; consistoire, 431/XXII ; étape à, 435/XVI, 60 ; maison de la propagation de la foi, 414/LVII.
Luçon (Vendée) : 445^A/I.
 MACHAULT D'ARNOUVILLE (J.-B.), contrôleur général des finances en 1745 : 440.
 MALESHERBES (Chrétien-Guillaume LAMOIGNON de) [1721-1794] : 445^A/XV.
 MALPOIL (Jean) : 417/XXVII.
 MALZAC (Étienne Simon), garde du corps du roi : 386/XLV.
Maine : 441.
Mandagout (Gard, cant. Le Vigan) : 437/I.
Mans (Le) [Sarthe] : 433/205.
 MANIBAN (de) : 438/III et IV, 59.
Marceley (Charente-Maritime ?) : 404/LVI.
 MARCHAIS (Jean), avocat au Parlement : 388/XLIV.
Marennes (Charente-Maritime) : 445A/XIII.
Maricourt (Somme, cant. Combles) : 433/16.
 MARIE DE MÉDICIS, reine de France : 384^B/XXI, 432.
 MARILLAC (de), intendant du Poitou : 430/73.
Marseille (Bouches-du-Rhône) : chiourmes, 414/XLII ; vauxhall construit par J. B. de Vaudricourt, 386/XXXVI.
Marsilly (Charente-Maritime, cant. La Rochelle), curé : 381/XXI.
Marvejols (Lozère) : garnison, 430/23 ; prieur, 438/I.
Mas d'Azil (Ariège) : 434/VIII.
 MASCARANI ou MASCARANO (Corneille J. B.) : 433/6.
Massillargues [-Attuech, Gard, cant. Anduze] : 440/49 et 50.
Massuguet (Le) : 442/129.
 MAUREPAS (Jérôme Phélypeaux, comte de), ministre de la marine (1723-1749) et de la Maison du Roi (1718-1749) : 423/III, 445^A (passim).
 MAURIS (Pierre), ouvrier en bas à Nîmes : 382/XVIII.
Mauvaisin (Haute-Garonne, cant. Nailloux) : 439.
Mazamet (Tarn) : 417/VIII, 438/I, 60, 129.
Mazères (Ariège) : 440, 442/XVI.
 MÉDICIS (Marie de) : 432.
 MEILLHAN (de), intendant de La Rochelle : 445A/XIII.
 MÉNARS (J. J. Charron, marquis de), intendant de la généralité de Paris : 430/119.
Mende (Lozère) : évêque, 441.
Mens (Isère) : 435/VI.
 MERCIER, commissaire de la marine : 442/XXI.
Metz (Moselle) : église des Capucins, 421/XVIII ; généralité : 394^B, 402/XLI.
 MEYNIER (père) : 431/IV, 431/XXXIV.
Millau (Aveyron), couvent de Sainte-Claire : 421/XXXII.
 MILLIÈRE, commissaire de la Marine : 433/134.
Miral, bois (diocèse de Castres) : 421/II.
Mirepoix (Ariège) : diocèse, 442/XVI.
 MIREPOIX (maréchal duc de), commandant en chef dans la province de Languedoc : 441, 69, 71.
 MIROMESNIL (duc de) : 430/136, 431/LX.
Molandier (Aude, cant. Belpech) : 440.

- MOLLIEU : 401/LXV.
- MONCAN (J. B. de Marin, comte de), commandant des Cévennes : 440, 441.
- Moncoutant* (Deux-Sèvres) : 445^A/III.
- MONGODIN (de), capitaine du régiment de Saumur : 442/XIX.
- Montagnac* (Hérault, cant. Capestang) : 442/XVI.
- Montaren* (Gard, cant. Uzès) : 440.
- Montauban* (Tarn-et-Garonne) : 437/II, 439 ; cimetière protestant : 433/220 ; généralité et diocèse, 405, 407, 408/XLIV, 438/I et II, 445^B ; religieuses ursulines, 433/220.
- Montivilliers* (Seine-Maritime) : 397/XLII, 408/XXXII.
- MONTMORENCY (connétable Anne de) : 430/30.
- Montpellier* (Hérault) : 431/I, 438/I et III, 442/XXXI ; diocèse : 440 ; évêque : 441 ; généralité, 394^B, 396.
- MONTPEYROUX, capitaine au régiment royal des vaisseaux : 435/XVI.
- Montredon* (Tarn) : 441.
- Montreuil-Bellay* (Maine-et-Loire) : 430/1.
- MOREAU DE BEAUMONT (Jean-Louis), intendant de la généralité de Poitiers : 445^A/III et IV.
- Morges* (Suisse), église : 417/IV, 418/XV.
- MORIN (Anne), femme d'Élie de Beaumont (voir ce nom) : 419/2.
- Mornai*, consistoire : 430/38.
- Mouchamps* (Vendée, cant. Les Herbiers) : 431/XLII, 445^A/XVI.
- Moulins* (Allier), généralité : 434/VIII.
- MOUCHY (Philippe, comte de Noailles, maréchal duc de) [1715-1791] : 378.
- MOURET : 433/43.
- Moussac* (Gard, cant. Saint-Chaptes) : 417.
- MURINAIS (comtesse de), voir : SARCUS.
- Nantes* (Loire-Atlantique), évêque : 436. Voir aussi (index matières) : édit de Nantes.
- NAU (Suzanne), femme du s. de Pratbernon : 397/LXII.
- Navarre* : 431/XXIV, 435/V.
- NECKER (Jacques) [1732-1804], directeur général des finances : 376
- Nègrepelisse* (Tarn-et-Garonne) : 437/II.
- Ners* (Gard, cant. Vézenobres) : 440.
- NEUFHELLES (de), abbé d'Honnecourt : 433/97.
- Nîmes* (Gard) : 389^B/CIX, 430/20, 430/26, 430/126, 431/Vbis, 435/XV, 437/II, 438/I, 439, 440, 441, 442/XIV, XXII, XXIX, XXXIV ; diocèse, 437, 440, 441, 442/III ; évêque : 437/III, 440, 441 ; jardin des quatorze, 391/XL.
- Niort* (Deux-Sèvres) : 445^A/I, II.
- NOBUS, femme Le Mirot : 433/4.
- Normandie*, province de : 403, 413, 430/88-89, 441. Voir aussi : *Caen*, *Rouen*.
- Nort (comte de), capitaine de vaisseau : 427/IV
- NOUGUIER DES HOURS (Louise et Françoise de) : 417/II.
- ODOT (Jean Isaac Timothée), garde suisse : 418/XV.
- OFFROY, imprimeur libre d'Avignon : 439.
- Oléron*, île d' (Charente-Maritime) : 406.
- OLIVIER (Marguerite) : 433/43.
- Orange*, principauté d' (Vaucluse) : 430/125, 431/XLV, 431/LII, 435/IV et VI, 438/IV.
- ORLÉANS (Loiret) généralité : 385, 407.
- ORLÉANS (Gaston d') : 432.
- ORLÉANS (duc d') : 439, 441.
- Orthoux-Sérignac-Quillan* (Gard, cant. Quissac), voir : *Quillan*.
- Osterwald (J. F.), pasteur de l'église de Neufchâtel, auteur d'un catéchisme : 439.

- Ourches* (Drôme, cant. Crest-Nord) : 384^A.
- PALLUAU, grand valet de pied du roi : 433/13.
- Palluau* (Vendée) : 445^A/IV.
- PARAZOLS (de), avocat général du Parlement de Toulouse : 386/XXIII.
- Paris* : 406 ; généralité, 391, 406, 423 ; lieutenant général de police : 419/I, 440 ; maisons, 384^B/XIV (rue du Colombier), 419/I ; parlement : 430/116.
- PAULMY (Antoine-René Voyer d'Argenson, marquis de) [1722-1787], ministre de la Guerre de février 1757 à mars 1758 : 440/139.
- Pays-Bas*, voir : *Amsterdam, Frise, Hollande*.
- Pays-Bas français* : 441.
- PELLETIER : 430/101-102.
- Perche* : 441.
- PETREMONT (Joseph), sous-fermier de la régie des biens des religieux fugitifs : 379, 384^A, 393^B, 394^A, 396.
- Peyrat (Le)* [Ariège] : 442/XVI.
- PEYTON : 431/LV.
- Pézenas* (Hérault) : 430/23.
- PHÉLIPEAUX, secrétaire d'État : 430/6.
- Picardie* : 434/VIII, 441 ; passage en : 430/11-113. Voir aussi : *Amiens*.
- PICHELIN, valet de pied du roi (Louis XIV) : 433/32.
- Piémont* (vallées du) : 435/VI.
- Pignerol* (Italie) : 435/III.
- Pioger* ou *Puy-Oger* (généralité de Poitiers) : 423/IV et V.
- PLESSART, régisseur de la Régie des biens des religieux fugitifs de 1724 à 1733 : 418/IV.
- PLUVINEL (Antoine de), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi : 430/23.
- Poitiers* (Vienne) généralité : 385, 390, 391, 394^B, 396, 405, 407, 412, 435/X, 438/I et II, 442/XVIII, 445^A.
- Poitou*, voir : *Poitiers*, généralité.
- Pommerates (Les)* : 445^A/IV.
- POMPADOUR (Madame de) : 441/181.
- Pont-de-Montvert (Le)* [Lozère] : 440.
- PONTCHARTRAIN (Louis Phélypeaux, comte de) [1643-1727], chancelier de France (1699-1714) : 406/XLIV, 430/130, 435/VIII.
- PONTON (Jean de), fermier général et régisseur de la Régie des biens des religieux fugitifs : 384^B.
- PONTVAL, chevalier de, commandant une compagnie de dragons au régiment de La Feronais : 380.
- Pouzin*, (Ardèche), château : 430/23.
- Pragelas*, vallée de : 435/VI.
- PRATBERNON (de) : 397/XLII.
- Pretboyer* (Tarn-et-Garonne ?) : 439.
- Provence*, généralité : 385, 390, 395/CXXIV, 396, 407, 431/XXIV, 435/VI, 438/I, 441.
- Prusse* : 441, 442/IX, XVIII, 76.
- PUECH DE BEAULIEU (Del-), gouverneur d'Anduze : 382.
- PUECHEMILLE, voir : LAGARDE.
- Puylaurens* (Tarn), académie : 431/XXXVIII.
- Puy-Oger* voir : *Pioger*.
- Quillan* (Gard, com. Orthoux-Sérignac-Quillan, cant. Quissac) : 440.
- Quissac* (Gard) : 440/86.
- Ré*, île de (Charente-Maritime) : 406.

- Realmont* (Tarn) : 421/II, 438/I, 441, 442/XVII.
Réalville (Tarn-et-Garonne) : 437/II.
 RETENNEUX, conseiller secrétaire du roi : 432.
Revel (Haute-Garonne) : 437/III, 438/I, 441.
 REY, BOUDON et Cie (banque) : 442/XV.
 RICHELIEU (Louis-François Armand Duplessis, duc de — et de Fronsac), pair et maréchal de France, 1^{er} gentilhomme de la chambre du roi, lieutenant général et commandant en chef dans la province de Languedoc : 437, 438/I et II, 440, 441.
Rieux (Haute-Garonne) diocèse : 437/III.
 RISSOAN (Jacques Joseph Daniel), habitant de Vernoux, généralité Montpellier : 393^A/LXI.
 ROBELOT (Nicolas), bail de la Régie à : 418/XIII.
 ROBILLARD, gentilhomme servant de la feu Reine (1686) : 433/31.
Rochelle (La) [Charente-Maritime] : 384^B/XXI, 430/29 ; généralité, 381/XXI, 384^B/XXI, 385, 390, 391, 392, 394^B, 396, 404, 405, 406, 407, 410, 416, 418/VI, 430/29 et 31, 434/VIII, 435/X, 441.
Rodez (Aveyron) : 438/I.
 ROHAN (Henri de, prince de Léon) : 384^B/XXI.
Roquedur (Gard, cant. Sumène) : 440.
Rouen (Seine-Maritime) : bailliage, 389^B/CXIII ; généralité, 385, 386, 389^B, 391, 394^B, 395, 396, 397, 402/XLIII, 407, 408, 412, 434/VIII ; maison des nouvelles catholiques, 389^B/CII ; procureur général du parlement, 430/88-89 ; religieuses hospitalières : 433/218.
 ROUILLÉ (de) : 445^A/IV, V et VI.
Rouvière (Gard, cant. Valleraugue) : 440.
Rouvière [La] (Gard, cant. Saint-Chaptes) : 441.
 ROUVRAI (DE) : 384^B/XXI.
 ROUX (Louis), tisserand de toile de Boucoiran : 386/XLI
 ROVERE (de) : 384^B/XXI.
 RUVIGNY (Henri de), marquis de Massue, lieutenant général délégué des églises en 1652 : 430/51, 55-56, 101-102, 431/IV, XXXVII, L.
 SABLONET (Dème de), gouverneur du château de Ferrières : 442/XVI, XXIV, XXXII.
Saint-Affrique-les-Montagnes (Tarn, cant. Labruguière) : 445^B.
Saint-Agrève (Ardèche) : 439.
Saint-Ambroix (Gard) : 441.
Saint-André de Valborgne (Gard) : 440.
Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) : 437/II.
Saint-Beauzille (Tarn, cant. Castelnau-de-Montmiral) : 389^A/LXXXV.
Saint-Bénézet (Gard) : 438/I.
Saint-Chaptes (Gard) : 417.
Saint-Christol [-lès-Alès] (Gard, cant. Alès-Ouest) : 441/115.
Saint-Cosme [*Saint-Côme-et-Maruéjols*, Gard, cant. Saint-Mamert-du-Gard ?] : 440, 441.
Saint-Domingue [auj. Haïti] : 433/1.
 SAINT-FLORENTIN (Louis Phélypeaux, comte de) [1705-1777], secrétaire d'État de la R. P. R. : 386/CII, 406/XLV, 415/38, 431/LVI, 435/XIII, XIV, XVI, 437, 438, 439, 440, 441, 443 (*passim*), 445^A/II, IV, VIII, XIV, 445^B ; sa femme, 417/VIII.
Saint-Geniès-de-Magloire (Gard, cant. Saint-Chaptes) : 441/107-110, 442/XIX.
Saint-Germain-de-Calberte (Lozère) : 417/11, 440/4 et 101.
Saint-Gilles-les-Bougeries (Gard) : 442/XVI.
Saint-Hippolyte (Gard ?) : 441.
Saint-Jean d'Angély (Charente-Maritime) : 384^B/XXI.
Saint-Jean-de-Ceirargues (Gard, cant. Vézenobres) : 441.

- Saint-Jean-de-Gardonenque* (auj. Saint-Jean-du-Gard, Gard) : 441, 442/XX.
Saint-Jullien ? : 440.
 SAINT-LÉGER, capitaine de grenadiers au régiment de Languedoc : 418/LVIII.
Saint-Maixent [-L'École] (Deux-Sèvres) : 445^A/I, IX, XIII.
Saint-Mamert (Gard) : 441.
Saint-Marcellin (Isère) : 420/II.
 SAINT-MARTIN (de), capitaine au régiment de Roussillon : 430/79 et suiv.
Saint-Martin-de-Valamas (Ardèche) : 438/I.
Saint-Michel-de-Dèze (Lozère, cant. Saint-Germain-de-Calberte) : 442/X.
Saint-Omer (Pas-de-Calais), commanderie : 433/17.
Saint-Pantaléon (Tarn, comm. Penne, cant. Vaour) : 437/II.
Saint-Pargoire (Hérault, cant. Gignac) : 442/XVI.
 SAINT-PRIEST (Jean Emmanuel Guignard, comte de), intendant de Languedoc de 1751 à 1785 : 440, 441, 442 (*passim*), 443 (*passim*), 445^A/VII.
Saint-Quentin près Uzès, (Gard) : 437/III, 441.
Saint-Quentin (Aisne) : 49.
 SAINT-SAUVEUR DE NEGRIN de Mazamet : 417/VIII.
Saint-Sauveur-Lendelin (Manche) : 416/II.
Sainte-Catherine, diocèse Albi (Tarn, com Puycelci, cant. Castenau-de-Montmiral ?) : 437/II.
Saintonge : 430/97, 430/131, 430/131, 431/III et XXIV, 435/V, 435/X, 438/I et II, 441.
 SARCUS (Éléonore de —, comtesse de Murinais) : 423/III.
 SARROT de CHAMPIGNY : 431/XLIII.
Saumur (Maine-et-Loire) : 390/II, 430/43, 431/XXXVII, 433/198.
 SAUSSURE (Georges Louis de), pasteur à Morges : 417/IV.
Sauve (Gard) : 441, 442/XVI.
Saverdun (Ariège) : 442/XVI.
 SAYN (Antoine), sous-fermier de la régie des biens des religieux fugitifs : 379, 384^A, 393^B, 394^A, 396.
 SCHOMBERG (Armand-Frédéric) marquis de : 430/101-102.
 SEAUTEVILLE (chevalier de) : 441.
Sedan (Ardennes) : principauté, 402, 435/V ; hôpitaux, 433/17 et 17bis.
Serres (Hautes-Alpes) : 425/XXV.
 SÉGUIER (Pierre), chandelier de France (1588-1671) : 431/I.
 SEIGNELAY (marquis de) : 433/7.
 SENEGAS (de) : 431/IV.
 SENELINGUES (de), curé de Foucart : 433/2.
 SICEROY (Hans), allemand mort à Dunkerque : 433/5. Sa femme, voir : VAN HAST.
 SILHOUETTE (Étienne de) [1709-1760], contrôleur général des finances : 442/XV.
 SILVESTRE, premier commis d'AMELOT de CHAILLOU (voir ce nom) : 376.
Soissons (Aisne), généralité : 385, 391, 394^B, 402, 438/I et II.
 SOLMS (Sophie, princesse de) : 417/II.
Sommières (Gard) : 440, 441/265 et 266.
 SOUBISE (Benjamin de Rohan, prince de) : 384^B/21.
Sougeal (Ille-et-Villaine) : 437/II.
Soyons (Ardèche, cant. Saint-Péray) : 415/VII.
 SPINOLA (marquis de), ambassadeur de la république de Gênes : 429/X.
Suisse : 439, 441. Voir aussi : *Genève, Lausanne, Morges, Zurich*.
 TEMPIÉ, subdélégué à Nîmes : 442/III.
 TEMPLERY : 417/XXVII.
Tence (Haute-Loire) : 440.

- TERSON (Jean), prêtre et docteur en théologie du diocèse de Lavaur : 433/141.
 THIRION (Pierre) : 408/XXXII.
 THOMOND, maréchal de, commandant en chef dans la province de Languedoc : 442 (*passim*).
 TORCY (J. B. Colbert, marquis de) [1665-1746] : 430/130.
Torxe (Charente-Maritime) : 433/8.
Toulaud (Ardèche, cant. Saint-Péray) : 437/II.
Toulon (Var), hôpital : 433/148.
Toulouse (Haute-Garonne) : généralité : 389^B/I ; parlement : 430/34, 430/55-56, 431/XXXI, 435/XII, 437/III, 439, 440, 442/XXV, XXXIV.
Tour de Constance, à Aigues-Mortes : 430/23, 437/II, 441, 443 (voir au nom de Combelles).
Tours (Indre-et-Loire), généralité : 430/136, 434/VIII.
 TOUSTÉ : 433/13.
 TURENNE (Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de) [1611-1675] : 430/47.
 TURGOT (Anne Robert Jacques), intendant de la généralité Limoges : 388/L.
Uchaud (Gard, com. et cant. Vauvert) : 440.
Uzès (Gard) : 442 ; diocèse, 437, 56, 439, 440, 441, 442/III, XI ; évêque : 437/II, III, 439, 440, 441.
 UZÈS (duc d') : 431/XXXI.
Vabre (Tarn) : 438/I, III, IV.
 VALEMBRE (de), garde du corps du Roi : 433/225.
Valence (Drôme) : 431/XII, 437/II.
Valette (La), paroisse Valleraugue, voir : *Valleraugue*.
Valleraugue (Gard) : 437/I-63, 442/XII.
Valmalle (Gard, commune Chamborigaud) : 442/XVI.
 VAN HAST (Martine), femme de Hans Siceroy (voir ce nom) : 433/5.
Vans [Les] (Ardèche) : 441/144.
 VARNIER (Charles Louis), médecin à Paris : 397/LVIII.
 VASSANT : 433/30.
Vaud (Vallées vaudoises) : 435/III.
 VAUGELADE (demoiselle) : 391/XLI.
 VAUGELADE de GRANDCHAMP, ancien capitaine des troupes de la Marine détachées en Louisiane : 391/XLI.
Vaunage (La) pays (Gard) : 439.
Vaus (Les), diocèse d'Uzès : 441.
Vauvert (Gard) : 418/XV, 440, 441. Voir aussi : *Uchaud*.
 VENTADOUR (duchesse de) : 433/226.
 VENTADOUR (de), lieutenant général en Languedoc : 430/23.
 VERGENNES (Charles Gravier, comte de) [1717-1787], ministre des Affaires étrangères : 377.
Vergèze (Gard, cant. Vauvert) : 438/I.
Vernoux (Ardèche) : 439, 63.
Vézenobres (Gard) : 438/I, 440.
Vienne (La) [Deux-Sèvres, com. Romans, cant. Saint-Maixent-l'École ?] : 445^A/IX.
Vic (Gard) : 440/85.
Vigan (Le) [Gard] : 440, 442/X.
 VIGIER (DE) : 431/XXXII.
 VILLANOUX (de), commissaire R. P. R. en Poitou : 430/73.
 VILLEDEUIL (de) : 429/I.
Villegnant (Charente-Maritime) : 437/I.
 VILLEROND (de), maître des requêtes : 427/IV.
Vivarais : 437/II, 438/I, II, IV, 439, 440.

Zürich (Suisse) : 414/LXVII.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	2
Inventaire.....	4
TT 376.....	4
TT 377.....	4
TT 378.....	4
TT 379.....	5
TT 380.....	5
TT 381.....	6
TT 382.....	6
TT 383.....	6
TT 384 ^A	7
TT 384 ^B	7
TT 385.....	9
TT 386.....	9
TT 387.....	10
TT 388.....	10
TT 389 ^A	11
TT 389 ^B	11
TT 390.....	12
TT 391.....	12
TT 392.....	13
TT 393 ^A	13
TT 393 ^B	13
TT 394 ^A	14
TT 394 ^B	14
TT 395.....	14
TT 396.....	15
TT 397.....	15
TT 398.....	16
TT 399.....	16
TT 400.....	16
TT 401.....	16
TT 402.....	17
TT 403.....	17
TT 404.....	17
TT 405.....	17
TT 406.....	18
TT 407.....	18
TT 408.....	18
TT 409.....	18
TT 410.....	18
TT 411.....	19
TT 412.....	19
TT 413.....	19
TT 414.....	19

TT 415.....	20
TT 416.....	20
TT 417.....	20
TT 418.....	21
TT 419.....	22
TT 420.....	22
TT 421.....	22
TT 422.....	23
TT 423.....	23
TT 424.....	24
TT 425.....	24
TT 426.....	24
TT 427.....	24
TT 428.....	25
TT 429.....	25
TT 430.....	25
TT 431.....	32
TT 432.....	36
TT 433.....	44
TT 434.....	48
TT 435.....	49
TT 436.....	50
TT 437.....	51
TT 438.....	52
TT 439.....	55
TT 440.....	57
TT 441.....	61
TT 442.....	66
TT 443.....	70
TT 444.....	71
TT 445 ^A	73
TT 445 ^B	76
Index des noms de matières.....	77
Index des noms de personnes et de lieux.....	78
Table des matières.....	91